

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**L'INTERVENTION EN CONTEXTE INTERCULTUREL DES INTERVENANTES OEUVRANT AUPRÈS DES
FAMILLES POUVANT VIVRE DES VIOLENCES BASÉES SUR L'HONNEUR AU SEIN DES DIRECTIONS DE
LA PROTECTION DE LA JEUNESSE ET DU PROGRAMME JEUNESSE DU CENTRE INTÉGRÉ
UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION**

**PAR
EVE MARIE TANGUAY**

MAI 2020

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

Sommaire

Les violences basées sur l'honneur (VBH) sont une réalité à laquelle plusieurs chercheurs des milieux scientifiques, institutionnels et communautaires se sont intéressés en matière de dépistage et d'intervention. Toutefois, la perception et le vécu des intervenants oeuvrant auprès de familles pouvant vivre des VBH étaient jusqu'alors inexplorés. Cette étude vise ainsi à analyser l'intervention en contexte interculturel des intervenantes de la Directions de la protection de la jeunesse et le Programme Jeunesse (DPJ/PJ) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) auprès de familles issues de l'immigration dans des contextes de VBH. Les trois sous-objectifs visés dans ce mémoire sont d'explorer la compréhension des intervenantes sur les VBH, d'analyser les zones culturellement sensibles auxquelles elles sont confrontées et finalement, d'examiner la rencontre interculturelle entre l'intervenante et la famille issue de l'immigration. Pour répondre à ces objectifs, ce mémoire s'inscrit dans une méthode qualitative de type exploratoire. L'échantillon est composé d'un total de 28 intervenantes, dont 23 ont été rencontrées en groupes de discussion et sept en entrevues individuelles semi-dirigées.

Le cadre de l'analyse s'appuie sur la démarche en trois étapes de l'intervention interculturelle de Cohen-Émerique (1993) et du modèle écosystémique d'Ambrosino, Shuttlesworth, Heffernan, et Ambrosino (2012). Les résultats révèlent que les intervenantes perçoivent que les familles issues de l'immigration pouvant vivre des VBH s'ancrent dans un système collectif-communautaire où l'honneur occupe une place

importante dans la dynamique familiale. Pour les intervenantes issues d'un modèle individualiste-égalitaire, leurs valeurs liées à l'individualisme et à la place accordée à la famille élargie sont vivement confrontées. Ce décalage entre les valeurs des modèles collectif-communautaire et individualiste-égalitaire peut générer un déséquilibre chez les intervenantes lorsqu'elles entrent en interaction avec les familles. Afin de faciliter la rencontre interculturelle avec la famille issue de l'immigration, elles auront recours à leur *savoir*, leur *savoir-être* et leur *savoir-faire*. Le développement de ces savoirs est soutenu par les DPJ/PJ du CCSMTL qui ont mis à la disposition des intervenantes des ressources et des outils concernant les spécificités des VBH et les particularités à considérer dans l'intervention.

Table des matières

Sommaire	ii
Liste des tableaux	viii
Liste des figures	ix
Liste des abréviations et acronymes	x
Remerciements	xi
Introduction	1
1. Contexte théorique	4
1.1 Les VBH dans le monde : Une prévalence difficile à établir.....	5
1.1.1 Le chiffre noir des VBH : la pointe de l'iceberg.....	6
1.2 Les définitions des VBH et ses caractéristiques.....	8
1.2.1 Les définitions et la terminologie.....	8
1.2.2 Les caractéristiques des VBH	10
1.2.2.1. L'honneur dans une perspective collective.....	10
1.2.2.2 La présence de comportements perçus comme déshonorables.....	12
1.2.2.3 Les formes et manifestations de VBH.....	14
1.3 Les VBH dans un contexte d'immigration.....	15
1.4. Les réponses institutionnelles et communautaires aux VBH.....	18
1.4.1. Modèles légaux et politiques.....	19
1.4.2. Modèles de pratiques d'intervention en contexte de VBH	20
1.4.2.1 En Suède.....	20
1.4.2.2 Au Québec.....	21
1.4.2.3 Les DPJ/PJ du CCSMTL.....	25

1.5. Question et objectifs de recherche	29
1.6. Cadres théoriques	30
1.6.1 La compréhension du système de l'autre	33
1.6.2 La décentration	35
1.6.3 La négociation	37
1.6.4 L'application des cadres théoriques interculturelle et écosystémique	38
2. Méthode.....	40
2.1 Le projet de recherche	41
2.2 Méthode de recherche qualitative de type exploratoire	42
2.3 Participants	43
2.4 Procédures de recrutement	44
2.5 Procédures de collecte de données	47
2.5.1 Le groupe de discussion.	48
2.5.2 L'entrevue individuelle semi-dirigée.	49
2.6 Procédure d'analyse des données	51
2.7 Limites et forces de l'étude	52
3. Résultats	55
3.1 Axe un : Perception des intervenantes sur la réalité des VBH.....	56
3.1.1 La dimension collective : le rôle de l'image et de la réputation de la famille dans les VBH.....	57
3.1.2 Les règles en lien avec les comportements sociaux et sexuels attendus des adolescentes.....	61
3.1.3 La violence : un moyen de contrôler ou de restaurer l'honneur.....	63

3.1.4 Les formes et manifestations de violence	64
3.1.5 L'honneur : l'intention derrière le contrôle exercé sur les adolescentes.....	67
3.2 Axe Deux : Les défis d'intervention interculturelle en contexte de VBH	69
3.2.1 Une intervention différentielle en contexte de VBH.....	70
3.2.2 La gestion du risque	72
3.2.3 L'arrimage des services.....	74
3.2.4 Le choc culturel des intervenantes	77
3.3 Axe Trois : Les ressources et outils d'intervention offerts par les DPJ/PJ en contexte de VBH	80
3.3.1 <i>La Loi de la protection de la jeunesse</i>	80
3.3.2 La formation de sensibilisation en matière de VBH	81
3.3.3 Les outils spécifiques à l'intervention en contexte de VBH	83
3.3.3.1 Le Guide d'évaluation et d'intervention en situation de VBH.....	83
3.3.3.2 La Grille d'indicateurs de risque.....	84
3.3.4 Le travail d'équipe : soutien et expertise	88
4. Discussion	93
4.1 La compréhension de l'autre : le système de la famille issue de l'immigration	95
4.1.1 La formation de sensibilisation sur les VBH déployée par les DPJ/PJ.....	95
4.1.2 La compréhension des intervenantes sur la réalité des VBH	97
4.1.3 La dynamique des VBH : des déséquilibres au sein de la famille issue de l'immigration.....	99
4.2 La décentration : les zones culturellement sensibles.....	103
4.2.1 Le travail d'équipe au cœur de la décentration chez les intervenantes	104

4.2.2 La confrontation des valeurs	105
4.2.2.1 Le rapport dans les relations hommes-femmes.....	106
4.2.2.2 La présence de la famille élargie au sein du microsysteme.	107
4.2.3 Les zones culturellement sensibles : s'adapter à des interventions différentielles	108
4.3 La négociation et la médiation : la rencontre interculturelle.....	109
4.3.1 Les outils d'intervention des DPJ/PJ en contexte de VBH	109
4.3.2 L'intervention en contexte de VBH : une gestion de risque	111
4.3.3 La consolidation de la négociation grâce à l'appropriation des trois savoirs professionnels.....	113
Conclusion.....	116
Références	123
Appendice A. Grille d'entrevue pour les groupes de discussion auprès des intervenantes	133
Appendice B. Grille d'entrevue individuelle auprès des intervenantes	136
Appendice C. Grille d'entrevue individuelle auprès de la consultante transculturelle ...	139
Appendice D. Formulaire de consentement pour les entrevues individuelles	143
Appendice E. Formulaire de consentement pour les groupes de discussion.....	148

Liste des tableaux

Tableau

- 1 Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des intervenantes des DPJ/PJ du CCSMTL 46

Liste des figures

Figure

- 1 Le schéma de l'intervention interculturelle 32
- 2 Les différents systèmes du modèle écosystémique 34
- 3 La schématisation d'un système familial lié à l'honneur dynamique de VBH 100

Liste des abréviations et acronymes

BASF	Bouclier d’Athéna – Services familiaux
CCSMTL	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal
CSAI	Centre social d’aide aux immigrants
CSF	Conseil du Statut de la Femme
DPJ	Direction de la Protection de la jeunesse
MGF	Mutilations génitales féminines
ONU	Organisation des Nations Unies
PJ	Programme Jeunesse
TCRI	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
VBH	Violences basées sur l’honneur

Remerciements

Ce mémoire aura été pour moi un processus d'apprentissage professionnel et je tiens à remercier la présence de personnes clés qui se sont avérées être essentielles à mon succès. D'abord, merci à l'équipe de recherche, Estibaliz, Marie-Marthe, Julia, Danielle et Joelle. Un merci tout spécial à ma directrice, Estibaliz Jimenez, pour tes multiples rétroactions dans mes phases de correction et pour tout le temps que tu m'as consacré. À Joelle, pour ton temps, ta disponibilité et nos discussions toujours aussi passionnantes, je te dis mille mercis. Je voudrais exprimer ma reconnaissance à toutes les intervenantes qui ont accepté de nous partager leur expertise et leur expérience, qui nous ont ouvert la porte à leur quotidien. Je tiens à remercier Suzanne Dessureault, pour ton accessibilité et ton ouverture face à notre recherche. Je remercie également le FRQSC, l'Université de Montréal et le CICC pour le soutien financier.

Une mention spéciale à Iris et Marc-André qui ont manifesté à mon égard, un soutien inconditionnel durant tout ce processus. Merci pour votre accueil chaleureux, votre écoute active et votre amitié. Merci à Mélissa, Stéphanie et Anne-Gabrielle autant pour votre soutien technique que moral. Vos constants encouragements me fournissaient à tout coup, une motivation à terminer. J'ai la chance d'avoir des amis incroyables qui ont été source de divertissements et de réconfort. Merci Caroline, Laurie-Ève, Laurie, Laurent, Fanny, Brijpal, Isabelle, Christine, Élane, Jonathan, Stéphanie, Valérie ainsi qu'à toutes ces personnes qui, de loin ou de proche, auront croisé mon chemin. Un dernier mot pour ma famille et Bakari, qui m'ont toujours encouragée dans mon fastidieux parcours universitaire. Sans vous, je ne taperais pas ces mots. Merci sincèrement !

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to blurring.

Introduction

Main body of handwritten text, containing several paragraphs of illegible script.

100
101
102

En 2009, quatre femmes résidant au Québec sont retrouvées mortes dans le canal Rideau en Ontario. L'enquête policière révélera que les meurtres des femmes Shafia, initialement attribués à un accident, sont liés au crime d'honneur. Représentant le premier cas médiatisé au Québec, l'affaire Shafia a porté sur la place publique la problématique des VBH.

Malgré les appels à l'aide effectués par les filles de la famille Shafia, dont certains à la protection de la jeunesse, aucune intervention n'a permis de protéger ces femmes du drame qui allait survenir (Conseil du Statut de la femme, 2013). À la suite de ce constat, le Conseil du statut de la femme (CSF) rédige un avis où il trace un portrait québécois des VBH et émet des recommandations destinées au milieu de l'intervention. Les DPJ/PJ du CCSMTL et d'autres partenaires terrain forment un comité de travail pour développer une ligne d'action commune pour dépister et intervenir en contexte de VBH (Dessureault et Démosthène, 2016). À partir de cette consultation partenariale, les DPJ/PJ du CCSMTL instaurent au sein de leur établissement des formations de sensibilisation à la réalité des VBH et implantent un nouveau guide d'évaluation et d'intervention en contexte de VBH. Sur le terrain, les intervenants doivent composer avec ces nouvelles directives pour intervenir en situation de VBH qui, aux DPJ/PJ du CCSMTL, touchent exclusivement des familles issues de l'immigration (Jimenez et Cousineau, 2016).

En considérant la complexité supplémentaire d'intervenir dans des contextes interculturels (Désy, Battaglini, et Bastien, 2007), il devient pertinent de s'intéresser au vécu des intervenantes¹ oeuvrant dans un contexte de VBH au sein des DPJ/PJ du CCSMTL. Ce mémoire a pour objectif principal d'étudier l'intervention en contexte interculturel des intervenantes auprès des familles issues de l'immigration pouvant vivre des situations de VBH au sein des DPJ/PJ du CCSMTL. Pour répondre à cet objectif, on explicite l'intervention en contexte interculturel en s'intéressant d'un côté à la perception des intervenantes à l'égard de la réalité des VBH et d'un autre, aux zones culturellement sensibles qu'elles peuvent vivre dans une intervention auprès des familles issues de l'immigration en contexte de VBH. Finalement, on explore les savoirs professionnels mis en place par les intervenantes pour intervenir dans de telles situations.

Le présent mémoire se divise en quatre chapitres. Le premier chapitre comprend le contexte théorique. D'abord, une recension des écrits sur les VBH est effectuée, menant à l'élaboration d'objectifs. En cohérence avec les objectifs de recherche, les cadres théoriques de l'intervention interculturelle et du modèle écosystémique sont présentés. Le deuxième chapitre décrit la méthode de recherche préconisée pour la cueillette de données et pour l'analyse. Le troisième chapitre présente les résultats obtenus. Le dernier chapitre constitue la discussion des résultats ayant été réalisée à l'aide des cadres théoriques

¹ Dans le but d'alléger le texte, le féminin est utilisé puisque les personnes rencontrées sont majoritairement des femmes.

initialement établis. Ce mémoire se conclut par une synthèse des éléments présentés et par des pistes pour de futures recherches.

1. Contexte théorique

Ce présent chapitre explore le phénomène des VBH. Tout d'abord, afin de connaître l'importance de ce phénomène ici et ailleurs, un bref portrait statistique est dressé. Ensuite, les définitions et les principales caractéristiques traitées dans la littérature sont discutées. Troisièmement, considérant que la majorité des familles touchées par les VBH au Québec sont issues de l'immigration, le contexte d'immigration au Québec est abordé de façon sommaire. Par la suite, les différents cadres légaux et les interventions sociales développées en matière de VBH sont approfondis. Finalement, en exposant les constats de la littérature, le chapitre se termine avec la question de recherche, les objectifs du mémoire et les cadres théoriques utilisés pour l'analyse.

1.1 Les VBH dans le monde : Une prévalence difficile à établir

Au début du millénaire, le Fonds des Nations Unies pour la population (2000) relie le décès de 5 000 filles et femmes au concept de l'honneur. C'est un premier bilan mondial sur la réalité des VBH et depuis, l'obtention de données statistiques varie grandement selon le pays et l'année de dénombrement. La Fondation SURGIR (2012) rapporte l'estimation des données obtenues par diverses organisations de différents pays. Pour la Syrie, 300 personnes seraient touchées par année alors qu'en Jordanie, il serait plutôt question d'une vingtaine de cas. En Turquie, le nombre de crimes d'honneur serait passé de 66 à 953 en sept ans, selon le ministère de la Justice (Fondation SURGIR, 2012). En 2009, Human Rights Commission of Pakistan dénombre 604 femmes victimes de VBH,

alors que la Fédération Internationale des ligues des droits humains croit qu'il existait en 2008 entre 1 200 et 1 800 cas uniquement dans ce pays (Fondation SURGIR, 2012). La nature des violences commises n'est spécifiée dans aucune statistique.

Au Canada et au Québec, les statistiques sur les VBH sont également rares. À l'heure actuelle, l'étude menée par le CSF a recensé 17 cas de crimes commis au nom de l'honneur, touchant 26 victimes, entre 1991 et 2012 (CSF, 2013). L'étude menée auprès des DPJ/PJ du CCSMTL révèle, quant à elle, qu'un peu plus d'une cinquantaine d'adolescentes ont pu vivre une ou plusieurs formes de VBH entre 2010 et 2016 (Jimenez et Cousineau, 2016). Dans tous les cas, les victimes sont issues de l'immigration (CSF, 2013 ; Jimenez et Cousineau, 2016).

1.1.1 Le chiffre noir des VBH : la pointe de l'iceberg. La Fondation SURGIR (2012) estime que les statistiques rapportées sous-représentent la réalité des VBH. En effet, selon les organisations œuvrant auprès d'une clientèle pouvant vivre des VBH, ces chiffres seraient de trois à quatre fois supérieurs (Fondation SURGIR, 2012). Trois hypothèses sont présentes dans la littérature quant à la sous-estimation des VBH.

La première hypothèse est que l'absence de consensus à l'égard de la définition des VBH nuit au dépistage adéquat de la problématique. Effectivement, chaque pays, chaque organisme institutionnel et communautaire interprète différemment la définition des VBH, ce qui les rend statistiquement difficiles à recenser (Fondation SURGIR, 2012).

Cette première hypothèse établit l'importance de s'appuyer sur une définition pour l'élaboration d'interventions en contexte de VBH.

La deuxième hypothèse est que, par le manque de consensus sur la définition, peu de meurtres sont reconnus comme étant liés à l'honneur. En effet, les autorités rapporteraient incorrectement les décès liés à l'honneur en les classant plutôt dans les catégories accidents ou suicides (Begikhani, 2005 ; Faqir, 2001). Ainsi, ces situations de VBH ne sont pas comptabilisées dans les statistiques.

Finalement, la troisième et dernière hypothèse de la sous-évaluation statistique des VBH concerne la perception négative que les familles issues de l'immigration entretiennent généralement par rapport à l'intervention étatique. En effet, comme plusieurs familles désirent conserver les tensions familiales à l'intérieur de la sphère privée, elles ne désirent pas attirer le regard extérieur sur leur famille. Par conséquent, plusieurs victimes n'osent pas dénoncer leur situation de peur de déshonorer leur famille et de subir des représailles (Eshareturi, Lyle, et Morgan, 2014; Meeto et Mirza, 2007; Payton, 2014; Schlytter et Linell, 2010). Certains auteurs associent cette décision des victimes au fait qu'elles auraient intériorisé la violence comme la seule solution pour rétablir l'honneur de leur famille et qu'il est donc normal qu'elles la subissent en réponse à un comportement jugé déshonorant (Caffaro, Ferraris, et Schmidt, 2014; Dogan, 2014; Meeto et Mirza, 2007). De plus, comme la famille représente le point d'ancrage pour la majorité des victimes, une dénonciation pourrait même entraîner une rupture de liens non

désirée (Alizadeh, Törnkvist, et Hylander, 2011; Harper, Vallée, et Tomasso, 2014; Juth, Tännsjö, Hansson, et Lynöé, 2013; Sedem et Ferrer-Wreder, 2015). L'ensemble de ces considérations sur l'absence de dénonciation par les victimes influence les statistiques.

Pour résumer, l'absence de consensus à l'égard de la définition des VBH, la difficulté à reconnaître les meurtres liés à l'honneur par les autorités du système pénal et la tendance des familles à percevoir l'intervention publique comme une intrusion dans leur vie privée constituent autant de facteurs qui laissent soupçonner une sous-évaluation statistique du phénomène des VBH.

1.2 Les définitions des VBH et ses caractéristiques

1.2.1 Les définitions et la terminologie

Les hypothèses avancées pour expliquer la difficulté de dépister plus adéquatement les VBH soulèvent l'importance de se prémunir d'une définition commune pour mieux intervenir. Dans cette optique, la prochaine section traite des définitions des VBH présentes dans la littérature institutionnelle et communautaire qui permettent de circonscrire la problématique. Mentionnons qu'à ce jour, au Québec, aucun consensus n'a été établi sur la définition (Harper *et al.*, 2014). Ceci étant dit, le CSF (2013) a choisi d'adopter la définition de crimes d'honneur élaborée par le Conseil de l'Europe :

Le concept de « crimes dits d'honneur » recouvre toute forme de violence à l'encontre des filles et des femmes (plus rarement des hommes et des garçons), au nom de traditionnels codes d'honneur, exercée par des membres de la famille, des mandataires ou par les victimes elles-mêmes. Les crimes

aits d'honneur constituent une violation grave des droits de la personne qui les subit. (p.20)

Cette première définition inscrit les VBH comme une infraction commise sur les droits de la personne, notamment sur les droits des femmes, au nom des codes de l'honneur. À l'époque, le Conseil de l'Europe choisit la terminologie « crimes dits d'honneur », mais malgré leur précision de l'inclusion de toutes formes de violence, cette terminologie demeure, dans la littérature, principalement rattachée au meurtre commis au nom de l'honneur (CSF, 2013). Dans ce mémoire, le terme privilégié est « violences basées sur l'honneur », puisqu'il inclut l'ensemble des formes de violences. On le retrouve dans la définition donnée par le Bouclier d'Athéna – Services familiaux (BASF) :

La violence basée sur l'honneur est toute forme de violence psychologique, physique, verbale, sexuelle, économique et spirituelle motivée par le désir de protéger ou restaurer l'honneur ou la réputation d'un individu, d'une famille ou d'une communauté. Cette violence est utilisée pour contrôler le comportement social ou sexuel d'une personne afin que celle-ci se conforme aux normes, aux valeurs et aux pratiques liées aux traditions ou coutumes d'un groupe donné. Elle peut aussi être utilisée en guise de sanction ou de correction du fait d'un comportement jugé ou perçu inapproprié. Ce type de violence peut être exercé par un ou plusieurs membres d'une même famille y compris la famille étendue ou les membres d'une communauté. (BASF, 2015, p.8)

Cette définition exhaustive met en lumière une pluralité d'éléments importants pour comprendre les VBH, entre autres la possible implication de plusieurs membres de la famille dans la violence et le contrôle des comportements sociaux et sexuels d'un individu (Baker, Gregware, et Cassidy, 1999).

Puisque l'Organisation des Nations Unies (ONU) – Femmes (2011) souligne l'importance, en matière de VBH, de conserver une définition large pouvant englober

toutes les formes de violence, nous avons choisi les définitions des VBH s'inscrivant dans cette lignée. La dernière définition retenue pour présenter les VBH dans ce projet de mémoire provient des DPJ/PJ du CCSMTL, partenaire terrain du projet de recherche au sein duquel ce mémoire s'inscrit et se décline ainsi :

Nous définissons les VBH comme une forme de violence dont la finalité est de préserver ou de rétablir l'honneur de l'auteur des violences, de la famille ou de la communauté. Elles ciblent les membres de la famille dont les comportements, réels ou perçus, sont considérés honteux aux normes culturelles. (CCSMTL, 2015, p.2)

L'ensemble des définitions présentées permettent de dégager plusieurs caractéristiques des VBH.

1.2.2 Les caractéristiques des VBH

En conformité avec les définitions choisies, les caractéristiques reprises dans la prochaine section sont 1) la perspective collective de l'honneur ; 2) la présence de comportements perçus comme déshonorables ; et 3) les formes et manifestations de VBH.

1.2.2.1. L'honneur dans une perspective collective. Conformément aux écrits scientifiques, l'honneur se caractérise selon deux dimensions. D'une part, l'honneur, assigné à la naissance, est relié à des traits de caractère qui reflètent des valeurs d'intégrité et d'honnêteté (Rodriguez Mosquera, 2013; Vandello et Cohen, 2003). D'autre part, l'honneur acquis, octroyé à la famille par la communauté, est associé à la réputation et au statut de la famille (Baker *et al.*, 1999; CSF, 2013; Eid, 2007; Rodriguez Mosquera, 2013; Vandello et Cohen, 2003). C'est de cette deuxième conception que découlent les situations

de VBH : « ça inclut non seulement l'évaluation personnelle d'un individu sur sa propre valeur, mais aussi l'approbation de cette évaluation par sa communauté en lui accordant le droit de s'enorgueillir » [traduction libre] (Gill et Brah, 2014, p.73-74). En d'autres mots, une grande importance est allouée au jugement de la communauté sur l'honneur de la famille. C'est d'ailleurs ce que soutiennent Legault, Bourque et Roy (2008) qui rapportent que dans un modèle de type collectif, les normes du groupe, le « nous », priment sur les besoins individuels, le « soi ».

Dans ce type de modèle collectif, si un membre de la famille déroge au code de l'honneur, c'est l'ensemble de la famille immédiate et élargie qui est déshonorée (Fiske et Ray, 2015; Gill et Brah, 2014). Ce déshonneur collectif atteint le statut et la réputation des hommes de la famille les empêchant de participer au même titre que les autres hommes aux activités sociales, car leur hospitalité est considérée comme entachée (Fiske et Ray, 2015). Pour accéder à nouveau au cercle social, il faut rétablir l'honneur et donc, il devient dans l'intérêt de tous de répondre aux « transgressions » commises (Fiske et Ray, 2015), que ce soit en exerçant une pression sur la famille directe ou en utilisant la violence (Baker *et al.*, 1999; CSF, 2013; Eisner et Ghuneim, 2013 ; Fondation SURGIR, 2012). Autant les femmes que les hommes peuvent participer aux VBH (Baker *et al.*, 1999; CSF, 2013; Eisner et Ghuneim, 2013 ; Fondation SURGIR, 2012;).

Pour mieux comprendre la perspective collective et la différencier des autres types de violence, comparons, à titre d'exemple, la violence conjugale aux VBH. Si la violence

conjugale est généralement désapprouvée par les membres de la famille et de la société (CSF, 2013), les VBH, quant à elles, sont souvent planifiées et perpétrées par plusieurs membres de la famille, par exemple le père, la mère, le frère, l'oncle, etc. (CSF, 2013; Payton, 2014). De surcroît, dans les cas de VBH, la perpétration des violences peut être cautionnée, et même encouragée, par la communauté d'appartenance de la famille (Payton, 2014). Cette distinction peut s'expliquer par le rapport à la notion d'honneur. Dans les sociétés où la communauté prime, l'honneur est perçu comme un bien moral qui est partagé par l'ensemble de la famille et donc, celui-ci doit être absolument défendu (Crook, 2009). Ainsi, les membres de la famille peuvent être plusieurs à vouloir agir pour rétablir l'honneur s'il est perdu. En contrepartie, dans les sociétés où l'individualisme prime, l'honneur est associé davantage à l'intégrité morale de chaque individu (Rodriguez Mosquera, 2013). C'est un seul individu qui se sentira menacé dans son intégrité si son honneur est entaché et par conséquent, il sera **seul** à agir dans la perpétration de violences pour le rétablir. Nous pouvons donc constater **que** la perspective collective, soit le regard et l'implication de la communauté sur la situation, est un **déterminant essentiel** permettant d'évaluer si la situation correspond davantage à des VBH ou à de la violence conjugale.

1.2.2.2 La présence de comportements perçus comme déshonorables. À la perspective collective de l'honneur s'ajoute une dynamique patriarcale. Il existe un consensus au sein de la littérature scientifique stipulant que le code de l'honneur se construit à l'intérieur d'une société patriarcale où il existe une inégalité dans les relations de genre (Baker *et al.*, 1999; Douki, Nacef, Belhadj, Bouasker, et Ghachem, 2003; Gill,

2014; Gill et Brah, 2014). Dans une dynamique patriarcale, la responsabilité de la descendance familiale est confiée aux hommes (Cooney, 2014), mais ce sont les femmes qui portent la progéniture (Akpinar, 2003). De ce fait, les hommes sont perçus comme les gardiens de la reproduction des femmes de leur communauté (mère, sœurs, cousines, etc.). Ainsi tributaires des comportements des femmes de leur famille, les hommes se voient dans l'obligation d'exercer un contrôle sur elles pour s'assurer du maintien de l'honneur familial. Un mécanisme de contrôle social s'exerce de la part des hommes sur les comportements sociaux et sexuels des femmes afin de préserver à tout prix l'honneur de la famille aux yeux de la communauté (Akpinar, 2003; Baker *et al.*, 1999; Cooney, 2014; CSF, 2013; Gill, Begikhani, et Hague, 2012; Merry, 2009). Ce contrôle s'exerce par un code social dans lequel un clivage existe entre les comportements attendus par chaque genre (Gill, 2013). Pour les hommes, il est attendu qu'ils protègent l'honneur de la famille en contrôlant les comportements sexuels et sociaux des femmes (Baker *et al.*, 1999; Bond, 2014; CSF, 2013; Faqir, 2001; Rexvid et Schlytter, 2012). Quant à elles, les femmes célibataires doivent garantir leur bonne réputation par le maintien de leur chasteté et pour les femmes mariées, par leur fidélité (Akpinar, 2003; CSF, 2013; Merry, 2009).

Des comportements pouvant être jugés « inacceptables » pour la réputation peuvent être, dans le cas d'une jeune fille, de mettre du maquillage, de porter des tenues « occidentalisées », de refuser un mariage arrangé, d'être en contact avec un jeune homme à l'extérieur de sa communauté (CSF, 2013; Roberts, Campbell, et Lloyd, 2014). Quant à la femme mariée, il peut s'agir de vouloir le divorce ou refuser un mariage forcé pour sa

filles (CSF, 2013). Pour un homme, l'affirmation de son homosexualité ou la protection d'une sœur ou d'une copine contre le reste de la famille peut également entraîner des VBH à son endroit (Welchman et Hossain, 2005).

1.2.2.3 Les formes et manifestations de VBH. Comme nous l'avons vu, les VBH sont la perpétration de violences à l'égard d'un membre de la famille qui aurait dérogé au code d'honneur prescrit (Akpinar, 2003; CSF, 2013; Faqir, 2001; Lee, 2011; Merry, 2009; Payton, 2014; Rodriguez Mosquera, Fisher, Manstead, et Zaalberb, 2008; Siddiqui, 2008). Les formes de VBH peuvent être de nature psychologique, verbale, physique, culturelle et/ou sexuelle (BASF, 2015; ONU – Femmes, 2011; Roberts *et al.*, 2014). Chaque forme peut avoir plusieurs manifestations. Aussi, la négligence, les agressions physiques et sexuelles, l'isolement et le harcèlement sont considérés comme des violences qui ne sont pas spécifiques aux VBH, les mutilations génitales féminines (MGF)², les certificats de virginité³, le contrôle excessif et le mariage forcé⁴, quant à eux, caractérisent davantage les VBH (Attané, 2006; CSF, 2013; Jimenez et Cousineau, 2016; Merry, 2009; Roberts *et al.*, 2014). Cette liste non exhaustive est une illustration des violences ayant lieu à travers le monde et dont l'intensité et les formes peuvent varier selon les familles et les pays d'origine (Kulczyki et Windle, 2011). Parmi les impacts recensés sur les victimes, on dénombre l'automutilation, l'isolement et l'apparition de symptômes dépressifs pouvant

² Ablation et/ou transformation des organes génitaux féminins externes, incluant l'exécision et l'infibulation

³ Demande médicale pour confirmer la virginité d'une femme

⁴ Union organisée par les membres de la famille entre un homme et une femme sans obtenir leur consentement

mener au suicide (Coskun, Zoroglu, et Ghaziuddin, 2012; CSF, 2013; Roberts *et al.*, 2014).

Qui sont les victimes potentielles de cette problématique grandissante aux conséquences graves ? Comme les VBH sont statistiquement sous-représentées, peu de recherches établissent un portrait clair des victimes des VBH. Toutefois, la littérature est unanime quant au fait que les femmes et les jeunes filles présentent une vulnérabilité accrue aux VBH, même si les hommes peuvent également en être victimes (Bond, 2014; Elakkary *et al.*, 2014; Faqir, 2001; Harper *et al.*, 2014; Payton, 2014; Rexvid et Schlytter, 2012; Sen, 2005). Dans une des rares études statistiques sur le sujet, Kulczyki et Windle (2011) dressent le portrait des principales victimes de meurtres commis au nom de l'honneur dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : il s'agit principalement de femmes âgées de moins de 25 ans, mariées et possédant des statuts socioéconomiques variables. Au Québec, quelques recherches nomment que ce sont principalement les femmes issues de l'immigration qui sont victimes de VBH (Harper *et al.*, 2014 ; Jimenez et Cousineau, 2016).

1.3 Les VBH dans un contexte d'immigration

Étant donné que dans les pays occidentaux les VBH touchent majoritairement des femmes issues de l'immigration, il devient essentiel de décrire le contexte d'immigration de ces personnes et de leurs familles pour mieux comprendre leur réalité. Le processus migratoire des familles issues de l'immigration englobe « l'ensemble des phénomènes,

émotifs et physiques, affectant un individu à partir du moment où il prend la décision de migrer jusqu'à son adaptation dans un nouveau pays » (Legault et Fronteau, 2008, p.44). Ce processus se vit à travers des phases d'adaptation, d'intégration et d'acculturation qui ébranlent plusieurs facettes de leurs identités et de leur personnalité (Legault et Fronteau, 2008). Ces phases se produisent de manière parallèle et évoluant à différents rythmes (Abou, 1988).

Plus spécifiquement, selon Legault et Fronteau, la phase d'adaptation renvoie au « processus d'interaction entre l'individu et le milieu social plus large où il se trouve, processus où l'individu modifie ses attitudes et son comportement afin de s'insérer dans ce milieu social » (2008, p.46). Ainsi, l'adaptation peut créer un dépaysement pour les familles arrivant dans leur nouvel environnement pouvant mener à la perte des schèmes de références sur les plans langagiers et identitaires (Legault et Fronteau, 2008). Cette phase inclut davantage les mécanismes utilisés par l'individu pour vivre dans son nouvel environnement.

La phase d'intégration, quant à elle, réfère davantage « aux mécanismes par lesquels un groupe admet un nouveau membre » (Legault et Fronteau, 2008, p.63). Cette phase se présente selon l'insertion des personnes immigrantes dans les structures économiques, sociales et politiques du pays d'accueil (Abou, 1988). La phase d'intégration s'inscrit dans un échange entre l'immigrant et la société d'accueil où chacun doit s'engager dans le processus. Cette phase est dynamique et multidimensionnelle,

incluant entre autres les formes familiale et personnelle (Legault et Fronteau, 2008). Parmi la forme familiale, il y a l'ensemble des transformations à l'intérieur du réseau qui modifient les réseaux de solidarité et de prise en charge à l'intérieur de la famille, particulièrement en matière de relations entre les hommes et les femmes. En effet, dans le pays d'accueil où la culture majoritaire est différente de celle du pays d'origine, les rôles traditionnels de la femme, de l'homme et des enfants peuvent être altérés (Boubnan, 2012; Harper *et al.*, 2014). L'inégalité des genres, pouvant être acceptée et approuvée dans le pays d'origine, est en revanche confrontée à des valeurs d'égalité entre les sexes, promues dans la société d'accueil. À cet égard, dans le contexte québécois où l'émancipation de la femme a marqué l'histoire (CSF, 2013), plusieurs formes de violence portant atteinte aux femmes sont majoritairement décriées et dénoncées. Ce changement de perception par rapport au statut de la femme peut créer un décalage culturel important entre les sociétés d'accueil et les sociétés d'origine, et ce, même entre les membres de la même famille qui s'intègrent de manière différente. Ce décalage peut provoquer chez la personne issue de l'immigration un choc culturel qui est défini comme « une désorientation, parfois par une grande angoisse [...]. Il s'agit d'une réponse psychologique et psychosomatique aux expositions à un environnement non familier » (Legault et Fronteau, 2008, p.52). Ainsi, le choc peut être grand pour les immigrants et une rupture peut s'opérer dans le pays d'accueil.

La phase d'acculturation « résulte des contacts soutenus entre les cultures en présence » (Legault et Fronteau, 2008, p.63). Il s'agit plus précisément « des interférences

culturelles que les immigrés et leurs enfants subissent à tous les niveaux de l'adaptation et de l'intégration, par suite de la confrontation constante de leur culture d'origine avec celle de la société d'accueil » (Abou, 1988, p.4). L'acculturation se veut donc être des actions de part et d'autre entre l'immigrant et la société d'accueil.

Ainsi, chacune de ces phases est composée d'expériences déterminant les balises, les repères, les filtres et les points d'ancrage qui seront utilisés dans le futur par l'immigrant. Ces différentes phases vécues sont autant de mécanismes d'inclusion appartenant d'une part à chacun des immigrants arrivant dans le nouveau pays d'accueil, et d'autre part aux membres de la société d'accueil. Toutefois, il faut être conscient, que les membres de la société d'accueil et les membres de la société d'origine impliquées dans les phases du processus migratoire sont placées dans un rapport d'inégalité. En effet, en considérant que les entités historique, politique et culturelle du pays d'accueil sont déjà constituées, l'apport des immigrants peut se voir amenuiser dans sa confrontation à ces fortes entités (Schnapper, 1991), créant ainsi un rapport inégalitaire.

1.4. Les réponses institutionnelles et communautaires aux VBH

Maintenant que nous avons abordé la réalité des VBH en regard de ses statistiques, de ses définitions et de ses caractéristiques, quelles sont les mesures mises en place pour aider les familles issues de l'immigration aux prises dans une telle problématique ? Dans le prochain volet, nous traitons des modèles légaux et politiques ainsi que des pratiques d'interventions sociales en contexte de VBH.

1.4.1. Modèles légaux et politiques

Comme présenté précédemment, les VBH englobent plusieurs manifestations de violence, telles que le mariage forcé, le contrôle excessif ou encore les MGF. À ce jour, seulement certaines manifestations de VBH sont légiférées. Par exemple, la législation et la criminalisation de l'interdiction du mariage forcé, y compris les mariages précoces, sont l'une des interventions les plus appliquées en matière de VBH (Fondation SURGIR, 2012). En effet, un ensemble de lois internationales sur les droits de la personne ont décrété l'importance que chaque personne ait le droit de choisir de façon libre et éclairée son conjoint ou sa conjointe (BASF, 2017).

Le Canada et le Québec ont adopté plusieurs modifications législatives en s'inspirant principalement des lois émises au Royaume-Uni, pays précurseur en termes législatifs pour combattre les VBH. Ainsi, en 2015, à l'échelle canadienne, la *Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares*⁵ est venue, entre autres, criminaliser le mariage forcé et les MGF et harmoniser au niveau national l'âge minimum requis à 16 ans pour consentir au mariage (Jimenez, Cousineau, Tanguay, et Arcand, 2017). Alors que c'est en 2016 qu'au Québec, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes*⁶, qui vient, entre autres, légiférer en faveur de mesures préventives des VBH. Par exemple,

⁵ *Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares*, L.C. 2015, ch. 29. Sanctionnée 2015-06-18

⁶ *Loi apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes*, Projet de loi no 59, 2016, ch. 12. Sanctionnée 2016-06.

elle amende le *Code civil du Québec* pour combattre le mariage précoce ; elle apporte des modifications à la *Loi de la protection de la jeunesse* (LPJ), par l'ajout explicite de la notion du contrôle excessif comme motif de mauvais traitements psychologiques, aspect qui est développé ultérieurement. La majorité des amendements est accueillie de manière positive (Jimenez *et al.*, 2017).

1.4.2. Modèles de pratiques d'intervention en contexte de VBH

1.4.2.1 En Suède. La Suède s'est révélée innovatrice et prolifique en ce qui concerne les interventions sociales développées en contexte de VBH. En ce qui a trait au dépistage de VBH, Sedem et Ferrer-Wreder (2015) identifient dans leur recherche que les niveaux de peur et d'anxiété chez les victimes peuvent être évalués pour mieux mesurer les risques associés aux VBH. Quant à Alizadeh et ses collaborateurs (2010), ils relèvent que dangerosité d'une situation peut être dépistée par le type de répercussions possibles sur les victimes et le type de comportement perçu par la famille comme dérogoire au code de l'honneur.

Pour ce qui est de l'intervention en contexte de VBH dans les milieux de pratique, une étude menée en 2010 par Wikström et Ghazinour soulève les différences entre les interventions menées par les maisons d'hébergement pour femmes en difficulté et les institutions de la protection de l'enfance, soit l'équivalent suédois des DPJ/PJ québécoises. En effet, du côté des maisons d'hébergement, les intervenants prônent l'indépendance des femmes. Afin de s'assurer de leur sécurité, les intervenants des

maisons d'hébergement interdisent tout contact entre les victimes et les membres de leur famille puisque ces derniers peuvent s'avérer être les agresseurs. Toutefois, cela peut avoir un effet contraignant sur la liberté des victimes, en les coupant de l'ensemble de leur réseau social et familial (Wikström et Ghazinour, 2010). Du côté de l'institution de la protection de l'enfance, les auteurs rapportent que les intervenants doivent répondre aux impératifs de la loi suédoise, qui préconise plutôt le principe inverse, soit de miser sur les contacts entre le jeune et les parents afin d'encourager le renforcement du réseau social (Wikström et Ghazinour, 2010). L'étude met ainsi de l'avant que selon le mandat et la mission de l'organisme dans lequel l'intervention se produit, les principes régissant l'intervention en VBH varient.

1.4.2.2 Au Québec. En 2013, Condition féminine Canada⁷ a octroyé environ 2,8 millions de dollars à trois projets communautaires québécois afin de documenter davantage les VBH (CSF, 2013). Ces projets mis sur pied ont permis de développer la recherche et le transfert de connaissances par l'entremise de conférences auprès des principaux acteurs interagissant auprès des victimes et des familles pouvant vivre des VBH (CSF, 2013; TCRI, 2014). Les trois organismes qui ont bénéficié de la subvention sont la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), le Centre social d'aide aux immigrants (CSAI), et le Bouclier

⁷ En 2018, Condition féminine Canada est devenu un ministère appelé Femmes et Égalité des genres Canada.

d'Athéna – Services familiaux (BASF). Les prochaines sections traitent des résultats obtenus par ces organismes à la fin de leur projet sur les VBH.

1.4.2.2.1 Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. La TCRI est un regroupement communautaire d'une centaine d'organismes œuvrant dans le réseau de l'immigration et de l'intégration au Québec (TCRI, 2014). Leur projet « Prévenir et réduire la violence faite aux femmes et aux filles, au nom de l'honneur » a cerné certains besoins en matière de dépistage et d'intervention en contexte de VBH, mais également sur la formation spécifique (Chouakri, 2016). Plus précisément, c'est sur le plan de la compréhension et de l'intervention que certains acteurs se disent moins outillés et qu'ils aimeraient avoir plus d'informations sur la réalité des VBH, avoir plus de moyens d'interventions à développer et la manière de les utiliser (Chouakri, 2016).

1.4.2.2.2 Centre social d'aide aux immigrants. Le CSAI est un organisme à but non lucratif visant l'accompagnement de la clientèle immigrante et celle des réfugiés pris en charge par l'État dans leur intégration (Harper *et al.*, 2014). Un de leur projet, réalisé en 2013, composé de trois phases, visait 1) à faire une consultation pour connaître les besoins des femmes et des filles victimes de VBH et d'identifier les pratiques prometteuses, 2) à prendre part à des journées de formations action et 3) à mettre sur pied un projet pilote de prévention et de sensibilisation des VBH auprès des adolescents à travers différentes écoles secondaires de la région de Montréal (Harper *et al.*, 2014).

La consultation a permis de mettre en évidence le manque d'interventions préventives par la protection de la jeunesse et dans les maisons d'hébergement, alors qu'il a été démontré dans certaines études l'impact positif des activités de prévention sur l'évolution des mentalités auprès des jeunes hommes et des jeunes femmes en ce qui concerne les VBH (Cihangir, 2013; Rexvid et Schlytter, 2012). Les résultats de leur projet dévoilent que les pratiques prometteuses d'intervention en contexte de VBH à mettre en places sont l'évaluation du risque à partir du degré de peur de la victime, le développement d'un lien de confiance entre l'intervenante et la victime ainsi que le travail en concertation auprès des ressources externes (Harper *et al.*, 2014). Les besoins des filles et des femmes ayant été soulevés par la consultation sont la création d'un espace sécuritaire pour que chaque membre de la famille puisse parler librement, un support financier lorsque la demande de la victime est un retrait familial et, finalement, l'établissement d'un filet de sécurité quand la victime désire rester dans le milieu familial (Harper *et al.*, 2014). Il importe également de miser sur les forces des filles et des femmes pour leur donner un pouvoir d'agir dans leur situation (Harper *et al.*, 2014).

1.4.2.2.3 Bouclier d'Athéna – Services familiaux. Le BASF est un organisme à but non lucratif qui soutient et accompagne les femmes des communautés ethnoculturelles vivant de la violence conjugale (Kamateros et Nahabedian, 2016). L'organisme a développé durant les dernières années une expertise sur la problématique des VBH. Le financement octroyé par Condition féminine Canada a permis d'élaborer un projet visant l'offre de formations et d'information aux femmes et filles des communautés

ethnoculturelles sur les lois et leurs droits au Québec et au Canada (Kamateros et Nahabedian, 2016). De manière parallèle, la formation poursuivait également un objectif de faire de la prévention en matière de VBH (Kamateros et Nahabedian, 2016). Le projet a mené à terme la formation d'agentes de sensibilisation communautaire qui sont proactives dans leur communauté pour dépister des victimes potentielles de VBH et pour diriger ces dernières vers les ressources appropriées (Kamateros et Nahabedian, 2016). Au final, le projet a permis de rejoindre plus de 400 femmes dans une soixantaine d'ateliers créant ainsi un réseau informel de dépistage et de référence (Kamateros et Nahabedian, 2016). Dans le but de maintenir et de fournir une information constante, le BASF a procédé à la création d'un site Internet qui présente les différents outils d'aide et d'information dans une situation de VBH (BASF, 2017). Ensuite, le BASF a piloté un comité de travail avec les Services de police de la Ville de Montréal, les DPJ/PJ du CCSMTL, deux commissions scolaires et des chercheuses afin de développer une définition commune à cette problématique, pour mener à terme des interventions conséquentes et adéquates (Kamateros et Nahabedian, 2016).

Ultimement, l'attribution du financement a permis le développement d'un outil de dépistage : la Grille d'indicateurs de risque⁸. Cet outil peut s'apparenter à celui qui a été développé au Royaume-Uni pour les unités policières qui se présentent dans un domicile lors d'un appel urgent (Roberts *et al.*, 2014). La Grille est un outil clinique

⁸ Repéré à <http://formationvbh.com/outils/grille-risques/>.

d'accompagnement pour les intervenants en contexte de VBH. Les éléments disposés dans la Grille concernent les concepts à évaluer lors de la rencontre avec la femme, la fille ou la famille. La Grille traite de la structure et dynamique familiale, des formes de violences et de menaces, du cheminement de la victime et, finalement, des pistes d'intervention à explorer (BASF, 2015). La Grille est accompagnée d'un guide explicatif et a pour but d'offrir certains repères cliniques aux intervenants en contexte d'intervention (Dessureault et Demosthène, 2016). Cet outil répond à une pratique prometteuse pour assurer la cohérence entre les services (Harper *et al.*, 2014).

1.4.2.3 Les DPJ/PJ du CCSMTL. En complémentarité avec les projets développés pour Condition féminine Canada, les DPJ/PJ se sont également mobilisées dans le processus du développement des connaissances et des bonnes pratiques en regard des VBH. Cette institution, touchée de près par l'affaire Shafia, a développé ses connaissances et ses modalités d'intervention pour tout mettre en œuvre afin de prévenir un tel autre drame. De plus, représentant le partenaire terrain pour la collecte de données de cette recherche, il importe de préciser le contexte légal spécifique dans lequel les DPJ/PJ du CCSMTL interviennent et la structure des services offerts.

1.4.2.3.1 Loi de la Protection de la Jeunesse. Régie par la LPJ⁹, l'intervention en DPJ/PJ vise à mettre fin à une situation de compromission de la sécurité ou du

⁹ *Loi de la Protection de la Jeunesse*. RLRQ, chapitre P-34.1

développement d'un enfant (âgé de moins de 18 ans) (Gouvernement du Québec, 2018). La LPJ prévoit six motifs de compromission à la sécurité ou au développement de l'enfant : l'abandon, la négligence, les mauvais traitements psychologiques, les abus sexuels, les abus physiques et les troubles de comportement sérieux (article 38). Par la *Loi apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes*, le contrôle excessif, considéré comme une manifestation de VBH par la littérature (Attané, 2006; CSF, 2013; Roberts *et al.*, 2014), a été ajouté explicitement comme une forme de mauvais traitements psychologiques à la LPJ. De plus, l'article 38.3 de cette loi a également été modifié en lien avec les VBH : « Aucune considération, qu'elle soit d'ordre idéologique ou autre, incluant celle qui serait basée sur une conception de l'honneur, ne peut justifier une situation prévue aux articles 38 et 38.1. » (LPJ, 2016, c.12, a.15). En résumé, cet ajout précise explicitement que l'honneur ne peut pas servir de facteurs atténuants dans une situation de violence.

L'intervention en protection de la jeunesse vise essentiellement à mettre fin à la situation de compromission du développement ou de la sécurité de l'enfant, d'éviter sa récurrence et de privilégier des moyens favorisant la participation active des parents et de l'enfant dans la prise de décision et des choix de mesures qui les concernent (LPJ, 2016, a. 2.3). Pour y arriver, « l'intervenant détient un mandat de relation d'aide et également un mandat de contrôle et de surveillance » (Chiasson-Lavoie et Roc, 2000, p.227). Le premier mandat est défini comme suit :

[L]’intervenant psychosocial accompagne l’enfant et sa famille dans le processus de changement souhaité. Il recherche la collaboration des parents

et de l'enfant, de son environnement proche ainsi que des autres partenaires nécessaires à l'évolution de l'enfant et au soutien de la famille. (Chiasson-Lavoie et Roc, 2000, p.227)

Afin d'assurer le suivi de l'enfant et de son milieu familial, l'intervenant doit répondre au deuxième mandat de contrôle et de surveillance (Chiasson-Lavoie et Roc, 2000). Par ce mandat, l'intervenant suit l'évolution des mesures instaurées qui visent à mettre fin à la situation de compromission et à s'assurer de la protection du développement et de la sécurité de l'enfant.

1.4.2.3.2 La structure des services offerts en protection de la jeunesse. Comme il est présenté par le Gouvernement du Québec (2018), le processus d'intervention en DPJ/PJ comporte plusieurs étapes. Lors d'un signalement à la DPJ, c'est le service de Réception et traitement des signalements qui traite la demande et qui détermine, à partir d'une analyse sommaire, la présence d'un motif de compromission et la rétention ou non du signalement. Si c'est le cas, l'intervention se poursuit au service de l'Évaluation qui vise à déterminer de nouveau, à partir d'un examen plus approfondi de la situation, si la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis. Si le signalement est retenu, le processus d'intervention se poursuit à l'étape d'Orientation qui détermine « les mesures à prendre pour assurer la protection et aider ses parents à corriger la situation » (Gouvernement du Québec, 2018). Les mesures de protection peuvent être de nature volontaire (une entente entre la DPJ, la famille et le jeune de plus de 14 ans sans aller au tribunal) ou judiciairisée (recours au tribunal pour déterminer s'il y a une situation de compromission et si oui, de fixer les mesures de protection). À la suite de l'entente

établie avec la famille ou l'ordonnance du tribunal, l'étape suivante de l'intervention est l'Application des mesures qui assure la mise en place des mesures de protection. Finalement, le dernier service est la Révision et il poursuit trois buts, soit de vérifier si la sécurité ou le développement de l'enfant est toujours compromis, au besoin, d'émettre une nouvelle entente sur les mesures établies, et de réviser le choix des mesures de protection (Gouvernement du Québec, 2018). Si la situation de compromission se résorbe, c'est la fin de l'intervention. Pendant le processus d'intervention aux DPJ/PJ du CCSMTL, chaque équipe d'intervenants est dirigée par un chef de service et se voit assignée à un consultant clinique. De même, des équipes d'éducateurs spécialisés sont accessibles au besoin pour les intervenantes de l'ensemble des services pour les soutenir dans la réalisation de leurs mandats.

1.4.2.3.3 Développement des connaissances et des interventions en matière de VBH. Les DPJ/PJ du CCSMTL ont participé activement aux journées de conférences tenues par la TCRI, le CSAI et le BASF. Elles profitent de ces journées pour partager leurs défis et leurs inquiétudes entourant les VBH, mais également pour dégager des pistes conjointes de réflexion et d'action (Dessureault et Desmothène, 2016). En plus de l'adaptation de la Grille d'indicateurs de risque développée par le comité de travail sur les VBH piloté par le BASF, les DPJ/PJ du CCSMTL déploient en janvier 2015 un ensemble d'activités cliniques permettant la formation des chefs de service et des intervenants sur la problématique des VBH (Dessureault et Desmothène, 2016). Ainsi, les DPJ/PJ ont adapté leur processus d'intervention aux spécificités des VBH.

1.5. Question et objectifs de recherche

La recension des écrits sur les VBH présente différents constats sur cette réalité qui demeure relativement nouvelle et encore peu étudiée. D'abord, les chercheurs s'entendent sur un ensemble de caractéristiques qui définissent les VBH; pourtant, aucun consensus quant à une définition n'a été établi. Cette difficulté à circonscrire les VBH peut affecter la capacité des autorités à dépister adéquatement ces situations et à identifier les personnes pouvant en être victimes. Malgré tout, selon les études empiriques de chercheurs académiques, institutionnels et communautaires, il est possible de statuer qu'actuellement, au Québec, les VBH sont vécues principalement au sein des communautés issues de l'immigration.

Ensuite, la prise en charge des VBH s'effectue sur les plans légal et social. Le soutien législatif est axé sur des manifestations spécifiques de VBH alors que les interventions sociales sont centrées sur la compréhension des VBH, le dépistage et les outils d'interventions à développer. Concrètement, les DPJ/PJ du CCSMTL ont instauré des formations et des outils concrets dans leur milieu de travail. D'ailleurs, les études sur les VBH traitent majoritairement de la compréhension de cette réalité et des besoins ressentis par les personnes vivant des situations de VBH, sans décrire davantage l'expérience particulière d'intervention en contexte interculturel auprès des familles pouvant vivre une réalité complexe et qui est nouvelle pour les intervenantes. De tels constats justifient l'intérêt de se pencher sur le point de vue des intervenantes dans leur

expérience d'intervention en contexte de VBH, intérêt s'inscrivant en continuité avec les recherches menées jusqu'alors.

Considérant l'écart culturel pouvant être présent entre les intervenantes et les familles issues de l'immigration (Cohen-Émerique, 2000, Legault *et al.*, 2008 ; Malhamé, 2010), les interventions auprès de cette clientèle requièrent une attention spécifique pour répondre à des besoins qui leur sont propres. Dans cette pratique d'intervention en contexte interculturel, quel est le vécu des intervenantes des DPJ/PJ du CCSMTL œuvrant auprès des familles issues de l'immigration pouvant vivre des VBH ? Pour répondre à cette question, l'objectif général de cette étude est, à partir de la perception des intervenantes, d'explorer leur intervention en contexte interculturel auprès des familles pouvant vivre VBH au sein des DPJ/PJ du CCSMTL. Plus précisément, ce mémoire s'intéresse d'une part, à la compréhension des intervenantes sur les VBH et, d'autre part, à l'exploration des zones culturellement sensibles présentes chez elles dans de telles situations. Pour terminer, la rencontre interculturelle se produisant entre les intervenantes et les familles issues de l'immigration est explorée.

1.6. Cadres théoriques

L'étude de Jimenez et Cousineau (2016) révèle que dans le contexte de VBH au Québec, les intervenantes des DPJ/PJ du CCSMTL interagissent exclusivement avec des familles issues de l'immigration. Dans ce type d'intervention où deux acteurs culturellement différents interagissent, il est essentiel de manifester une sensibilité envers

la réalité de l'autre. Pour Cohen-Émerique (1993), l'intervention interculturelle permet d'entamer un processus s'intéressant autant au système de valeurs et à l'identité culturelle de l'intervenante que de l'immigrant. L'intervention interculturelle mise autant sur la compréhension de l'autre que sur la décentration de l'intervenante pour favoriser une négociation dans la rencontre interculturelle (Cohen-Émerique, 2000).

Cohen-Émerique (2000) présente une schématisation de l'intervention interculturelle. Ce schéma repris et adapté par Rachédi et Legault (2008) est présenté dans ce mémoire à la Figure 1. Elle présente deux systèmes, soit le cadre de référence de l'intervenant et de l'immigrant, porteurs de valeurs et d'histoire. Ces cadres « représentent les grilles de lecture des événements et des individus, produits des différentes appartenances et des diverses expériences de vie, qui sont à l'origine des distorsions et des malentendus interférant dans l'interaction avec l'altérité, en situation intra ou interculturelle » (Cohen-Émerique, 2000, p.174). Par conséquent, l'intervention interculturelle propose une stratégie pour établir une communication et une compréhension face à la diversité culturelle (Cohen-Émerique, 2000). Cette intervention nécessite d'acquérir des compétences interculturelles qui se développent par le biais d'une démarche en trois étapes : soit la compréhension du système de l'autre, la décentration¹⁰ et la négociation.

¹⁰ Cohen-Émerique (1993, 2000) présente inversement l'étape de la compréhension du système de l'autre et de la décentration. Pour ce mémoire, les étapes sont présentées de cette manière pour la fluidité des idées de l'analyse.

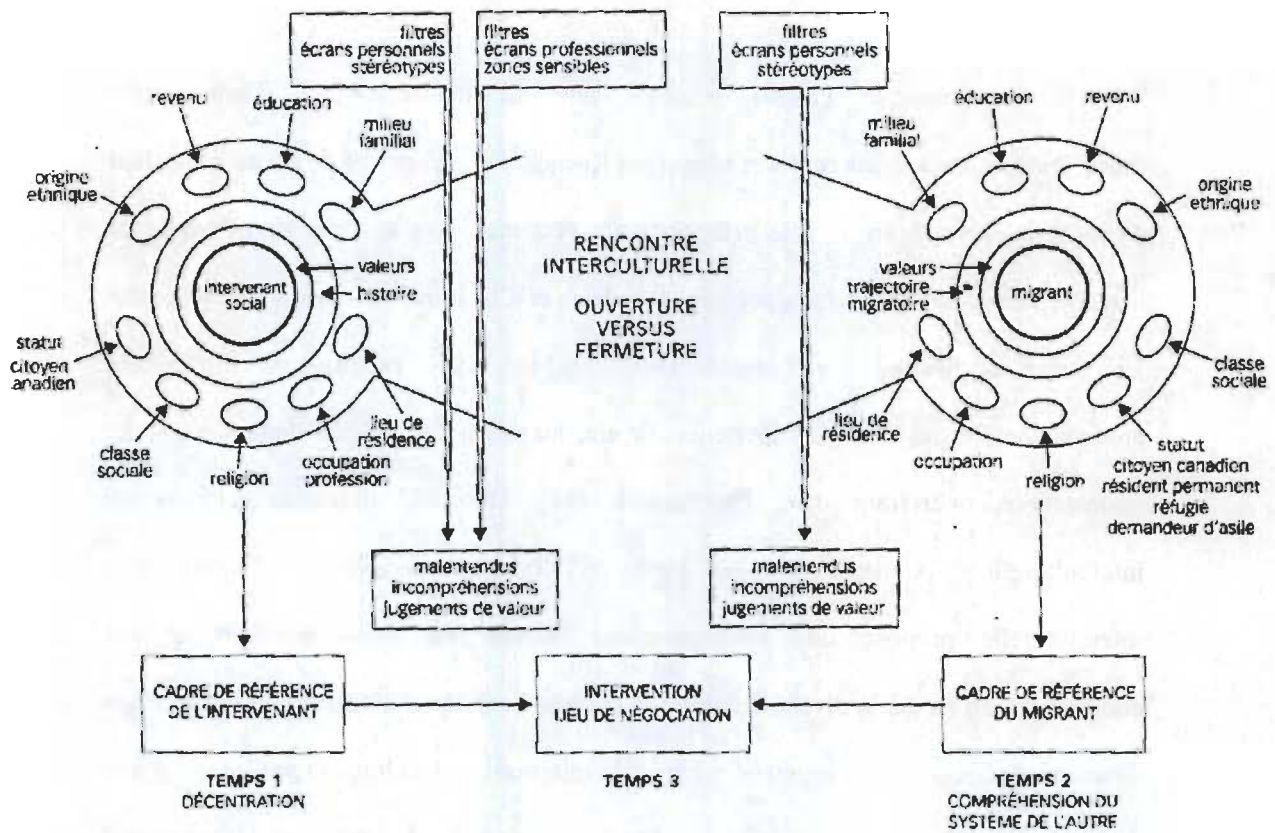


Figure 1 : Le schéma de l'intervention interculturelle.

1.6.1 La compréhension du système de l'autre

Cette étape table sur la perception et la compréhension de l'intervenante sur le monde intérieur de l'autre qui, dans le cas présent, sont les personnes issues de l'immigration pouvant vivre des situations de VBH (Cohen-Émerique, 1993). Selon cette auteure, comprendre l'univers de l'autre nécessite du temps pour s'informer, échanger et s'intéresser aux individus, à leur réalité et à leur manière de vivre. Dans cette recherche, la présente étape s'illustre par le biais de la compréhension qu'ont les intervenantes du système familial des personnes issues de l'immigration pouvant vivre des VBH. Ainsi, le système familial est analysé en fonction de l'approche écosystémique.

Rachédi et Legault (2008) présentent l'approche développée par Heffernan *et al.* (1988), qui a été réédité en 2012 par Ambrosino, Heffernan et leur équipe, et Lacroix (1990). Ces derniers présentent un modèle à plusieurs niveaux : l'ontosystème, le microsystème, le mésosystème, l'exosystème et le macrosystème. Rachédi et Legault (2008) présentent ces niveaux dans un schéma présenté dans leur ouvrage :

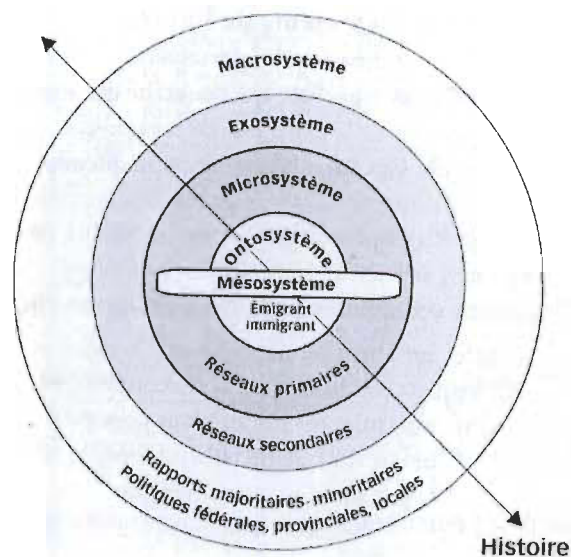


Figure 2 : Les différents systèmes du modèle écosystémique.

L'*ontosystème* du modèle écosystémique se présente comme les pôles identitaires de chaque acteur en présence soient l'intervenante et la personne issue de l'immigration (Rachédi et Legault, 2008). Les pôles identitaires de l'intervenant et de la personne issue de l'immigration sont déclinés selon les valeurs de chacun, leur origine ethnique, leur genre, leur religion, etc., ce qui peut influencer la relation entre eux. Le *microsystème*, ou réseau primaire, réfère à l'environnement immédiat de la famille (amis, voisins, communauté transnationale) (Ambrosino *et al.*, 2012). Le *mésosystème* réfère aux interactions entre les différents microsystèmes de l'individu. Par exemple, cela peut constituer la relation entre les parents et la communauté transnationale, pouvant influencer la vie au pays d'accueil et au pays d'origine (Ambrosino *et al.*, 2012). L'*exosystème*, ou réseau secondaire, réfère à l'ensemble des facteurs communautaires, n'ayant pas toujours de lien direct avec l'individu, mais pouvant tout de même influencer son fonctionnement.

Enfin, le *macrosystème*, le dernier système, réfère aux facteurs sociétaux présents dans la société d'accueil (valeurs, attitudes, lois, politiques d'immigration, etc.). C'est dans ce système que les services sociaux et de santé s'inscrivent.

Définis par l'environnement qui les entoure, les niveaux d'un système sont en constante interaction. Le déplacement de l'un des niveaux aura conséquemment un impact dans les autres niveaux (Ambrosino *et al.*, 2012). Ainsi, la description des systèmes de la famille agit comme « grille de lecture de la situation de l'immigrant, grille qui nous permet de mieux comprendre cette situation et ainsi de mieux intervenir » (Rachédi et Legault, 2008, p.123). Dans la complexité des VBH, cette approche écosystémique permettra d'analyser la compréhension des intervenantes sur la dynamique des familles issues de l'immigration pouvant vivre des VBH.

1.6.2 La décentration

Cette étape constitue une prise de conscience par l'intervenante de son propre cadre de référence (ethnique, religieux, professionnel, personnel, institutionnel, etc.) (Rachédi et Legault, 2008). Cette prise de conscience sur son propre cadre référentiel permet de reconnaître les obstacles pouvant nuire à l'écoute de l'autre lors d'une intervention. Cohen-Émerique (2000) présente trois types d'obstacles pouvant affecter l'intervention interculturelle : les préjugés et stéréotypes, l'ethnocentrisme ainsi que les modèles d'intervention professionnels. Plus particulièrement, Cohen-Émerique (2000) nomme certains thèmes qui sont sujets à être regardés de manière ethnocentrique : la

conception du rôle et du statut de la femme, la conception de l'éducation des enfants, la conception de la religion/laïcité, la conception du temps, etc. Ces thèmes sont des images guides qui balisent le décodage social des situations survenant dans le quotidien : dans la famille, avec les amis, dans les relations amoureuses, etc. Ainsi, ces images guides représentent des zones sensibles où peuvent naître des sources de malentendus et de chocs culturels entre deux cultures ayant des images guides différentes (Cohen-Émerique, 2000). La présence potentielle de ces obstacles peut faire naître des malentendus entre l'intervenante et la famille issue de l'immigration en cours d'intervention (Cohen-Émerique, 2000).

Pour un intervenant, il peut s'avérer complexe d'entamer la décentration par soi-même. C'est pour cette raison que Cohen-Émerique (2000) propose de

déterminer les "zones sensibles", celles où le professionnel et le migrant ont le plus de mal à communiquer, où les malentendus sont les plus fréquents et violents, ce qui permet, d'une part, d'apporter des informations plus approfondies sur ces segments culturels chez le client et, d'autre part, de réfléchir sur ces mêmes spécificités dans sa propre culture et par rapport à sa trajectoire personnelle (p.176)

Dans cette optique, l'examen des zones culturellement sensibles chez les intervenantes dans un contexte d'intervention en VBH permettra d'orienter l'analyse de l'étape de la décentration.

1.6.3 La négociation

Cette dernière étape relève d'un rapprochement entre deux acteurs porteurs de culture différente, dans lequel chaque cadre de référence est considéré (Cohen-Émérique, 1993). La négociation est l'étape où l'on cherche à trouver un équilibre répondant autant à l'intégrité des membres de la famille qu'au mandat d'intervention conféré à l'intervenante au sein des DPJ/PJ du CCSMTL. Dans la réalité des VBH où l'intervention se situe dans la rencontre entre une intervenante des DPJ/PJ du CCSMTL et une famille issue de l'immigration, l'approche interculturelle voit toute sa pertinence.

Dans la négociation, chaque acteur est présent. Toutefois, comme l'échantillon méthodologique de ce mémoire ne comporte que des intervenantes, notre analyse de la négociation ne peut être perçue que par ces dernières. Pour explorer cette vision de l'intervenante, Rachédi et Legault (2008) présentent les trois savoirs professionnels qui sont essentiels pour négocier l'intervention interculturelle, soit le *savoir*, le *savoir-faire* et le *savoir-être*. Dans l'intérêt de ce mémoire sur l'intervention en contexte interculturel des intervenantes, il est pertinent de s'intéresser à ces trois savoirs qui, selon Renou (2005), permettent le développement des compétences professionnelles à travers un ensemble de connaissances (*savoir*), d'aptitudes (*savoir-faire*) et d'attitudes (*savoir-être*).

Brièvement, le *savoir* est défini par Rachédi et Legault (2008) comme les aires de connaissances accessibles aux intervenantes en se basant sur la formation intellectuelle et/ou scolaire. Le *savoir-faire* quant à lui, est perçu comme le processus d'intervention

lui-même et les modalités qui le composent (Rachédi et Legault, 2008). Pour terminer, le *savoir-être* représente les attitudes professionnelles ainsi que la capacité à comprendre l'autre pour favoriser la qualité des interactions (Rachédi et Legault, 2008). Ainsi, ces trois types de savoirs permettront d'analyser l'interaction entre les intervenantes des DPJ/PJ et les familles issues de l'immigration pouvant vivre des situations de VBH.

1.6.4 L'application des cadres théoriques interculturelle et écosystémique

Étant donné le regard interculturel porté dans ce mémoire et l'approche écosystémique préconisée au sein des DPJ/PJ du CCSMTL (Gouvernement du Québec, 2013), à l'instar de Rachédi et Legault (2008), ce mémoire amalgame les modèles théoriques de l'approche écosystémique (Ambrosino et al, 2012) et celui de l'intervention interculturelle (Cohen-Émerique, 1993). Rachédi et Legault (2008) intègrent l'intervention interculturelle au sein de l'approche écosystémique et elles ont nommé ce modèle interculturel systémique. Toutefois, comme l'objectif principal de ce mémoire s'intéresse avant tout à l'intervention en contexte interculturel auprès de familles issues de l'immigration pouvant vivre une situation de VBH, nous avons plutôt choisi d'intégrer l'approche écosystémique à l'intervention interculturelle, ce qui diffère du modèle interculturel systémique. Malgré cette différence, il n'en demeure pas moins que la juxtaposition de ces deux modèles offre « une approche globale et interactionniste de l'intervention dans laquelle tous les sujets et tous les acteurs des systèmes sont pris en compte » (Rachédi et Legault, 2008, p.138). En regard des objectifs de recherche qui nous concernent, l'utilisation de ces modèles permet de mieux comprendre la perception qu'ont

les intervenantes dans les situations de VBH, de cerner les zones culturellement sensibles présentes dans leur intervention et d'explorer les savoirs professionnels utilisés pour mener une rencontre interculturelle.

Ainsi, pour ce mémoire, il est pertinent d'utiliser l'approche écosystémique intégrée au modèle d'intervention interculturelle pour plusieurs raisons. D'abord, ces cadres d'analyse permettront d'explicitier la perception des intervenantes sur la dynamique des familles issues de l'immigration pouvant vivre des VBH grâce à l'analyse des niveaux du système familial. Ensuite, le modèle interculturel permet de prendre conscience des zones culturellement sensibles dans les relations qui s'opèrent entre l'intervenante et la famille. Finalement, le modèle permet de faire ressortir le vécu des intervenantes dans leur rencontre avec la famille issue de l'immigration en fonction du *savoir*, du *savoir-faire* et du *savoir-être*.

En conclusion de ce chapitre, nous avons exposé la problématique des VBH en regard de sa sous-représentation statistique, de ses définitions et caractéristiques, de la considération du contexte d'immigration et des différentes dispositions mises en place ici et ailleurs pour prévenir ce phénomène. À partir des modèles interculturel et écosystémique, nous désirons explorer l'intervention en contexte interculturel effectuée par les intervenantes des DPJ/PJ en contexte de VBH. Le prochain chapitre présente la méthodologie et les outils utilisés pour recueillir les données.

Ce chapitre présente la méthode utilisée pour répondre aux objectifs de recherche. D'abord, nous présentons le projet de recherche dans lequel s'insère ce mémoire. Avec l'utilisation d'une méthode qualitative de type exploratoire, nous abordons la population à l'étude, les procédures de recrutement, la procédure de collecte de données et d'analyse correspondant à ce type de méthode. Nous terminons ce chapitre avec les limites et les forces de ce mémoire.

2.1 Le projet de recherche

Le présent mémoire s'intègre à la recherche menée par les professeures Estibaliz Jimenez et Marie-Marthe Cousineau *Comprendre l'intervention interculturelle auprès des filles et leurs familles en contexte de violences basées sur l'honneur (VBH) au Québec*, financée par le Fonds de Recherche du Québec – Société et Culture et en partenariat avec les DPJ/PJ du CCSMTL. Le projet vise trois objectifs principaux :

- a) appréhender le phénomène des VBH du point de vue des intervenants ;
- b) identifier, à partir de leur point de vue sur leurs pratiques, les difficultés et les défis liés à l'intervention auprès d'une clientèle ethnoculturelle en contexte de VBH ; et
- c) proposer des pratiques et des modes d'intervention et de protection adaptés aux familles issues de l'immigration en contexte de VBH.

La contribution de ce mémoire à la recherche principale s'insère dans la prise en charge du premier sous-objectif, soit *d'Appréhender le phénomène des VBH du point de vue des intervenantes*. Cette intégration à la recherche principale confère plusieurs avantages à ce mémoire dont, entre autres, l'accès à l'ensemble des données recueillies auprès du partenaire terrain soit les DPJ/PJ du CCSMTL.

Dans le cadre de la recherche partenariale, l'équipe de recherche a présenté à quelques reprises l'état d'avancement des travaux de recherche au partenaire terrain par le biais de présentations. L'interaction entre l'équipe de recherche et le partenaire a été essentielle afin d'ajuster les méthodes de collecte et d'analyse de données à leur réalité et de contextualiser les expériences d'intervention en **contexte de VBH au sein du CCSMTL**.

2.2 Méthode de recherche qualitative de type exploratoire

La méthode qualitative est utilisée dans le cadre de cette recherche. Cette méthode a pour but « d'approfondir des processus ou des phénomènes complexes » (Marshall et Rossman, 1989, p.46). Comme l'expliquent Anadon et Guillemette (2007), c'est à l'intérieur de la vie quotidienne que les différentes dimensions du monde humain se construisent et qu'il est possible de

comprendre des phénomènes comme les valeurs, les représentations et les significations que les acteurs sociaux donnent à la vie humaine – significations qui se construisent à l'intérieur d'un processus socioculturel et historique dont la compréhension constitue l'accès à une connaissance pertinente et valide de ce qui est humain. (p. 27)

La méthodologie qualitative permet ainsi de donner un sens aux significations que les intervenantes accordent aux enjeux de l'honneur et à leur intervention auprès des familles pouvant vivre une telle situation (Cresswell, 2013; Fortin et Gagnon, 2010 ; Moen, 2006).

La méthodologie de cette recherche se veut également exploratoire. Selon les auteurs Deslauriers et Kérisit (1997) et Gauthier (2009), la méthode exploratoire s'avère être pertinente pour se familiariser aux individus, à leurs réalités et à leurs besoins dans l'intervention en situation de VBH et pour laquelle, peu de connaissances sont accessibles. Ainsi, à partir de la démarche qualitative exploratoire, il est possible de répondre à l'objectif de l'étude d'explorer la réalité des intervenantes en situation d'intervention en contexte de VBH.

2.3 Participants

La population à l'étude se compose d'intervenantes des directions DPJ et PJ du CCSMTL ayant ou non de l'expérience d'intervention auprès des adolescentes et de leurs familles pouvant vivre des enjeux liés à l'honneur. Les services de la DPJ, soit Réception et Traitement des Signalement, Évaluation, Orientation et Révision, et du PJ, soit l'Application des mesures¹¹, étaient visés par l'étude. Les différents postes comblés par les intervenantes rencontrées sont éducatrice, agente de relations humaines, réviseure,

¹¹ Tous les services des DPJ/PJ du CCSMTL sont décrits dans le contexte théorique à la page 26.

consultante transculturelle et consultante clinique. Lorsqu'il sera mention d'intervenantes, nous référerons à l'ensemble de ces emplois.

Par le choix de ce groupe de participantes, le principe de diversification interne est préconisé, c'est-à-dire que l'on mise sur la description en profondeur « d'un groupe restreint et homogène d'individus » (Pirès, 1997, p.155). Les participantes représentent un groupe commun, soit toutes des intervenantes à l'intérieur des DPJ/PJ du CCSMTL, mais présentent des caractéristiques générales différentes (sexe, âge, années d'expérience, services d'appartenance, etc.). Ainsi, ce principe de diversification interne est utilisé dans ce mémoire afin d'atteindre la saturation théorique (Pirès, 1997).

2.4 Procédures de recrutement

Cette étude présente un échantillon de type non probabiliste, c'est-à-dire que l'échantillon est construit à partir des caractéristiques recherchées par le chercheur, et non par le fruit du hasard (Deslauriers et Kérisit, 1997). Deux échantillons sont constitués dans ce mémoire, un pour les groupes de discussion, et l'autre pour les entrevues individuelles. Pour les groupes de discussion, les critères d'inclusion étaient de : 1) être un (une) intervenant(e) travaillant aux DPJ/PJ du CCSMTL ; 2) avoir un intérêt pour discuter des VBH ; et 3) avoir travaillé de manière directe ou indirecte dans une situation de VBH, c'est-à-dire sans être responsable d'un dossier, l'intervenante était en soutien auprès d'un/une collègue de son équipe qui est intervenu(e) dans une situation de VBH. Dans les entrevues individuelles, les critères d'inclusion étaient les mêmes, à la différence du

critère 3 où les intervenantes devaient nécessairement posséder une expérience directe d'intervention en contexte de VBH.

Pour le recrutement des groupes de discussion, une collaboratrice a été ciblée au sein des DPJ/PJ du CCSMTL afin de dresser une liste potentielle d'intervenantes ayant un intérêt d'intervention en contexte de VBH. Les groupes de discussion ont été divisés selon les directions d'appartenance puisqu'ayant des mandats et des tâches différentes, l'approche d'intervention des intervenantes varie. Regroupant au total 23 intervenantes, quatre groupes de discussion ont été constitués, deux à la DPJ et deux au PJ. Si pour la DPJ, la totalité des intervenantes intégrant les groupes de discussion se sont avérées être des personnes expérimentées en VBH, pour le PJ, les groupes de discussion étaient constitués autant de personnes expérimentées que non expérimentées. Les groupes de discussion ont été tenus entre février et juin 2017.

À la suite des groupes de discussion, le recrutement des participantes aux entrevues individuelles a été entamé. Pour procéder, l'équipe de recherche a contacté l'ensemble des gestionnaires des DPJ/PJ afin qu'ils nous donnent le nom des intervenantes ayant été responsables d'un dossier lié à l'honneur : cinq intervenantes ont été recrutées de cette manière. Une autre stratégie de recrutement a été utilisée dans le cadre des entrevues individuelles. Avant chaque rencontre de groupe de discussion, les intervenantes étaient invitées à remplir un questionnaire sociodémographique, dans lequel, la dernière question demandait si elles étaient intéressées à participer à une entrevue individuelle. Lors d'une

réponse positive, l'équipe de recherche les recontactait. Deux intervenantes ont été recrutées par cette technique. Au total, sept intervenantes ont été rencontrées en entrevues individuelles entre juillet et septembre 2017.

Le Tableau 1 présente les différentes caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des 28¹² intervenantes ayant participé aux groupes de discussions et aux entrevues individuelles. Il illustre que les intervenantes sont majoritairement des femmes ayant en moyenne 41 ans, elles possèdent toute une formation universitaire ou collégiale et 24 d'entre elles ont une expérience directe d'intervention en contexte de VBH.

Tableau 1

Caractéristiques sociodémographiques des intervenantes des DPJ/PJ du CCSMTL ayant participé à l'étude

Caractéristiques	Groupe 1 DPJ	Groupe 2 DPJ	Groupe 3 PJ	Groupe 4 PJ	Entrevues individuelles
Nombre de femmes	6	5	5	4	6
Nombre d'hommes	0	0	1	2	1
Moyenne d'âge	42	48	35	41	41
Moyenne d'années d'expérience aux DPJ/PJ du CCSMTL	15 ans	20 ans	9 ans	15 ans	13 ans
Expérience VBH	6	5	4	4	7
Aucune expérience en VBH	0	0	2	2	7

¹² Dans le Tableau 1, la somme des hommes et des femmes est de 30, mais deux intervenantes ont participé aux groupes de discussion et aux entrevues individuelles.

Pour le recrutement, plusieurs considérations éthiques ont été respectées pour s'assurer de la conformité de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* de l'Université du Québec à Trois-Rivières qui suivent les principes éthiques directeurs et les exigences relatives au consentement libre, éclairé et continu, la confidentialité, les risques et bénéfices et la gestion des conflits d'intérêts. Tous les documents d'information et de consentement fournis aux participants lors de cette étude ont été préalablement approuvés par le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains ainsi que du Comité d'éthique de la recherche désigné du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire¹³.

Toutes les personnes recrutées étaient volontaires à participer à une étude qualitative et remplissaient les critères d'inclusion relative à la question de recherche. Chaque participante a rempli et dûment signé le formulaire de consentement, expliquant les objectifs de l'étude, leur liberté d'accepter ou de refuser de participer à l'étude, leur pouvoir de se retirer à tout moment sans subir de préjudice, et les avantages et les risques. Les formulaires sont accessibles aux Appendice D et Appendice E.

2.5 Procédures de collecte de données

Pour la collecte de données, l'équipe de recherche s'est partagé les tâches. La construction des grilles d'entrevues pour la collecte de données s'est faite par l'ensemble

¹³ Ancienne appellation des DPJ/PJ du CCSMTL.

des membres de l'équipe de recherche. Toutefois, l'intégralité des entrevues a été réalisée par la professeure principale de cette recherche, Estibaliz Jimenez, et d'une assistante de recherche étudiant en travail social, Joelle Arcand.

La première étape a été de réaliser les groupes de discussion visant à mieux connaître la compréhension générale des intervenantes sur le phénomène des VBH. La même assistante de recherche a procédé par la suite à des entrevues individuelles orientées principalement sur la narration professionnelle et personnelle d'une intervention vécue en contexte de VBH. Les deux collectes de données sont complémentaires puisqu'elles couvrent différents angles de la perception des intervenantes sur leur vécu en situation de VBH.

2.5.1 Le groupe de discussion. Le groupe de discussion est une méthode de collecte de données qui peut « faciliter la compréhension d'un comportement d'un groupe cible » (Geoffrion, 2009, p.392) en s'intéressant à la perception des participants, à leur analyse et à leurs sentiments sur une problématique peu étudiée dans un contexte social (Fortin et Gagnon, 2016; Geoffrion, 2009). Dans le cadre de cette étude, la pertinence du groupe de discussion est d'échanger sur les nuances de la complexité de la réalité des VBH et de favoriser le dialogue entre les intervenantes sur leur vécu d'intervention dans une telle réalité afin de confronter les perceptions de chacune.

Afin de mener à terme les groupes de discussion, certaines dispositions techniques ont été considérées. L'ensemble des groupes de discussion ont été faits sur le lieu de travail des intervenantes, ils ont duré entre une et deux heures et ils ont tous été enregistrés avec leur consentement. La professeure responsable de la recherche a animé le groupe pour présenter le projet, questionner les participantes sur les principaux thèmes et relayer la discussion entre elles. Afin de soutenir l'animatrice du groupe, une assistante de recherche a été jointe au groupe pour gérer le temps, les tours de parole et la prise de notes. Cette délégation de tâches a permis à l'animatrice de se concentrer davantage sur la gestion et l'émergence des thèmes au sein du groupe. Tous les groupes de discussion ont été réalisés par le même duo.

Dans le but d'atteindre les objectifs de recherche, une grille d'entrevue a été élaborée afin de retenir les thèmes et sous-thèmes importants à aborder dans le groupe de discussion. La grille d'entrevue a été construite selon trois thèmes majeurs, soit a) la définition des VBH ; b) l'intervention en contexte de VBH au CCSMTL ; et c) les perceptions et le vécu des intervenantes sur le phénomène des VBH (voir Appendice A). Les questions ont été formulées de manière simple, claire et ouverte afin que toutes les intervenantes en comprennent le sens (Geoffrion, 2009). L'animatrice est restée ouverte et attentive aux sujets émergents dans la rencontre (Geoffrion, 2009).

2.5.2 L'entrevue individuelle semi-dirigée. En complémentarité avec le groupe de discussion, les entrevues individuelles menées dans cette recherche visaient à

approfondir la compréhension de l'expérience concrète d'intervention en contexte de VBH en rendant plus explicite l'univers de l'intervenante (Savoie-Zajc, 2009). Dans les postulats de l'entrevue individuelle, il est reconnu que la perspective de l'autre a un sens et qu'il dresse le portrait de la nature de sa réalité à travers son état d'esprit au moment de l'entrevue (Savoie-Zajc, 2009).

Les entrevues individuelles ont été effectuées sur le lieu de travail des intervenantes et le moment a été déterminé à la convenance de l'intervenante. Comme les groupes de discussion, les entrevues individuelles ont duré entre une et deux heures et elles ont toutes été enregistrées avec le consentement des participantes. Afin d'assurer une uniformité dans la conduite des entrevues, celles-ci ont toutes été menées par l'assistante de recherche étudiant en travail social.

Pour structurer la rencontre et aborder les thèmes et les sous-thèmes pertinents à la recherche (Savoie-Zajc, 2009), une première grille d'entrevue a été montée pour six des sept intervenantes rencontrées. Cette grille se centre sur trois axes soit : a) la trajectoire professionnelle de l'intervenante ; b) son expérience d'intervention en contexte de VBH ; et 3) son vécu expérientiel dans un tel contexte (voir Appendice B). La dernière entrevue a été effectuée auprès d'une consultante transculturelle. En considérant son bagage spécialisé en intervention interculturelle et plus particulièrement en contexte de VBH, l'équipe de recherche a fait le choix d'orienter davantage le deuxième axe de la deuxième grille d'entrevue vers son expérience de soutien aux intervenantes (voir Appendice C).

Cela dans le but de recueillir un maximum d'information sur la perspective d'intervention de soutien dans les contextes de VBH.

2.6 Procédure d'analyse des données

L'analyse des données s'est produite en différentes étapes, telles que proposées par Fortin et Gagnon (2016) qui abordent 1) l'organisation ; 2) la révision et l'immersion du chercheur ; 3) le codage des données ; puis 4) l'élaboration de catégories et l'émergence des thèmes. L'analyse des données a été menée par l'auteure de ce mémoire.

Premièrement, l'organisation des données a été faite par la transcription en intégralité des enregistrements des groupes de discussion et des entrevues individuelles afin de produire des verbatims. Ceux-ci ont été par la suite importés dans le logiciel d'analyse qualitative des données N'Vivo, logiciel qui a été utilisé comme outil de codage des données. Ensuite, la révision des données consiste à revoir l'ensemble du matériel et à immerger le chercheur des données. L'ensemble des enregistrements ont été réécoutés et les verbatims ont été lus de manière active, c'est-à-dire en commentant et surlignant les passages saillants. Ce premier contact avec les données a permis de relever plusieurs thèmes et, dans la perspective d'une grille d'analyse mixte (Mayer et Deslauriers, 2000), de les joindre aux objectifs de la recherche pour générer le premier arbre de codification. Cette étape a été réalisée en équipe de recherche.

Dans le contexte de recherche où plusieurs collectes de données étaient utilisées et que le projet de recherche était réalisé en équipe, la thématization séquentielle a été favorisée (Paillé et Mucchielli, 2016) pour le codage et l'émergence de catégories. Cette technique consiste 1) à tester l'arbre de codification sur une partie du corpus ; 2) à la faire valider auprès de l'équipe de recherche et 3) à coder le reste du matériel. Ainsi, trois groupes de discussion et trois entrevues individuelles ont été codifiés à partir du premier arbre de codification avant d'être validés auprès de l'équipe de recherche. Quelques modifications ont été apportées à l'arbre de codification puis le reste du corpus a ensuite été codifié.

La codification des données est non mutuellement exclusive, c'est-à-dire que plusieurs extraits peuvent se retrouver sous différents thèmes. Afin de s'assurer de l'exactitude des thèmes et de l'homogénéité du codage, une première analyse verticale des données a été réalisée suivie d'une analyse transversale.

2.7 Limites et forces de l'étude

Ce projet de recherche présente certaines limites. La diversification interne préconisée dans notre échantillonnage vise l'exhaustivité de l'intragroupe choisi (Pirès, 1997). Toutefois, pour une question d'accessibilité et de disponibilité, certains services des DPJ/PJ ne sont pas représentés dans notre échantillon d'intervenantes rencontrées, ce qui peut avoir un impact sur l'exhaustivité de nos données (Pirès, 1997). De plus, comme la collecte de données a été effectuée entre 2015 et 2017, des modifications ont pu avoir

lieu au sein des DPJ/PJ du CCSMTL quant à leur processus d'intervention en contexte de VBH. Par conséquent, certaines conclusions tirées de ce projet pourraient devoir être ajustées en fonction des avancées connues depuis au sein de l'institution.

Ensuite, l'objet de recherche concerne une réalité d'honneur touchant des adolescentes issues de l'immigration et leurs familles dans un contexte légal, qui leur est parfois étranger. Dans ce rapport interculturel et institutionnel, une relation de pouvoir peut se jouer (Cohen-Émérique, 1993). Les intervenantes rencontrées, majoritairement d'origine québécoise, perçoivent cet écart de pouvoir entre elles et les familles auprès de qui elles interviennent. Dans cette optique, il importe d'en tenir compte dans l'analyse des données. De plus, il faut avoir conscience que chacune des membres de l'équipe de recherche de Jimenez et Cousineau porte un système de croyances et de valeurs pouvant constituer une influence dans le processus de recherche. Toutefois, le fait que l'équipe soit composée de plusieurs membres d'origines ethniques différentes a favorisé un recul permettant de tenir compte des divers biais culturels ayant pu affecter l'analyse des données.

Malgré ces limites, cette étude présente également des forces qui permettent de répondre à l'objet d'étude. D'abord, le travail d'équipe ainsi que la collaboration avec notre partenaire terrain, les DPJ/PJ du CCSMTL, a permis de soutenir la validité interne et la fiabilité des données (Laperrière, 1997), de l'étape de la collecte de données jusqu'à l'analyse des résultats. Également, en utilisant l'amalgame des modèles d'intervention

interculturelle et écosystémique, cette recherche se veut également innovatrice dans le développement des connaissances de la psychoéducation sur une réalité jusqu'alors peu étudiée. Ainsi, ce projet vient s'inscrire en continuité avec la littérature des milieux scientifique et communautaire en contribuant à l'enrichissement des connaissances en ce qui a trait à l'intervention en contexte de VBH.

3. Résultats

Ce chapitre présente les résultats dégagés des groupes de discussion et des entrevues individuelles tenus auprès des intervenantes des DPJ/PJ du CCSMTL en matière d'intervention en contexte de VBH. Ce chapitre se divise selon trois axes : 1) la perception des intervenantes sur la réalité des VBH ; 2) les enjeux interculturels en contexte de VBH ; et 3) les ressources offertes par les DPJ/PJ en contexte de VBH.

3.1 Axe un : Perception des intervenantes sur la réalité des VBH

D'abord, les résultats obtenus dévoilent que l'ensemble des intervenantes détiennent une perception similaire de la réalité des VBH. Bien que les définitions varient selon les intervenantes, elles convergent toutes néanmoins vers des caractéristiques communes. Dans leur discours, les intervenantes juxtaposent chacune des caractéristiques les unes aux autres, en soulignant que les VBH sont vécues par les personnes qui dérogent ou menacent de déroger aux règles dictées par la famille et la communauté. Selon les intervenantes, les règles sont dictées par les hommes pour établir un contrôle sur les comportements sociaux et sexuels des adolescentes et des femmes.

En regroupant les propos des intervenantes, les caractéristiques les plus fréquemment nommées par les intervenantes à l'égard des VBH se rassemblent autour de quatre thèmes :

- la dimension collective : le rôle de l'image et de la réputation de la famille dans les VBH ;
- les règles en lien avec les comportements sociaux et sexuels attendus des adolescentes ;
- la violence : un moyen de contrôler ou de restaurer l'honneur ; et
- l'honneur : l'intention derrière le contrôle exercé sur les adolescentes.

Chacun de ces quatre thèmes est exploré dans les sections suivantes.

3.1.1 La dimension collective : le rôle de l'image et de la réputation de la famille dans les VBH

L'ensemble des intervenantes reconnaît une dimension collective à l'honneur. En effet, pour elles, l'honneur serait indissociable de la réputation de la famille aux yeux de la communauté. De plus, les intervenantes rapportent que plusieurs membres de la famille peuvent être impliqués dans l'acceptation et l'exécution des VBH. Les intervenantes abordent la notion de famille en incluant autant la famille immédiate qu'élargie, pouvant être dans le pays d'accueil ou dans le pays d'origine.

Ainsi, la majorité des intervenantes mentionne que l'honneur est perçu comme une norme ou une valeur partagée par les membres de la famille, et qu'il concerne le groupe entier. Dépassant la dimension individuelle de l'honneur, les membres du groupe sont rattachés par cet honneur partagé et deviennent ainsi interdépendants : si un geste déshonorant est commis par un des membres, c'est tout le groupe qui en pâtit.

Moi, je trouve que c'est quelque chose d'important, parce que ces familles-là, quand elles cherchent réparation, c'est pour la honte que la personne peut leur apporter vis-à-vis du village, du groupe, de la communauté. Euh... parce que c'est souvent des cultures collectives qui doivent rendre compte à l'extérieur, beaucoup plus que, par exemple, des cultures occidentales qui sont individuelles. Et puis ça reste entre eux : le papa, la maman ou l'enfant, puis that's it, puis ça « deale » entre eux. (Intervenante 13)

C'est dans ce rapport entre la famille et « l'extérieur » que quelques autres intervenantes lient l'honneur à la réputation de la famille ; la réputation incarnant le prolongement de l'image de la famille dans l'espace public. L'intervenante 18 l'explique dans ces mots : « L'honneur fait beaucoup référence aussi à l'image qu'on projette. Donc, le regard de l'autre est impliqué à ce niveau-là ». De cette manière, l'honneur fait référence au jugement que les membres de la communauté portent sur la réputation de la famille.

Pour concrétiser cet aspect de l'honneur lié à la réputation, l'intervenante 1 et l'intervenante 4 parlent d'une situation où l'image de la famille est perçue comme étant menacée par l'utilisation d'images jugées inadéquates partagées sur les réseaux sociaux par les jeunes filles :

Tu sais, elles suivent la mode d'aujourd'hui, donc prennent beaucoup de photos. Puis elles mettaient des photos sur Facebook, mais, tu sais, comme en maillot de bain, puis ils envoyaient ça à la famille sur Facebook, mais donc, elles sont amies avec leurs oncles et leurs tantes [au pays]. Donc, les parents avaient une pression de la famille internationale. Ça fait qu'ils appelaient puis ils disaient : « Ben voyons donc, ça a pas d'allure ! Ta-ta-ta... » Ça fait qu'on sentait que ces parents-là ont des valeurs très traditionnelles qu'ils veulent maintenir, mais je pense qu'il y avait encore plus une grande pression de la famille élargie [...] (Intervenante 1)

Parce que ce qu'on sait, c'est que les oncles [au pays] mettent beaucoup de pression, tu sais. Facebook et tout ça, les filles ont mis des photos, puis ils ont interpellé les parents en disant : « Vos filles, c'est des ci ! Vous avez une

mauvaise éducation, euh... Ça entache notre famille et tout ça. » Donc tout ça ressortait, donc ça alimentait toutes nos craintes. (Intervenante 4)

Dans ces extraits, il est attendu par la famille élargie que les adolescentes respectent des standards vestimentaires. Toutefois, en s'affichant en maillot de bain sur les réseaux sociaux, en plus de ne pas respecter les standards attendus, elles peuvent renvoyer une image d'un comportement inadéquat associé à une mauvaise éducation parentale, comportement ayant le potentiel d'affecter la réputation et l'honneur de toute la famille aux yeux des membres de la communauté. Selon les résultats, l'honneur familial passe par la réputation et l'image publique de la famille. La famille doit ainsi maintenir une bonne réputation pour que la communauté la perçoive comme honorable.

Dans cette dimension collective où les membres acceptent la valeur de l'honneur, il existe également un accord sur les conséquences à adopter si un membre déroge à une règle balisant les comportements jugés honorables. Cet accord peut se traduire par un assentiment de la violence commise.

Je rajouterais là-dessus aussi qu'il y a l'accord implicite de la communauté à ce que ces gestes-là soient posés. Donc, il y a une justification [...] C'est comme si les valeurs de la communauté de cette famille-là abondent dans le sens du geste posé par le père. Si on reprend, par exemple, Guy Turcotte, il y a personne qui était en accord avec les gestes posés. Il y a personne qui a valorisé les gestes posés par cet homme-là, puis qui disait : « Il a bien fait ! Il fallait qu'il fasse quelque chose pour récupérer son honneur ou pas. » Donc, il y a tout cet enjeu-là d'accord implicite [...]. (Intervenante 11)

Cette intervenante explique que contrairement au cas médiatisé de Guy Turcotte¹⁴, survenu la même année que le cas Shafia, les VBH sont validées **par** la famille et/ou la communauté et même justifiées par ces dernières comme une **façon de** rétablir un honneur familial perdu.

De plus, plusieurs intervenantes affirment que les adolescentes semblent également connaître les règles à respecter et les répercussions associées à la transgression des dites règles.

Parce qu'ils [les adolescents] nous le disent : « Demandez-nous ce qu'il faut dire ou pas à nos parents. On le sait ! » [...] ils peuvent vous dire les grandes bases. Ils savent comment négocier les choses. Ils savent, tu sais. Quand la jeune décide d'avoir des relations sexuelles alors que c'est quelque chose qui **est le top à ne pas franchir, elle sait.** (Intervenante 3)

Et c'est socialement accepté et connu, et c'est implicite, mais [...] les gens savent à quoi on peut s'en tenir, ou qu'est-ce qui peut leur arriver. (Intervenante 5)

En résumé, en respectant les règles sociales à suivre et les conséquences à appliquer, la famille justifie les violences qui sont commises à l'égard des individus dérogeant au code de l'honneur.

Dans l'optique où il y a un accord tacite entre les membres de la famille sur les actes de violence posés, les intervenantes rapportent que les VBH peuvent être commises

¹⁴ Le cas médiatisé de Guy Turcotte est survenu en 2009 lorsque, dans un contexte de séparation de couple, un père de famille a tué violemment ses deux enfants alors qu'il en avait la garde.

par un ou plusieurs membres de la famille. L'une d'entre elles précise que les pressions peuvent provenir autant des membres au pays d'accueil qu'au pays d'origine.

Quand on parle de la communauté, c'est aussi la famille, mais pas la famille... que la famille qui a immigré. C'est aussi le rapport avec la famille au pays, donc avec les contacts qui se font et les pressions et les menaces qui peuvent se faire sur la famille qui est restée au pays. (Intervenante 9)

La famille peut jouer un rôle dans les VBH autant dans la commission directe des violences que dans les pressions exercées sur la famille immédiate pour rétablir l'honneur entaché.

3.1.2 Les règles en lien avec les comportements sociaux et sexuels attendus des adolescentes

Les thèmes de la virginité et de la sexualité des adolescentes émergent également du discours des intervenantes rencontrées. Par exemple, ces deux intervenantes rapportent des propos tenus par des mères à l'égard de la sexualité de leur fille.

Puis elle était jeune, puis là, on pouvait suspecter qu'elle avait déjà des relations sexuelles. [...] Puis là, on a beaucoup un discours, euh... qui est alarmant parce que, dans le fond, ça fait pas partie des valeurs... « Si on découvrait que notre fille avait des relations sexuelles, ben là, ça vient porter atteinte à l'honneur de notre famille... » Puis ils employaient déjà ces mots-là. (Intervenante 1)

Puis, tu sais, je demandais à madame : « Qu'est-ce qui pourrait être le pire qui arriverait à vos filles, là ? » [...] Bon, elle me disait : « C'est sûr que le pire qui puisse arriver, c'est que mes filles prennent de la drogue, se prostituent et tout ça. » Et... elle m'a ouvert la porte à parler... Ben, elle dit : « C'est sûr que tu sais, perdre la virginité... » Mais c'était inimaginable pour elle. C'était une valeur fondamentale. (Intervenante 4)

Dans ces extraits, plusieurs intervenantes relient le maintien de la virginité des adolescentes à l'honneur. Ainsi, tout comportement de la part des adolescentes pouvant

mener à la perte de leur virginité peut être perçu comme une faute majeure par certaines familles, tel que décrit par l'intervenante 5 : « Et elle, **entret**emps. elle a vécu des expériences [...] de sortir, de coucher avec un garçon, d'avoir des rapports sexuels, de ne plus être vierge à 15 ans : **pour eux**, c'est un crime majeur ! » (Intervenante 5). Ce rapport entre la virginité des femmes et l'honneur de la famille est rapporté par l'ensemble des intervenantes. Étant donné que ce sont plus spécifiquement les comportements des femmes qui sont visés dans le maintien de l'honneur familial (contrôler leur **sexualité** par la chasteté et la fidélité), l'ensemble des intervenantes souligne dans leur discours que ce sont principalement les **femmes** qui sont victimes de ce type de violence.

Une autre intervenante pousse la réflexion à l'égard des comportements sexuels des jeunes filles en parlant du cas suivant :

Puis elle me dit : [...] mon frère, il a pris mon cellulaire puis il a vu des « convos », des conversations Messenger avec des gars que je connais pas ou à qui je parle, puis c'est ça, là, ça s'arrête là. » Elle me dit : « C'était pas des conversations à connotation sexuelle. » Mais là, il a commencé à s'énerver. Il l'a réveillée, il l'a frappée, puis il a dit... Ben, il l'a traitée de pute, salope, enfin, tout le kit. Puis lui, il dit : « Si tu parles avec des gars, ça veut dire que tu vois des gars. Si tu vois des gars, ça veut dire que tu couches avec des gars. Donc, t'es une pute, t'es une salope, puis... » Donc, il était vraiment énervé, puis il a fait des menaces de mort puis bon, il est allé dans sa chambre, mais il est revenu. Puis c'est là, il a dit, tu sais : « Je vais te tuer puis je vais te défigurer pour [...] que tu (ne) sois plus attirante. » (Intervenante 2)

Dans cet extrait, l'intervenante 2 rapporte la situation d'une fratrie, où le frère associe immédiatement une relation interpersonnelle entre sa soeur et un garçon à l'adoption de comportements à caractère sexuel par cette dernière, même si ce n'est pas le cas. Dans cette perspective, il voit son honneur menacé par le risque que sa sœur ait des activités

sexuelles et qu'elle perde sa virginité. Ainsi, dans les résultats, la virginité des adolescentes est perçue par les intervenantes comme une « règle » à maintenir pour préserver l'honneur.

3.1.3 La violence : un moyen de contrôler ou de restaurer l'honneur

Nous venons de voir que les intervenantes associent l'honneur à la réputation dans un premier temps et, dans un deuxième temps, à des règles régissant les comportements sociaux et sexuels des adolescentes. Dans le discours des intervenantes, ce sont dans des contextes de perte de l'honneur ou de risque de le perdre que la violence peut être utilisée : ce sont les deux types de situations identifiées par les intervenantes dans laquelle une violence peut survenir au sein de la famille.

La première situation permet de contrôler et prévenir les agissements qui sont contraires aux règles de l'honneur, telles que les comportements menaçant la virginité d'une adolescente. Dans la situation décrite par l'intervenante 2 dans la section précédente, le frère utilise la violence verbale afin d'empêcher sa sœur d'avoir des comportements sexuels. L'intervenante 22 explique sa perception de la réalité des VBH de la même manière.

Moi, je vois ça comme une façon de contrôler, dans le fond, les agissements [...] en fonction des barèmes culturels ou des barèmes, je dirais moraux qui sont établis. [...] je le perçois aussi où ça pourrait venir avant aussi pour éviter pour encadrer, éviter que ça sorte de certains barèmes. Ça fait que c'est ça. Ça fait que je vois ça comme un contrôle par différents moyens qui sont violents pour éviter qu'il y ait des écarts ou pour corriger, selon leurs perceptions, des écarts qui auraient été commis. (Intervenante 22)

Selon ces intervenantes, les VBH sont perçues comme un moyen d'encadrer les écarts de comportements pouvant nuire à l'honneur.

Dans la deuxième situation, certaines intervenantes rapportent que les VBH peuvent être utilisées pour restaurer l'honneur s'il a déjà été perdu. L'intervenante 17 l'explique dans ces mots : « Pour moi, ça serait : faire payer à la personne, à la victime d'avoir dérogé à une règle familiale qui est grave, en fait, là. Donc, en fait, pour restaurer. Le but de ça, c'est en fait de restaurer l'honneur de la famille, donc c'est ça » (Intervenante 17). Ainsi, selon cette intervenante, l'honneur doit être restauré s'il est bafoué et les VBH sont un moyen pour y parvenir.

Ainsi, les résultats présentent deux fonctions pour lesquelles les VBH peuvent être utilisées. D'abord, les intervenantes rapportent une notion d'encadrement pour prévenir un futur écart de comportement, alors que la deuxième fonction sert à rétablir l'honneur qui a été perdu par l'adoption de comportements considérés comme déshonorants.

3.1.4 Les formes et manifestations de violence

Une fois que les fonctions de la violence ont été établies, quelles sont les formes de violences reconnues par les intervenantes ? L'ensemble d'entre elles nomme plusieurs formes et manifestations de VBH. Même si d'autres types de violences sont abordés, les violences physiques (frapper, coups, etc.), psychologiques (menaces, isolement social,

contrôle excessif, etc.) et sexuelles (MGF, certificat de virginité, etc.) demeurent les plus fréquemment nommées par les intervenantes :

Les violences, ça peut être toutes les violences : donc ça peut être psychologique, physique, l'isolement, les enlever de l'école, tout ce qui peut faire violence, dans le fond, physiquement ou psychologiquement à la victime, qu'elle soit homme ou femme. Basé sur l'honneur, dans le fond, [...]. (Intervenante 13)

Rappelons que dans le cadre de la protection de la jeunesse, les situations dans lesquelles les intervenantes travaillent sont celles où les signalements sont retenus en vertu de la LPJ, donc correspondants à un ou plusieurs motifs de compromission¹⁵ et que le comportement adopté compromet le développement et/ou la sécurité de l'adolescente.

Autres que ces violences, les résultats révèlent une autre forme de VBH rapportée par les intervenantes : l'adoption de comportements autodestructeurs par les adolescentes.

Ces filles-là, elles se sentent tellement mal dans qu'est-ce qu'elles ont dit que souvent, elles deviennent autodestructrices pour elles-mêmes. Elles font des gestes, posent des gestes plutôt destructifs. Elles se sentent mal, elles ont coupé le lien, elles sont toutes seules, elles ont pas d'amis... La famille les renie, elles sont vraiment pas bien dans leur milieu d'accueil [...] (Intervenante 5)

Les situations de violence subies par les victimes suscitent des émotions tellement fortes et négatives chez les adolescentes qu'elles se retournent contre elles-mêmes. Les manifestations rapportées pour cette forme de violence par les intervenantes sont entre autres des situations de fugues, d'isolement social et même de tentatives de suicide, tous

¹⁵ En vertu des articles 38 de la LPJ, les motifs de compromission sont l'abandon, la négligence, les mauvais traitements psychologiques, les abus sexuels, les abus physiques et les troubles de comportement sérieux.

des indices de troubles de comportements sérieux. motif de compromission en vertu de la LPJ.

Les manifestations de VBH sont présentées dans le discours des intervenantes comme un continuum de violences où la plus extrême est l'homicide, manifestation qui est principalement associée au cas des Shafīa. Les différentes formes et manifestations de violences peuvent survenir en même temps, l'une après l'autre, en suivant ou non une gradation.

Dans le fond, la ou les violences basées sur l'honneur sont multiples, là, sont graduées. Dans le fond, on a vu que le cas Shafīa, c'était l'extrême, donc c'était des homicides. Mais bien sûr, il y a un continuum qui se termine par les homicides, mais qui débute par des pressions... ça peut être toute forme de pression ou de contrôle. (Intervenante 21)

Les intervenantes vont décrire chaque forme selon différentes manifestations. Par exemple, sur le plan psychologique, les intervenantes vont nommer l'utilisation de menaces, le dénigrement, l'ignorance, l'isolement et le contrôle excessif :

En fait, c'est les mauvais mots, le dénigrement. [...] Puis c'est beaucoup, beaucoup la mère ; tu sais, de l'ignorance du père, l'ignorance des frères, par exemple, puis la mère, les mauvais mots... Tu sais : « T'es une mauvaise fille ! À cause de toi, regarde, regarde de quoi on a l'air ! » (Intervenante 25)

Ben, on en a eu un, une définition du contrôle excessif, dans le sens que le contrôle excessif, ça va pas être défini en tant que tel, mais il est relié à la définition du mauvais traitement psychologique. [...] C'est un comportement grave ou continu du parent ou d'un tiers qui va avoir un impact sur le développement de l'enfant. [...]. Tu sais, je veux dire : elle a 16 ans, elle a 17 ans, elle peut pas sortir dehors, elle est quasiment séquestrée, elle peut... Ben, ça, c'est des comportements des tiers qui a un impact sur l'environnement psychologique, c'est ça. (Intervenante 28)

À la lumière des propos rapportés par les intervenantes, nous constatons que les VBH peuvent prendre différentes formes et se décliner selon plusieurs manifestations.

3.1.5 L'honneur : l'intention derrière le contrôle exercé sur les adolescentes

Les intervenantes nomment que les VBH sont utilisées pour contrôler ou rétablir l'honneur de la famille. Cependant, dans leur discours, le contrôle exercé sur la victime ne sera pas perçu de la même façon selon la perspective de l'intervenante, de l'agresseur et de la victime. Pour les intervenantes ayant abordé le sujet, le contrôle parental est perçu comme excessif quand il est utilisé en lien avec l'honneur.

Que là, on commence à réaliser que les parents, peu importe leur origine, exercent un contrôle sur leur enfant, mais ils ont peut-être des raisons valables. Est-ce qu'ils le font correctement tout le temps ? Peut-être pas. Peut-être qu'il faut les aider là-dedans. Il y a peut-être des choses, c'est un peu excessif. Mais c'est là où il faut regarder comme il faut pourquoi ils exercent un contrôle sur leur enfant : c'est quoi, le but ? C'est quoi le comportement qu'ils veulent corriger de l'enfant ? C'est tu parce qu'elle est en lien avec des gangs de rue ou c'est juste qu'elle essaie d'être ici puis de s'adapter, malheureusement, à la société québécoise puis que les parents veulent pas ? C'est quoi exactement que le parent veut exercer ? (Intervenante 25)

Contrairement à peut-être d'autres [cas], tu te dis : ouais, mais quand est-ce qu'on tire la ligne entre qu'est-ce qui est excessif ou pas ? [P]our certains parents, le contrôle excessif est mis en place parce qu'ils craignent, ils veulent protéger... une surprotection, tu me diras, mais dans un but de protection. Alors que dans les violences basées sur l'honneur, le contrôle excessif n'est pas fait dans un but de protection. Il est fait dans un but de protection, oui, mais de l'honneur, protéger l'honneur et non pas protéger [...] la jeune. (Intervenante 10)

Les intervenantes 10 et 25 soulignent l'importance de questionner l'intention derrière le contrôle exercé sur l'adolescente. Pour elles, un contrôle exercé pour maintenir ou rétablir l'honneur ne correspond pas à la protection individuelle de l'adolescente, mais plutôt à la

protection de l'honneur familial. Ainsi, dans un tel **contexte**, le contrôle parental peut compromettre la sécurité et le développement de l'adolescente, ce qui nécessite l'application de la loi.

Dans une autre perspective, une intervenante rapporte les propos échangés avec un adolescent qui justifie que pour lui, **protéger** l'honneur de sa sœur revient à la protéger :

On [L'intervenante et l'adolescent] a beaucoup parlé de la violence, puis on a beaucoup parlé de ma représentation de la violence puis de la sienne. Parce qu'il m'expliquait que le contrôle qu'il exerçait sur sa sœur puis les menaces qu'il pouvait lui faire, lui, il considérait pas ça comme de la violence. Il considérait ça comme son rôle. C'était son rôle de... ça parlait beaucoup de protection. Il voulait la protéger puis pour la protéger, dans sa conception à lui, pour la protéger, il faut la contrôler. (Intervenante 6)

Dans cette situation, l'intervenante relate la position de l'adolescent où il considère que pour protéger sa sœur, il doit la contrôler. Cette perception du rôle du contrôle diffère de celle rapportée par les intervenantes 10 et 25. Pour cet adolescent, maintenir l'honneur de sa sœur en exerçant un contrôle sur elle constitue sa manière de la protéger.

Finalement, la troisième situation est rapportée par l'intervenante 10 qui explique que la victime doit se sentir brimée dans la situation de contrôle pour que celle-ci soit perçue comme une situation de violence et retenue comme un motif de compromission au sens de la loi :

Et en lien avec la perception de la jeune aussi, là. Parce qu'on pourrait avoir des jeunes qui sont très bien dans ça aussi puis que pour eux, c'est pas du contrôle. C'est... ça fait partie de la vie, puis ils sont bien dans ça, tu comprends? [...] Il faut faire attention, il y a comme une nuance aussi importante, tu sais, de... Le contrôle, c'est que ça.... La personne se sent contrôlée, là, se sent brimée, là. (Intervenante 10)

En résumé, les résultats montrent que l'intention du contrôle varie selon la position des intervenantes, des agresseurs et des victimes. Avant tout, le contrôle doit être perçu comme coercitif par les victimes pour qu'une situation de violence soit identifiée. Ensuite, que ce soit pour les intervenantes ou les agresseurs, le contrôle doit être utilisé dans une intention de protection. Toutefois, la perception des intervenantes et des agresseurs se distingue dans le fait que pour les intervenantes, la protection de l'adolescente ne relève pas nécessairement de la protection de l'honneur, alors que c'est le cas pour les agresseurs.

Dans ce premier axe, nous avons abordé la perception des intervenantes sur la réalité des VBH en fonction de grandes caractéristiques. En général, elles reconnaissent l'implication de la famille et de la communauté dans les VBH. Elles mettent également en relation l'honneur et la réputation, qu'elles lient fortement à des règles régissant les comportements sociaux et sexuels des adolescentes. La violence peut être utilisée si l'honneur est menacé ou bafoué afin d'encadrer les comportements dérogatoires ou de rétablir l'honneur. Les formes de violence sont multiples et variées. Enfin, le contrôle exercé dans les contextes de VBH peut être perçu de manière différente selon la lecture qu'en fait l'intervenante, l'agresseur ou la victime.

3.2 Axe Deux : Les défis d'intervention interculturelle en contexte de VBH

Ensuite, les résultats sur l'intervention en contexte de VBH exposent les nombreux défis que vivent les intervenantes autant d'ordre professionnel que personnel. Selon les résultats, les défis rencontrés concernent l'intervention différentielle à mener dans un

contexte de VBH, la gestion accrue du risque, l'arrimage entre les différents services du processus d'intervention en protection de la jeunesse et finalement, le décalage de valeurs culturelles pouvant s'immiscer entre les intervenantes et les familles issues de l'immigration. Ces quatre volets sont détaillés dans les prochaines pages.

3.2.1 Une intervention différentielle en contexte de VBH

Les résultats illustrent que l'intervention en contexte de VBH sont perçues de manière différente que les autres problématiques vécues en contexte de DPJ/PJ puisque, selon les intervenantes, les enjeux sont de nature différente. Certaines intervenantes soulèvent que l'entourage, autant familial que communautaire, qui habituellement s'avère être un facteur de protection chez les enfants, représente plutôt un facteur de risque dans les cas de VBH.

Puis on n'a pas d'alliés ! (*approbations de d'autres*) On n'a pas d'alliés, contrairement à d'autres situations où on va avoir, comme tu disais, une grand-mère, un oncle, un pasteur, un... Mais là, on peut comme pas se fier sur personne dans... autour de la famille. Ça fait que pas d'alliés, là, t'es tout seul dans la situation. T'as l'école ; en même temps, tu peux pas trop en dire à l'école parce qu'on a peur que ça s'ébruite puis que là, la jeune soit encore plus en danger. Ça fait que c'est comme si on est tout le temps, euh... à mesurer à qui on parle, comment on le dit, qu'est-ce qu'on dit? Ah ça, pas ça ! (*grande inspiration*) Moi, je trouve que c'est ça. On n'a pas d'alliés ! (Intervenante 10)

Il est reconnu, autant dans la littérature que dans la perception des intervenantes, qu'en raison de la dimension collective des VBH, tous les membres de la famille immédiate et élargie, de manière directe ou indirecte, peuvent être impliqués dans les actions de violence. Ainsi, l'intervenante 10 constate qu'elle peut compter sur moins d'alliés pour la soutenir dans son intervention.

Chez une majorité des intervenantes rencontrées, l'intervention en contexte de VBH les sort de leur zone de confort. Plus concrètement, pour l'intervenante 25.

L'intervention en contexte de VBH se présente ainsi :

Ça fait que, tu sais, il y a comme des habitudes d'intervention. Mais ça, cette situation-là [les violences basées sur l'honneur], c'est : on sort complètement de notre confort. Et là, on va s'asseoir, prendre notre temps puis dire : ben là, on travaille pas comme d'habitude. (Intervenante 25)

Considérant que les stratégies d'intervention diffèrent, l'ensemble des intervenantes rapporte que l'intervention en contexte de VBH requiert une plus grande intensité en termes de temps.

C'est sûr que c'est un stress de plus comparativement à un dossier troubles de comportement, parce que je le sais qu'il va falloir que je déploie beaucoup plus d'énergie, qu'il va falloir que je déploie beaucoup plus de doigté dans l'approche avec la famille, particulièrement [...] des familles où je vais avoir besoin d'un interprète. Donc, ça vient ajouter au temps d'intervention, peut-être doubler, même, le temps d'intervention. (Intervenante 12)

Ben, en lien avec comment on se sent dans l'intervention, euh... [...] C'est un gros challenge. Mais c'est très prenant. Émotionnellement, en temps aussi, parce que tout est beaucoup plus long, c'est beaucoup plus de consultation, les interprètes... Donc, c'est... en termes de temps, euh... je comprends facilement qu'on puisse dire aussi, hein : « je veux pas faire ces dossiers » parce que c'est vrai que c'est comme si on avait 3-4 dossiers. Donc, c'est beaucoup, beaucoup de temps. Donc l'émotion aussi qui est dure, et c'est pas facile de tourner la page. Puis les jeunes, on garde toujours en tête, on espère que tout va bien aller, plus que peut-être d'autres situations. (Intervenante 9)

Ainsi, l'intervention en contexte de VBH est considérée comme différentielle par les intervenantes puisqu'elles perdent leurs références d'intervention habituelles. Plusieurs d'entre elles perçoivent des exigences plus intensives liées à leur pratique. Pour d'autres, c'est sur le plan émotif que les situations de VBH sont plus intenses ou l'engagement en termes de temps qui est plus demandant.

3.2.2 La gestion du risque

La gestion du risque est un thème largement abordé par les intervenantes des DPJ/PJ, mais pour lequel elles n'offrent aucune définition claire. Selon ce qui se dégage de leurs propos, la gestion du risque semble être liée aux différents enjeux entourant chaque situation de VBH.

Oui, mais la gestion du risque, elle est tellement différente des évaluations habituelles et les enjeux sont tellement plus importants qu'il y a une insécurité qui vient avec la gestion de ces cas-là. Et il y a même des intervenants qui veulent pas du tout, du tout, du tout ! Qui refusent de faire ces situations-là. [...] Ils veulent pas gérer le risque. « Je suis pas assez habile ! Je me sens pas compétent ! Je sais pas quoi faire ! J'ai trop peur de faire une erreur ! L'erreur va coûter trop cher ! » Donc toute cette gestion, tu sais... On en revient à la gestion du risque qui est différente et qui est plus élevée. Les enjeux sont plus élevés, tout est... différent dans ces situations-là, puis... (Intervenante 11)

La gestion du risque est liée à la possibilité que des décès puissent survenir dans les situations de VBH. Ainsi, l'intervention dans de telles situations est liée à la peur de ne pas agir adéquatement, et que cela mène à la mort d'un enfant : « C'est rare qu'on gère la vie et la mort à la DPJ. C'est rare que... tu sais, des situations réelles où une décision peut entraîner la mort d'un enfant, d'un adolescent ? » (Intervenante 10). Le stress senti par plusieurs intervenantes est plus élevé puisqu'il fait écho aux violences extrêmes associées au cas Shafia, survenu 10 ans plus tôt et ayant créé une onde de choc au sein de leur institution.

En effet, pour les DPJ/PJ du CCSMTL, le quadruple meurtre des adolescentes et de la femme de la famille Shafia a été un réel choc. Dans chacune des entrevues menées, l'histoire de la famille Shafia est un thème récurrent nommé spontanément par toutes les

intervenantes et qui sert de cas de figure des VBH : « Tu sais, je te dirais que n'importe qui, tu rentres ici au Centre jeunesse, n'importe qui connaît l'histoire des Shafia. Tu sais, moi, je me rappelle d'avoir suivi cette histoire-là [...] Je l'ai suivie parce que ça m'avait comme marquée » (Intervenante 4).

Ayant comme principale référence de VBH le cas des Shafia, où la violence exercée est allée jusqu'au meurtre, nombreuses sont les intervenantes qui relèvent un degré supplémentaire de stress dans l'intervention, soutenant l'importance de maintenir une vigilance accrue et d'être plus protectionniste.

Puis je pense qu'une des choses que nous a appris le cas Shafia et tous les autres qui ont des noms différents puis qu'on entend moins parler, c'est d'agir avec prudence [...]. [D]ès qu'on a des éléments qui pointent dans la direction qu'on aurait peut-être une situation de violences basées sur l'honneur, [...] on agit différemment, on met plus de protection en place, on marche vraiment prudemment [...] pour éviter que des situations comme la fin, qui est arrivée avec les enfants Shafia, survienne. (Intervenante 11)

À l'opposée, une autre intervenante raconte qu'initialement, l'intervention en VBH ne constituait pas un stress. Toutefois, la perception d'une pression institutionnelle supplémentaire sur la prise en charge d'un cas VBH a fini par générer un stress chez elle.

Moi, ça me paniquait pas forcément, mais comme tout ce qu'il y avait autour... tout le monde qui était paniqué avec l'affaire qu'il y a eu, où les jeunes ont péri. [...] Ben, il y avait une pression. Ouais, ouais, ouais, il y avait une pression. (Intervenante 2)

Le vécu des intervenantes 11 et 2 met de l'avant un effet de co-rumination, c'est-à-dire que la peur du risque de violences extrêmes dans les situations de VBH transmise par la référence institutionnelle du cas Shafia peut contribuer à l'intensification du stress vécu

chez les intervenantes. L'intervenante 21 aborde cet effet de peur ressentie au sein de l'organisation.

Mais je me mettais le commentaire que le Centre jeunesse, on a tellement été échaudé par rapport à l'affaire Shafia, tellement qu'on a eu peur que [...] un, d'en échapper, puis s'il était qu'il devait en arriver un. ben là, il faut alerter tous les niveaux. [M]ais. en même temps. on a tellement peur de ça, en même temps, on diffuse : il faut en parler, mais on diffuse aussi une peur. (Intervenante 21)

De manière générale, il ressort des résultats que le souvenir du cas Shafia semble être un facteur de stress pour plusieurs intervenantes qui craignent de vivre un autre cas comme celui-ci, et ce, même si certaines intervenantes ne se sentaient pas initialement inconfortables à intervenir dans ce type de situations. Ce facteur de stress accentue la perception de la gestion du risque dans les situations de VBH.

3.2.3 L'arrimage des services

Comme mentionné précédemment, les DPJ/PJ sont constituées de plusieurs services relatifs aux différentes étapes du processus d'intervention. Une fois que le signalement est sommairement évalué et retenu au service de Réception et Traitement des Signalements et retenu à nouveau au service de l'Évaluation, il est traité à l'Orientation afin de déterminer le choix des mesures avant d'être transféré, lorsque nécessaire, vers le service de l'Application des Mesures, qui est jumelé au service de la Révision. Les services Réception et Traitement des Signalements, Évaluation et Orientation et Révision sont affiliés à la DPJ alors que le service d'Application des Mesures est affilié au PJ. Le transfert de dossier de la DPJ au PJ s'effectue par un transfert personnalisé et/ou une table

d'accès¹⁶. Pour uniformiser l'appellation du transfert de dossier entre les services, l'expression « arrimage des services » est utilisée dans ce mémoire.

Ainsi, l'arrimage des services représente la passation d'un dossier entre la DPJ et le PJ. L'intervenante 12 exprime sa perception du déroulement de l'arrimage des services, qui peut susciter des enjeux et influencer l'intervention.

Donc, c'est une concertation entre l'intervenante qui a fait l'évaluation, l'intervenante de l'application des mesures et l'adjointe. Et là, on discute des motifs de compromission, des enjeux. On regarde le plan de protection, le cadre légal et de là découlent, dans la mesure où c'est un dossier VBH, les indicateurs à risque. Mais des fois, les intervenantes [...] n'[ont] pas pu cibler directement les indicateurs, ou n'[ont] pas pu être en mesure de me livrer la réflexion clinique qui a eu lieu à la base. Donc on savait, oui, qu'il y avait des inquiétudes. Il y a des indicateurs qui ressortaient très clairement, genre le contrôle excessif ou l'apport de la fratrie. Mais on n'avait pas plus de matériel, ça fait qu'on restait un peu à : « Ok, c'est tu vraiment une situation VBH, ou plus d'abus physique, ou plus... ? » (Intervenante 12)

C'est à l'intérieur de l'arrimage des services que les principaux enjeux et indicateurs de risque sur les VBH sont discutés et que des réflexions cliniques sont partagées. Toutefois, plusieurs intervenantes soulèvent des difficultés au sein des rencontres d'arrimage en ce qui concerne la gestion du risque. Par exemple, l'une des intervenantes de la DPJ explique qu'elle percevait les risques dans son dossier de VBH de manière élevée, et par conséquent, elle et son équipe sont intervenues de manière plus intensive pour réduire les risques. Pourtant, lors de l'arrimage des services, elle a constaté que les intervenantes au

¹⁶ Il existe des nuances entre ces terminologies, mais leur différenciation n'est pas nécessaire pour la compréhension des résultats de ce volet.

service d'AM ne partageaient pas sa lecture de risques élevés et donc, avaient réduit l'intensité d'intervention dans le dossier.

Puis c'est des fois, la difficulté qu'on a, c'est au niveau du pont. C'est comme si nous [l'intervenante et son équipe], on est très intenses, [...] puis on était inquiets vraiment de la situation, puis on se parlait aux 2 jours là-dessus. Puis euh... là, c'est comme tombé un peu plus dans l'oubli. (Intervenante 2)

Cette différence dans la perception de la gestion du risque en contexte de VBH est un défi relevé par plusieurs intervenantes. Une intervenante au PJ explique quant à elle que comme les intervenantes à la DPJ évaluent la situation familiale, ils sont dans le « nœud de la crise » ayant mené au signalement, les interventions mises en place sont souvent concentrées afin de réguler la situation de crise au sein de la famille. Ce niveau d'alerte diffère donc, selon elle, de celui de l'AM, qui dispose de davantage de temps pour se déposer et analyser la situation avec du recul.

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'avec É/O, ils sont dans le nœud de la crise. Et, le bouleversement est là, le recul de la part des parents, de la part des enfants est pas encore [là], [...] Ils sont plus dans l'urgence, dans éteindre du feu puis dans la réaction puis dans le : « On n'a pas le temps de réfléchir, on n'a pas le temps d'accepter, on n'a pas le temps de faire de l'introspection. » Et puis là, la distance permet ça aussi [...]. Donc, c'est ça, un peu, je dirais, la différence. (Intervenante 7)

Les discours tenus par l'intervenante 2 et 7 relèvent que les intervenantes perçoivent les mêmes enjeux dans l'arrimage des services, mais elles sont présentes à des étapes différentes de l'intervention, ce qui modifie leur lecture des risques associés à un même dossier. Cette différence de lecture des situations semble être fortement reliée aux mandats qui leur sont conférés selon leur service d'appartenance.

Un autre enjeu à l'égard de l'arrimage des services rapporté par une intervenante à la DPJ est relié à la compréhension de la situation de VBH. Dans un contexte familial où des enjeux d'honneur sont présents, les intervenantes à la DPJ et au PJ ne s'entendent pas toujours pour identifier si la violence est en lien avec ces enjeux d'honneur ou non.

À É/O, on va débriefer, on va enligner quelque chose et tout. À l'application des mesures, c'est un peu plus en profondeur. [...] Mais des fois, É/O a enligné des choses et l'application des mesures, euh : [...] « Mais non, c'est pas un VBH ! Voyons donc et tout ! » Donc, dans 2 dossiers en fait, comment ça s'est passé [...], c'est ma collègue qui a allumé, en fait, qui a dit : « Ben non, [...] s'ils ont mis un plan de protection et tout, c'est qu'ils avaient des inquiétudes, et c'est pas en 2 mois qu'on (ne) les a plus, donc on va se rasseoir. » [...] Mais il y a des intervenants à l'application des mesures qu'eux, ils font fi du travail d'avant, ou de me dire d'emblée : « Mais non ! C'est pas un VBH et tout ! » (Intervenante 3)

Un clivage dans la lecture de la situation peut donc être présent entre les équipes de ces deux directions (DPJ et PJ). Ce clivage survient surtout en raison de leurs mandats différents, qui influencent leur perception de la situation de VBH et de la gestion du risque y étant associé. Par conséquent, il peut exister un décalage entre les manières de mener l'intervention au sein des équipes en fonction des différents services.

3.2.4 Le choc culturel des intervenantes

Chacune des intervenantes rencontrées s'est exprimée sur ses référents individuels, sur les plans professionnel et personnel. Ayant vécu des expériences d'intervention différentes en contexte de VBH, plusieurs d'entre elles évoquent le choc des valeurs rencontré face aux familles issues de l'immigration. Ce choc culturel entre les intervenantes et les familles immigrantes se présente notamment sur différents thèmes

comme l'éducation parentale, l'enfance, l'honneur et les relations entre les hommes et les femmes.

Mes craintes, les valeurs, mon malaise, c'était vraiment ça, là. C'était le clash, tu sais. Moi... Ça vient te chercher aussi intérieurement, les valeurs, puis de... Tu sais, quand on a vu l'évolution des femmes, quand on a vu l'émancipation et tout ça... (Intervenante 4)

C'était plus de tenter de comprendre... Parce que nous, ce qui nous percutait en tant qu'intervenants, c'était [...] la différence de vision. Tu sais, quand tu te fais dire par une maman : « Ben moi, je veux pas du tout que ma fille joue avec des garçons. » [T]u sais pas trop comment réagir parce que tu te dis : my God ! Ici, c'est comme ça. Nos classes, elles sont mixtes. Euh, les toilettes sont séparées, mais je veux dire toutes nos actions, c'est mixte. Tu sais, je veux dire on travaille avec des jeunes, puis on dissocie pas tant que ça les sexes. Puis nous, dans notre tête, surtout jeunes, en plus, ben jeunes, je veux dire pour les jeunes enfants, on voit pas l'interaction des sexes comme étant dangereuse, tu sais ? Puis dans le regard de madame, c'était ça. C'est : l'homme a des pulsions, puis est un être sexué, puis comme un peu toujours agresseur, donc il faut se méfier. Puis ça, c'est difficile à comprendre, dans le fond, quand toi, t'as pas ce regard-là du tout. (Intervenante 1)

Pour ces intervenantes, l'égalité hommes-femmes, l'émancipation de la femme ainsi que les interactions mixtes sont perçues différemment au sein de plusieurs familles issues de l'immigration.

Parmi les différences de valeurs, certaines intervenantes rapportent l'écart entre les familles et les intervenantes dans la conception des VBH, où les notions de la réputation et de l'honneur de la famille sont difficiles à comprendre pour les intervenantes : « Toute la notion de [l'honneur] et les jeunes le nomment, et c'est difficile pour nous de le comprendre : ça fait honte. On entend : "C'est notre réputation qui est en jeu !" La réputation de la famille... » (Intervenante 9). Les intervenantes n'accordent pas

la même importance à l'honneur que certaines familles issues de l'immigration, ce qui accroît l'écart entre les familles et les intervenantes.

Puis cette définition-là ne fait pas partie prenante, et « honneur » ne fait pas partie prenante de nos familles ethnoculturelles. Ils le conçoivent pas comme nous. En ayant parlé, en ayant fait de l'intervention, la définition ne leur colle pas [...]. Donc honneur, c'est très large. (Intervenante 5)

Dans la conceptualisation des VBH des familles issues de l'immigration, l'honneur perdu peut être rétabli par la violence. Pour certaines intervenantes, cette réalité est étrangère à leurs repères culturels, et elles ne parviennent donc pas à comprendre la violence qui est commise. L'intervenante 10 parle du sentiment d'impuissance qu'elle a ressenti.

Ben moi, là, c'est : choses qui me dépassent. Moi, c'est comme ça que je me sens. [...] Tu sais, la jeune en parlait, tout ça, de la violence physique qu'elle avait vécue, puis tout ce qu'elle s'était fait dire... Pour moi, c'est inconcevable, tu comprends ? J'ai pas de repères. Moi, [...] j'ai des repères d'intervenante, oui. Mais des repères personnels, j'en ai pas. Ça sonne pas de cloche, moi, dans ma vie à moi, ni dans mon entourage, ni dans... Ça fait que bien que l'abus physique non plus, là, mais c'est différent. On connaît ça. On connaît depuis des lunes cette problématique-là. Ça fait que moi, je trouve que ce que moi, ça me fait sentir comme intervenante, c'est de l'impuissance. [...] L'impuissance de pas avoir réponse à tout, de prendre des risques. [...] je trouve qu'on est plus vite à l'impuissance parce qu'on n'a peut-être moins de repères, moins de [contrôle] (Intervenante 10)

Les propos tenus par les intervenantes permettent de constater l'écart qui peut exister entre les valeurs de l'intervenante et celles de la famille issue de l'immigration dans un contexte de VBH.

Pour conclure l'axe deux, de manière générale, les intervenantes perçoivent l'apparition de certains défis dans l'intervention en contexte de VBH. Selon les résultats, les intervenantes mentionnent devoir s'adapter à un mode d'intervention différent en raison de la spécificité de la problématique. Elles perçoivent également la gestion du risque comme plus importante. Elles reconnaissent les enjeux liés aux lectures différentes de la situation lors de l'étape de l'arrimage des services. Enfin, elles peuvent vivre un décalage sur le plan de leurs valeurs dans la rencontre avec la famille issue de l'immigration.

3.3 Axe Trois : Les ressources et outils d'intervention offerts par les DPJ/PJ en contexte de VBH

Finalement, les résultats soulèvent que les DPJ/PJ mettent à la disposition de leurs équipes des ressources et des outils pour soutenir les intervenantes dans les situations de VBH. Si la LPJ demeure le premier cadre auquel les intervenantes se réfèrent, elles bénéficient néanmoins en contexte de VBH d'un support supplémentaire à leur intervention pouvant prendre plusieurs formes : une formation de sensibilisation en matière de VBH, un Guide d'évaluation et d'intervention en situation de VBH, une Grille des indicateurs de risque et la valorisation du travail d'équipe. Les pages suivantes détaillent chacun de ces éléments.

3.3.1 La *Loi de la protection de la jeunesse*

Certaines intervenantes ont rappelé le cadre légal dans lequel les interventions au sein des DPJ/PJ s'insèrent. Les DPJ/PJ sont régies par la LPJ, ce qui veut dire que toutes

les situations signalées à la DPJ, incluant les situations de VBH, doivent être retenues en vertu des motifs de compromission prévus à l'article 38 pour que des services en protection de la jeunesse soient dispensés aux familles concernées. Le contexte législatif encadre et délimite l'intervention, ce qui distingue l'intervention en DPJ/PJ des autres milieux d'intervention, comme le précise l'intervenante suivante :

Il faut juste, dans votre interprétation, il faut vraiment pas oublier qu'on est dans un contexte légal différent qu'ailleurs. Parce que, tu sais, quand on parle de VBH, on parle de VBH, [...] tellement graves qu'on a retenu, là, tu sais. Ils sont pas dans les mêmes situations que les organismes communautaires, là, [...] Puis c'est parce qu'eux, ils sont sous une autre loi. Vous, quand vous dites que nous, on a retenu un signalement en VBH, ben, c'est parce qu'on avait tous les éléments pour dire qu'on l'applique, notre loi. (Intervenante 28)

En cohérence avec la LPJ, les situations de VBH doivent concorder avec les motifs de compromission prévus dans la loi pour que la situation soit retenue par la protection de la jeunesse.

Souvent, ça m'est arrivé de rencontrer ces cas-là [situations de VBH] pour des situations d'abus physiques, contrôle excessif, mauvais traitements psychologiques, c'est là qu'ils rentrent dans les articles de la loi. (Intervenante 5)

Ainsi, comme l'explique cette intervenante, les situations de violence comportant des enjeux d'honneur doivent être retenues en fonction des différents motifs de compromission prévus dans la loi.

3.3.2 La formation de sensibilisation en matière de VBH

Dans leur contexte de travail, les intervenantes sont en interaction avec plusieurs problématiques sociales telles que le suicide, la santé mentale, la dépendance, etc. Pour

bien expliquer la réalité vécue en DPJ/PJ, une intervenante évoque la surcharge de cas ainsi que la variabilité des réalités au sein de l'institution :

Tu sais, notre structure, là, elle est engorgée aussi, hein, il faut pas oublier. [Les intervenants] ont des dossiers et des dossiers, ça « poppe » de partout, puis les fugues, santé mentale puis les protocoles et tout... [...] Donc, mille situations... (Intervenante 3)

Pour soutenir les intervenantes dans leur travail, depuis 2015, les DPJ/PJ du CCSMTL mettent à leur disposition des formations spécifiques par rapport à des problématiques variées. L'une de ces formations porte sur l'intervention en contexte de VBH. Bien que peu d'intervenantes décrivent le contenu de cette formation, elles dénotent toutefois leur pertinence dans la mesure où elles ont l'opportunité de les mettre en pratique afin de s'approprier le bagage théorique reçu.

Oui, on a eu, tu sais, une journée de sensibilisation, une demi-journée, mais même à ça, je trouve que ça se perd dans le pratico-pratique du quotidien. Ça fait que je me sentirais pas, bien honnêtement, outillée, moi, à reconnaître ou à déceler ce type de violences-là, là. (Intervenante 15)

Moi, j'ai compris : on fait la formation générale. Ça, c'est une base, il me semble, pour être sensibilisés. Mais vraiment, la connaissance, on la développe dans l'intervention, dans le quotidien. C'est là que... en se frottant à la problématique, en la vivant avec les jeunes, avec les parents, là, on développe une sorte de sensibilisation à cette situation-là et tranquillement, de l'expertise, que ça devienne un réflexe conditionné automatique. (Intervenante 5)

Les résultats illustrent que les connaissances des intervenantes sur l'intervention en contexte de VBH se développent à un rythme différent chez chacune d'entre elles, et ce, particulièrement en fonction de leur niveau d'expérience d'intervention auprès de familles affectées par la problématique. De plus, les intervenantes nomment à majorité qu'elles se sentent sécurisées par le fait d'être sensibilisées aux VBH et de connaître les ressources

auxquelles elles ont accès afin de les soutenir si elles ont à mener une intervention dans un contexte de VBH.

3.3.3 Les outils spécifiques à l'intervention en contexte de VBH

3.3.3.1 Le Guide d'évaluation et d'intervention en situation de VBH. En mai 2015, les DPJ/PJ du CCSMTL ont fait paraître le Guide d'évaluation et d'intervention en situation de violences basées sur l'honneur (VBH), adapté et traduit de celui élaboré par les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw en 2014 (CIUSSS, 2015). Ce document définit la problématique des VBH en plus d'offrir des pistes d'intervention dans ces situations.

Ce guide d'intervention semble remplir, selon les intervenantes, l'objectif de structurer les interventions de façon à couvrir l'ensemble des éléments pouvant aider à dépister une situation de VBH : « Moi, souvent, ce que je dis aux intervenants, c'est que la planification de l'intervention est tout aussi importante, sinon plus que l'intervention en soi. » (Intervenante 24). De cette manière, les intervenantes peuvent compter sur un outil qui dépasse leur expérience et leur connaissance. Selon les dires des intervenantes, cette ligne directrice permet d'éviter d'échapper quelque chose et de s'assurer de connaître un maximum d'éléments pouvant être significatifs dans une situation de VBH.

Ça fait que c'est comme de rassurer l'intervenant, de s'asseoir puis de faire le plan de match. Puis souvent, de mettre concret ce qu'on va faire, ça fait baisser le niveau d'inquiétude ou d'anxiété ou de préoccupations, puis ça nous fait agir. Ça nous donne du pouvoir. Puis on part avec une idée, on a des mots-clés, les

pièges à éviter qu'on a faits au fil du temps. Ça fait que je trouve que ça rassure. Puis là, l'intervenante va partir pas tout seul avec tout ça en tête ou, des fois, en dyade avec quelqu'un d'autre. (Intervenante 24)

De plus, comme le rapporte l'intervenante 21 dans le prochain extrait, considérant la gestion du risque qui est qualifiée de plus intensive, il faut adapter certains éléments de l'intervention en contexte de VBH. Selon elle, c'est une raison supplémentaire d'utiliser le guide pour connaître et planifier l'intervention.

Ça fait que moi, je dis qu'il faut beaucoup s'éduquer par rapport à ce que c'est [les VBH] et à ce que ce n'est pas non plus, là, pour en arriver à intervenir comme d'autres problématiques. [...] s'il y a eu abus sexuel qui a été déclaré, on exige qu'il y ait un arrêt de ces comportements-là : ou on retire l'enfant, ou on retire l'abuseur. Ce sont des mesures qui sont claires. Si c'est des violences basées sur l'honneur, ben, c'est pas aussi clair, dans le fond, l'intervention qu'il faut faire. Puis à partir du moment où on fait un pas en avant, il faut assumer ce qu'on fait comme intervention, parce que ça peut avoir des impacts sur la famille de la jeune. Et on peut pas après ça revenir en arrière. Ça fait que dans le fond, avant de faire une intervention, il faut être très prudent pour savoir qu'est-ce qu'on va créer dans le système familial. [...] Ça fait que si on pose des actions auprès de la jeune puis que la jeune en parle à sa famille, ben, ça peut avoir un effet encore plus néfaste que si on n'était pas intervenu. (Intervenante 21)

Le guide semble donc aider les intervenants à mieux baliser les VBH et, ainsi, à mieux structurer leur intervention.

3.3.3.2 La Grille d'indicateurs de risque. L'utilisation de la Grille d'indicateurs de risque, présentée à la page 23, est ressortie de façon marquante dans les entrevues. La majorité des intervenantes rencontrées nomme leur appréciation de la Grille d'indicateurs de risque et la pertinence de son utilisation lorsqu'elles interviennent en contexte de VBH.

Ça fait que donc, nous, on part du signalement, des faits rapportés. On s'assoit avec la grille [...] et on fait la grille tout le monde ensemble. [On prend] [l]a grille un à un, puis on passe chaque question puis on commente chaque

question. Et on se met aussi... Si, mettons, on n'a pas de réponse, on se le met en fluo, ou peu importe, là, on se met un indice pour dire : ça, ben, il faut aller le chercher. Ça fait qu'on a déjà des trucs, des questions à aller demander parce qu'on n'a pas de réponse qui sont pas nécessairement des questions [qu'on] on va poser dans nos autres dossiers au niveau de l'immigration, au niveau de la religion, au niveau de la pratique... Tout ça, c'est des choses [qu'on] demande pas systématique[ment] dans tous les dossiers. (Intervenante 25)

Cet extrait illustre que la Grille est appréciée et permet aux intervenantes de se questionner sur plusieurs aspects qui ne seraient pas nécessairement approfondis dans d'autres situations. La Grille d'indicateurs de risque est utilisée dans la préparation aux rencontres avec les familles et permet d'encadrer les interventions. La Grille dirige les questions à poser auprès de l'adolescente et sa famille et aide à dresser un portrait global sur la situation familiale, sa gravité et le risque de VBH qui y est associé. Le tout peut engendrer un effet sécurisant pour l'intervenante qui intervient dans une situation de VBH : « Ben moi, [...] je la trouve bien faite aussi. Je trouve que ça encadre bien les intervenants. Ça sécurise aussi les intervenants, tu sais, qui sont contents de la prendre... » (Intervenante 28).

Selon certaines intervenantes, la grille procure un autre avantage : elle permet d'entamer une réflexion sur la situation avec les partenaires externes ou avec les collègues de la même équipe. Les partenaires externes, c'est-à-dire les écoles, les personnes déclarantes, les organismes communautaires, etc., n'ont pas reçu les mêmes formations que les intervenantes des DPJ/PJ du CCSMTL et ne sont pas nécessairement familiers avec les outils d'intervention des DPJ/PJ. Ainsi, l'utilisation de la Grille auprès de ces

partenaires externes permet de les questionner sur la situation en cause et simultanément, de maintenir leur niveau d'alerte si d'autres éléments surviennent.

Mais ça les fait travailler, tu sais. « Va me chercher ça comme info sur la jeune, va me chercher ça parce que moi, je veux vraiment savoir dans quoi on est. » Donc, ça nous aide nous, mais ça aide aussi les personnes déclarantes à aller chercher... On n'est pas tous à la même place du tout, là. Tu sais, les écoles, très peu d'écoles se sont appropriées la grille. [...] Ben, en fait, je pense pas qu'ils ont fait une démarche de réflexion comme nous, là. Ils sont vraiment pas rendus à la même place [dans leur niveau de connaissance sur les VBH]. Donc, ça, nous, pour nous, ça nous aide parce que ça les cadre aussi [...]. (Intervenante 28)

Entre les collègues d'un même service d'intervention, le regard porté sur une même situation peut aussi s'avérer différent, variant selon plusieurs considérations individuelles et identitaires, dont les connaissances et les expériences personnelles. La Grille devient donc un outil sur lequel les intervenantes s'appuient pour orienter leurs différentes impressions.

Ben, quand on fait la grille et chacun, de notre côté, quand on l'utilise et qu'on essaie de mettre quel est le comportement qui pour toi est du contrôle excessif, pour moi... On part de nous, hein, de nos références aussi. Donc, c'est ça qui est un peu plus difficile. Donc, on a eu plusieurs cas, ou 2 cas dernièrement, où on s'entendait pas forcément sur comment remplir la grille, quels sont les éléments qu'on mettrait à tel endroit et autres. (Intervenante 3)

Toutefois, quelques intervenantes soulèvent un manque de nuance et d'accessibilité à la Grille, particulièrement chez celles travaillant dans le service d'Application des Mesures. L'outil ne semble pas être toujours à la disposition des intervenantes et, par conséquent, semble très peu utilisé par ces dernières. Elles témoignent toutefois d'un désir d'avoir plus d'informations à l'égard de la Grille et de faciliter son accès.

Mais dans le concret, tu sais, moi, je l'ai pas utilisée, la grille, là. Elle a été faite à quelque part, mais on devrait la ramener beaucoup à l'application des mesures aussi. Parce que c'est pas des choses qui sont visibles, puis c'est pas des choses qui sont faciles à détecter nécessairement. Puis, tu sais, à [Évaluation/Orientation], ils sont pas là longtemps. « Oui, c'est intensif, on est là pour ça », mais c'est pas eux qui défrichent, là, c'est nous autres. (Intervenante 4).

Cette intervenante est consciente de la difficulté de reconnaître une situation de VBH et que le dépistage des indicateurs de risque de VBH peut se poursuivre après les services de la DPJ. Donc, elle soutient que même si la Grille a été passée au « peigne fin » par les intervenantes de la DPJ, la situation de VBH ne sera pas nécessairement visible pour les intervenantes du PJ. En situation de VBH, comme des enjeux d'honneur peuvent être dépistés en tout temps, les résultats témoignent de l'importance qu'autant les intervenantes de la DPJ que de la PJ puissent avoir accès à la Grille afin d'uniformiser leur lecture de la situation et leur façon de mener l'intervention.

Pour terminer, une intervenante souligne que malgré son utilité, la Grille comporte un risque de favoriser certaines généralisations stigmatisantes à l'égard des familles.

Et je pense que la Grille, elle est pas suffisante. [...] Vous mettriez n'importe quelle famille musulmane, par exemple, là-dedans. C'est pas toutes les familles musulmanes qui vont avoir une mentalité où les filles, on va les battre... [...] Donc, je trouve que la grille, elle est comme trop « basic », je vous dirais. Il y a pas de nuance. Comme par exemple, il y a la petite case : « il faut que ce soit une culture patriarcale ». Je m'excuse, là : moi, je connais des cultures matriarcales où c'est les femmes qui font la violence pour l'honneur en Afrique. Donc déjà, il y a une grosse erreur là. Il faudrait faire très attention à la nuancer. [...] Il faut pas stigmatiser les familles. Il faut pas mettre tout de suite une étiquette là-dessus. Et moi, je trouve que la Grille le fait. (Intervenante 13)

En résumé, la Grille d'indicateurs de risque convient pour la majorité des intervenantes, mais certaines apportent **des nuances quant à son accessibilité** et son utilisation. La Grille semble très utile pour connaître les enjeux liés aux VBH, et elle est appréciée par plusieurs intervenantes. Or, sa faible utilisation à la PJ nuit à la reconnaissance des indicateurs de risques lorsque la situation évolue, ou encore n'a pas encore été identifiée au terme des services de la DPJ. Pour l'une des intervenantes, la Grille peut s'avérer stigmatisante.

3.3.4 Le travail d'équipe : soutien et expertise

Le travail d'équipe s'est avéré un thème central pour toutes les intervenantes rencontrées. En effet, c'est de manière unanime que les intervenantes nomment l'importance du travail d'équipe dans les situations de VBH et cela, pour différentes raisons.

D'abord, les intervenantes utilisent le travail d'équipe pour créer un espace de discussion et de validation sur leurs décisions. Pour l'intervenante 7, il s'agit de ne pas prendre les décisions en silo.

Bien moi, dans la prise de décisions, dans mes stratégies de gestion de risque, c'est d'aller chercher quelqu'un en autorité sur moi pour me dire : « OK, je te donne le feu vert. » [...] Pour me « backer ». [...] Mais je prendrais pas ces décisions-là seule. » (Intervenante 7)

D'ailleurs, plusieurs autres intervenantes corroborent cette idée de « ne pas être seule » dans l'intervention en situation de VBH. Cette expression, tirée du discours de certaines

intervenantes, souligne la nécessité de travailler en équipe pour éviter de ne « rien échapper ».

Et régulièrement, à l'intérieur des premières interventions et même, en fait, tout au long de l'intervention, il y a d'autres consultations qui se font pour être sûr que ce qui est mis en place le soit dans l'intérêt de l'enfant puis qu'on n'échappe rien. Ce qui fait en sorte aussi que la responsabilité, elle est partagée parce que c'est des enjeux hyper importants et c'est des très lourdes responsabilités pour une seule personne. Donc là, à ce moment-là, les décisions, les responsabilités sont partagées. (Intervenante 11)

[1] Il faut être plusieurs. Parce que quand on est seul, puis qu'on n'a pas la chance de se valider, puis qu'on est ce qu'on est avec notre propre personnalité, puis notre angoisse, notre anxiété, ben c'est lourd, c'est très lourd à porter. Donc, si on peut le partager, ça diminue pas le fait qu'il pourrait arriver quelque chose, mais ça peut diminuer au moins... dire : OK, la responsabilité m'appartient pas, mais... Mais on dit ça, mais quand le nom de l'enfant, il est dans notre caseload, il nous appartient, il est à notre nom. Il devient notre enfant. C'est un peu ça. » (Intervenante 19)

Le défi d'intervenir adéquatement dans une situation comportant des enjeux d'honneur est lié entre autres, à la prise de décisions complexes ayant un impact sur le mineur concerné. Cette difficulté lors de l'intervention est accompagnée de grandes responsabilités, comme le rapportent les intervenantes 19 et 11. Le travail d'équipe est donc bénéfique pour partager les responsabilités et les émotions qui y sont associées. Dans la même logique, une intervenante raconte que de se retrouver seule dans une situation de VBH s'est avéré anxiogène pour elle.

Mais ça, on n'arrête pas de parler du fait que c'est important de travailler en équipe, d'être avec les consultants, mais la nuit, là, il (n')y a plus personne. [...] On est tout seul. Ça, ça donne un mal de ventre, tu sais, parce que ça, je me dis : « Mon Dieu ! Quand j'en ai, là... » Des fois, t'as ta semaine dans le corps, là, vendredi, 6h00, le téléphone sonne : « Je pense que je suis dans un VBH ». Ah ! Là, tu dis : « OK, let's go ! » Mais t'es vraiment tout seul. Puis qu'est-ce qu'on fait, là, je veux dire... Je trouve, des fois, le risque, il est encore plus grave d'intervenir, parce que t'es tout seul. (Intervenante 28)

Ce discours reflète les idées que le sentiment « d'être tout seul » dans l'intervention augmente le stress d'intervenir adéquatement et renforce le besoin des intervenantes de travailler en équipe. Autrement dit, les intervenantes mentionnent toutes l'effet positif d'être soutenues par un travail d'équipe dans les interventions en contexte de VBH.

Dans leur discours, les intervenantes abordent que le travail d'équipe peut se faire auprès de personnes ressources du CCSMTL. Les personnes ressources sont des collègues possédant une expérience et/ou des connaissances spécifiques sur les VBH et/ou sur l'intervention interculturelle. Les intervenantes parlent majoritairement du soutien offert par les consultantes cliniques et/ou transculturelles.

[Ma chef et mon adjointe clinique] nous supportaient. Nous, on les rencontrait, on parlait de qu'est-ce qu'on vivait, qu'est-ce qui se passait, c'était quoi, les infos. Ils nous donnaient des pistes, des stratégies. On essayait de le mettre en action et tout ça. Ça fait qu'on a fonctionné comme ça. (Intervenante 4)

Les consultantes transculturelles offrent un soutien supplémentaire sur la décentration de l'intervenante. Comme l'explique cette intervenante, la consultante transculturelle offre une mise à distance sur le vécu de l'intervenante.

Et ça, c'est plus que VBH, c'est les intervenants en général aussi : la mise à distance, la décentration de son vécu, de son cadre et tout. C'est pour ça que les consultants sont là. [...] [C']est très important aussi de dire : « Non, non, ça, c'est ton vécu. La jeune a décidé ça, regarde, on va travailler ensemble pour que tu le digères, en fait. (Intervenante 3)

Les consultantes transculturelles permettent d'approfondir la réflexion personnelle des intervenantes sur leurs références culturelles et ainsi, de les soutenir dans la situation d'intervention auprès de familles issues de l'immigration.

Une intervenante nomme aussi que le fait de se référer à des collègues d'origine ethnique/culturelle différente peut être bénéfique dans l'intervention. Cette diversité ethnoculturelle au sein de l'équipe offre l'accès à un plus grand éventail de référents culturels et l'échange engendré entre les membres de l'équipe permet alors d'apporter un nouveau regard sur la situation.

Oui, parce qu'on a aussi nous-mêmes, comme intervenant, là, des valeurs personnelles (*rites*), des expériences... Tu sais, moi, si je travaille avec [telle intervenante], elle a pas la même origine que moi. Ça fait que déjà, on a un clash toutes les deux. Mais c'est de s'en parler puis de regarder ensemble. Puis elle, elle va me dire : « Ouais, mais [...] as-tu pensé à ça ? » « Euh... non, c'est vrai, t'as raison. » Et moi, de mon côté, je pourrais arriver à mettre une nuance, peut-être plus québécoise, pour dire : « OK, mais regarde, nous aussi, les Québécois, des fois, on peut réagir de cette façon-là... » « Ah, OK, ouais, c'est vrai... » Ça fait que c'est vraiment quelque chose qui est complexe. (Intervenante 25)

Le travail d'équipe est crucial pour les intervenantes des DPJ/PJ du CCSMTL rencontrées afin de partager les diverses émotions vécues et les responsabilités associées à l'intervention en situation de VBH. Le travail d'équipe est effectué auprès des collègues et des consultantes cliniques et transculturelles.

En résumé, l'axe trois aborde les ressources et les outils déployés par les DPJ/PJ du CCSMTL pour l'intervention en contexte de VBH. Elle a été adaptée par l'institution en réponse à la demande de ses intervenantes d'être mieux soutenues dans leur intervention, particulièrement en ce qui a trait particulièrement à leur vécu émotionnel. Il émerge des résultats que le cadre légal demeure la principale balise du travail exercé par les intervenantes auprès des familles. Par conséquent, elles doivent utiliser les articles

présents dans la LPJ pour soutenir leur intervention. En général, les intervenantes reconnaissent la pertinence de la formation reçue par leur institution en ce qui concerne les VBH, mais quelques-unes d'entre elles rapportent qu'elles n'ont pas souvent l'occasion d'appliquer concrètement les connaissances théoriques apprises puisqu'elles interviennent rarement en contexte de VBH. Pour pallier cette situation, le Guide d'intervention en contexte de VBH et la Grille d'indicateurs de risque ont été mis à la disposition des intervenantes, qui soulignent d'ailleurs l'utilité de ces outils. Finalement, le travail d'équipe constitue une stratégie fort appréciée des intervenantes qui leur permet de se sentir soutenues dans leurs interventions, et ce, autant sur le plan professionnel que personnel.

En conclusion de ce chapitre, à partir du discours des intervenantes, les thèmes émergents de nos résultats concernent la définition des VBH, les défis d'intervention interculturelle en contexte de VBH et les ressources et outils mis à la disposition des intervenantes.

4. Discussion

Ce chapitre vise à répondre aux objectifs de la recherche par le biais de l'analyse des résultats obtenus précédemment. Pour ce faire, le chapitre débute par un bref rappel de la question et des objectifs de recherche et des cadres théoriques choisis pour guider l'analyse des résultats. Par la suite, le prochain chapitre se divise selon les trois étapes de l'intervention interculturelle définie par Cohen-Émerique (1993) : la compréhension du système de l'autre, la décentration et la négociation et la médiation.

La question de recherche initiale se pose ainsi : quel est le vécu des intervenantes des DPJ/PJ du CCSMTL œuvrant auprès des familles issues de l'immigration pouvant vivre des VBH dans l'intervention en contexte interculturel ? Pour y répondre, la discussion vise à explorer l'intervention en contexte interculturel des intervenantes des DPJ/PJ du CCSMTL en contexte de VBH. Cet objectif principal est divisé selon trois objectifs spécifiques : 1) approfondir la compréhension des intervenantes sur les VBH; 2) cerner les zones culturellement sensibles présentes chez les intervenantes; et finalement 3) explorer la rencontre interculturelle entre les intervenantes des DPJ/PJ du CCSMTL et les familles issues de l'immigration. Les modèles théoriques de l'intervention interculturelle de Cohen-Émerique (1993) et écosystémique d'Ambrosino et ses collaborateurs (2012) sont utilisés pour répondre à la question et aux objectifs de recherche.

4.1 La compréhension de l'autre : le système de la famille issue de l'immigration

L'analyse de cette étape vise à connaître et d'illustrer la dynamique systémique de la famille issue de l'immigration en contexte de VBH selon la perception des intervenantes. L'analyse du discours des intervenantes conduit à la description du système de la famille issue de l'immigration, dans lequel les membres de la famille et de la communautaire exercent une forte influence dans la préservation de l'honneur, honneur qui est régi par un système de règles axé sur les comportements sociaux et sexuels des femmes et des adolescentes. À la suite de cette description, nous constatons une correspondance entre la littérature, le contenu des formations de sensibilisation sur les VBH et la compréhension des intervenantes sur la réalité des VBH. Pour explorer davantage ces constats, la prochaine section traite de la formation de sensibilisation déployée par les DPJ/PJ, la compréhension des intervenantes sur la dynamique des familles en contexte de VBH et finalement, les situations de déséquilibre vécues au sein des familles issues de l'immigration pouvant vivre des VBH.

4.1.1 La formation de sensibilisation sur les VBH déployée par les DPJ/PJ

La réalité des VBH est peu connue au moment où survient l'affaire des Shafia en 2009. Avec les recherches et les projets menés par le BASF, le CSAI et la TCRI, les connaissances sur les VBH se sont développées. Dans leur démarche d'appropriation des connaissances (Dessureault et Démosthène, 2016), les DPJ/PJ ont mis en place une

formation permettant de fournir les informations nécessaires à la sensibilisation des intervenantes sur la réalité des VBH et sur les ressources qui leur sont accessibles dans leur milieu de pratique. Dans nos résultats, les intervenantes rencontrées mentionnent obtenir lors des séances de formations des informations spécifiques relatives aux VBH, aux méthodes ainsi qu'aux ressources d'intervention à privilégier dans un tel contexte. Par conséquent, selon les dires des intervenantes, la formation offerte par les DPJ/PJ remplit les attentes des intervenantes sur l'approfondissement de leurs connaissances en matière de VBH et est mise en pratique dans leur exercice professionnel.

Il émerge également des résultats un autre type de modalité d'apprentissage sur la réalité des VBH : il s'agit de l'expérience professionnelle. En concordance avec Cohen-Émérique (2000), la compréhension de l'autre se fait non seulement par des formations de sensibilisation, mais aussi dans la rencontre avec l'autre. Cette complémentarité entre formations et expérience professionnelle peut expliquer la perception des intervenantes n'ayant pas eu l'opportunité d'appliquer leurs connaissances théoriques en VBH de ne pas se sentir outillées dans l'intervention. Par conséquent, il est possible de supposer que l'application des connaissances sur les VBH dans une situation réelle pourrait permettre d'augmenter le sentiment d'aisance des intervenantes dans l'intervention en situation de VBH. Toutefois, rappelons qu'entre 2010 et 2016, une cinquantaine de cas soupçonnés de VBH avaient été signalés à la DPJ, représentant ainsi une très faible minorité des cas de signalement traités par l'institution (Jimenez et Cousineau, 2016). Par conséquent, les intervenantes recevant la formation sur les VBH n'ont pas toutes l'occasion d'intervenir

dans une situation de VBH et ainsi, de développer davantage leurs connaissances sur cette réalité.

4.1.2 La compréhension des intervenantes sur la réalité des VBH

La compréhension des intervenantes sur la réalité des VBH se construit à partir de l'analyse qu'elles font de la structure familiale qui converge davantage vers un modèle se rapprochant du collectif-communautaire plutôt que du modèle individualiste-égalitaire (Legault *et al.*, 2008). En effet, nos résultats sur le terrain suggèrent que l'*ontosystème* (individu) et le *microsystème* (famille immédiate) constituent un seul et même niveau dans le système familial en contexte de VBH. Les intervenantes nomment l'interdépendance entre les membres de la famille immédiate. À l'instar de celles-ci, plusieurs auteurs rapportent que, au sein du modèle collectif-communautaire, les intérêts de la famille sont priorisés aux intérêts des individus qui le composent (Legault *et al.*, 2008; Markus et Kitayama, 1991 cité dans Caffaro *et al.*, 2014;). Par conséquent, les individus (*ontosystèmes*) intégrant le modèle collectif-communautaire se définissent selon la place qu'ils détiennent à l'intérieur de la famille (Legault *et al.*, 2008). S'effaçant au profit de la famille (*microsystème*), les individus (*ontosystèmes*) sont présents dans le système familial, mais n'existent que dans leur interdépendance avec les autres individus qui composent le système.

Ensuite, les résultats nous conduisent à inclure également les membres de la famille élargie (*mésosystème*) avec les membres de la famille immédiate (*microsystème*).

Legault *et al.* (2008) décrivent la forte proximité entre les membres de la famille immédiate et élargie, vivant au pays d'accueil comme au pays d'origine. Dans nos résultats, les intervenantes soulèvent le rôle joué par les membres de la famille immédiate et élargie dans le respect et le maintien des règles sociales attendues et dans les conséquences à appliquer. Ainsi, considérant d'une part l'importance accordée par les intervenantes à la famille élargie et d'autre part, la forte proximité entre les membres mentionnée dans la littérature, nous intégrons le *mésosystème* dans le *microsystème*. De cette manière, le *microsystème* dans son niveau englobe autant le niveau *ontosystème* que *mésosystème*.

L'analyse des résultats nous amène à situer l'honneur au niveau de l'*exosystème*. Ayant établi que le plus petit niveau du système est le *microsystème*, l'analyse de l'*exosystème* consiste à observer quels liens communautaires influencent la famille et son système (Rachédi et Legault, 2008). La littérature nous indique également que la réputation de la famille est liée à l'honneur qui lui est accordé par la communauté (Baker, Gregware, et Cassidy, 1999; CSF, 2013; Crook, 2009; Eid, 2007; Rodriguez Mosquera, 2013; Vandello et Cohen, 2003). Ainsi, quand les intervenantes rencontrées rapportent que l'honneur se transpose concrètement au sein de la famille par des règles balisant les comportements sociaux et sexuels des femmes, elles mettent en lien les règles dictées à la maison, la réputation de la famille et l'honneur. De ces constats, nous concluons que la communauté (*exosystème*) exerce une influence au sein du milieu familial (*microsystème*) en déterminant les règles qui permettent de maintenir l'honneur. Et du fait que la famille

(*microsystème*) intègre plusieurs individus (*ontosystèmes*) interdépendants, l'honneur de la famille est partagé par l'ensemble des individus qui, par conséquent, doivent tous respecter les règles balisées par la communauté (*exosystème*) pour maintenir l'honneur.

Pour terminer, le dernier niveau, le *macrosystème*, est peu abordé par les intervenantes. En effet, elles abordent brièvement la LPJ comme un outil dans leur travail. Pourtant, en resituant la famille issue de l'immigration au centre du modèle écosystémique décrit ci-dessus, la LPJ représente également un système politique, légal et social présent dans le pays d'accueil, définition de ce niveau selon Ambrosino *et al.* (2012). Ce constat met de l'avant que les intervenantes peuvent donc se retrouver dans la structure du *macrosystème* des familles issues de l'immigration.

4.1.3 La dynamique des VBH : des déséquilibres au sein de la famille issue de l'immigration

Pour comprendre la dynamique familiale inhérente à la réalité des VBH selon la perception des intervenantes rencontrées, nous intégrons à l'approche écosystémique de Rachédi et Legault (2008), les thèmes rapportés pour chaque niveau de la section précédente. Ainsi, dans la Figure 3, nous reprenons dans la partie supérieure les éléments théoriques décrits par Rachédi et Legault (2008) et dans la partie inférieure, nous inscrivons les thèmes répertoriés dans le discours des intervenantes sur la réalité des VBH et analysés selon les niveaux de l'approche écosystémique.

La Figure 3 ci-dessous illustre une représentation graphique d'une famille comportant un père, une mère et deux enfants. Celle-ci n'est présentée qu'à titre d'exemple, puisque comme nous l'avons expliqué, le *microsystème* dans une dynamique de VBH, représente autant d'*ontosystèmes* que le *microsystème* et le *mésosystème*.

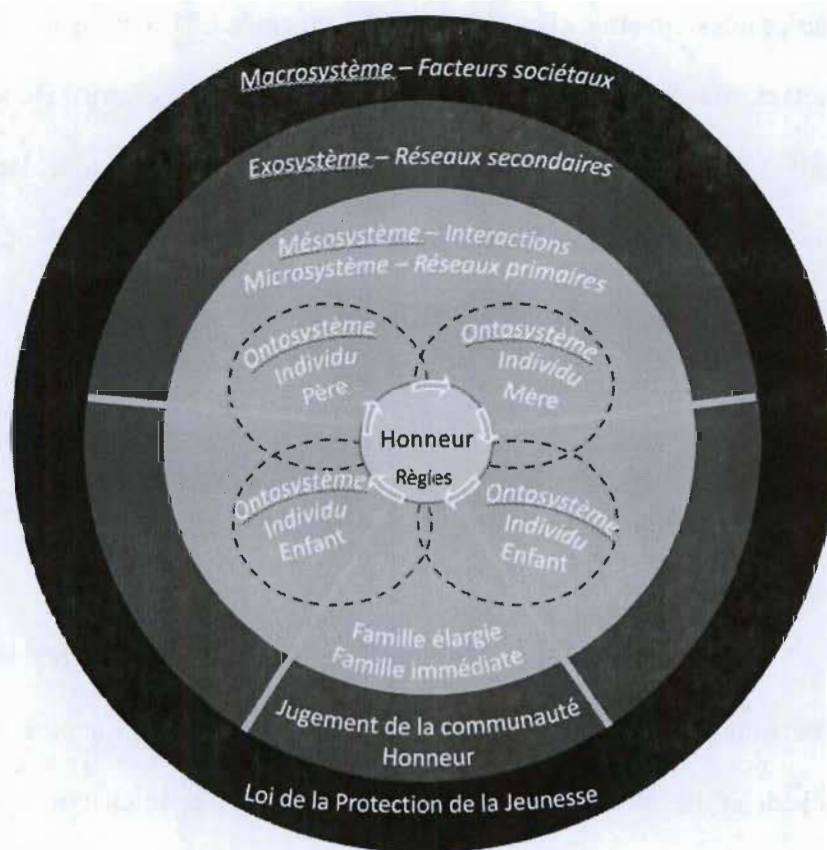


Figure 3 : La schématisation d'un système familial lié à l'honneur selon le point de vue des intervenantes.

Dans notre schématisation basée sur la compréhension des intervenantes sur les familles issues de l'immigration pouvant vivre des VBH, l'honneur, au centre du *microsystème*, est protégé par les règles familiales. Les *ontosystèmes* régis par ces règles

sont positionnés autour de l'honneur, de manière à assurer une étanchéité ; l'honneur est préservé au cœur de la cellule familiale. Aussi longtemps que tous les membres respectent les règles, le statu quo est maintenu.

Lorsqu'un membre déroge à une règle familiale, l'*ontosystème* qu'il représente s'éloigne du reste des autres *ontosystèmes*. Une brèche est créée dans le système de règles, ce qui vient menacer l'honneur familial. À cause de cette brèche, la famille peut perdre son honneur. Puisque la communauté joue un rôle de vérificateur (Crook, 2009), le message envoyé aux autres niveaux du système est que la famille ne possède plus l'honneur : la famille est alors déshonorable. Une barrière se crée entre le *microsystème* et les autres niveaux. La famille perd alors son accès aux activités reliées à l'*exosystème* et au *macrosystème* (Fiske et Ray, 2015). À ce stade, ce sont tous les *ontosystèmes* du *microsystème* qui sont menacés d'être discrédités par cette perte d'honneur face à la communauté. Une dynamique de violence peut alors s'amorcer pour rétablir l'honneur bafoué en colmatant la brèche dans le système de règles.

Les membres du *microsystème* auront tendance à resserrer l'étau autour du membre qui a « transgressé » certaines règles pour rétablir l'équilibre dans le système familial par le retour de l'*ontosystème* à sa place initiale. Dans les situations de VBH, la violence est l'un des moyens utilisés pour éviter qu'un membre de la famille ne transgresse les règles. Par ailleurs, les intervenantes rapportent qu'il y a plus de règles qui concernent le comportement social et sexuel des femmes. Par conséquent, dans la dynamique

écosystémique. les femmes sont plus susceptibles de contrevenir à une règle et donc, sont plus vulnérables à la violence, ce qui concorde avec les propos soulevés par les intervenantes.

Bien qu'expliqués autrement par les propos des intervenantes, ces derniers et la littérature scientifique convergent dans le même sens : l'adoption de comportements concordants avec les règles familiales permet de préserver l'honneur, mais toute dérogation, réelle ou perçue, peut générer des violences à l'égard de la personne considérée fautive, et ce, afin de punir le comportement déshonorable et rétablir l'honneur (CCSMTL, 2015; CSF, 2013).

À ce qui a trait à l'impact du *macrosystème* sur les autres niveaux, il faut se ramener à la LPJ qui est un produit de la réflexion d'une société issue du modèle individualiste-égalitaire contrastant avec le modèle des familles issues de l'immigration. Les différences sont nombreuses entre les deux modèles tels que décrits par Legault *et al.* (2008) ce qui peut générer un nouveau déséquilibre pour la famille. En effet, dans un processus migratoire, l'adaptation, l'intégration et l'acculturation mettent en relation les individus du pays d'accueil et du pays d'origine dans un système commun ayant des référents différents. Dans un contexte de minorité et d'incompréhension sur une situation, la famille issue de l'immigration, dans une tentative de préservation face aux obstacles se dressant devant elle, pourrait se refermer davantage sur elle-même, renforçant l'étanchéité décrite autour de la famille et accentuant le rôle vérificateur octroyé à l'*exosystème*. Ainsi,

les intervenantes de la DPJ, pouvant être perçues comme des représentants du macrosystème, pourraient également être un élément perturbateur du statu quo de la famille, venant briser l'étanchéité de la famille.

L'analyse de l'étape de la compréhension du système de l'autre permet de constater que les intervenantes ont une perception de la réalité des VBH correspondant à la littérature, ce qui peut avoir été facilité par les formations spécifiques aux VBH déployées par les DPJ/PJ. L'analyse du discours des intervenantes rapporte l'importance et l'influence de la dimension collective de l'honneur et la présence d'un système de règles genré lié à l'honneur. Ce contexte amplifié par le processus migratoire peut rendre favorables les déséquilibres possibles au sein de la famille quand un membre déroge aux règles, ce qui peut déshonorer la famille. Pour certaines familles, la violence sera le moyen de rétablir l'honneur ou d'encadrer l'éventuelle dérogation. Ces trois caractéristiques distinctives des VBH ressortent également de la littérature.

4.2 La décentration : les zones culturellement sensibles

Les résultats de l'étape de la décentration permettent de constater que certaines zones culturellement sensibles apparaissent dans l'interaction entre l'intervenante et la famille issue de l'immigration. Comme l'explique Cohen-Émerique (1993), « la décentration ne peut s'opérer que dans le heurt avec le différent » (p.77). Par conséquent, les intervenantes majoritairement issues d'une société relevant du modèle individualiste-égalitaire sont confrontées à leurs valeurs dans l'interaction avec des familles immigrantes

issues d'un modèle collectif-communautaire. Le but par l'analyse de cette étape est d'identifier les zones culturellement sensibles chez les intervenantes pour réduire leur impact dans l'intervention.

L'analyse de la décentration met de l'avant que le travail de réflexivité est entamé chez la majorité des intervenantes et que les zones culturellement sensibles se situent sur le plan des valeurs personnelles. C'est ce que nous verrons dans la prochaine section en abordant le travail d'équipe, les valeurs confrontées chez les intervenantes et finalement, l'adaptation des intervenantes à une intervention différentielle.

4.2.1 Le travail d'équipe au cœur de la décentration chez les intervenantes

Dans le contexte d'intervention en VBH, les intervenantes sont amenées à intervenir auprès de familles issues de l'immigration suscitant un rapport de force entre la culture majoritaire (société québécoise) et la culture minoritaire (individu issu de l'immigration). Ce rapport de force peut avoir un impact sur l'intervention (Rachédi et Legault, 2008). Par conséquent, la phase de décentration mise à avoir un recul sur son cadre identitaire pour réduire ce rapport de force. Toutefois, Cohen-Émérique (2000) rapporte qu'il peut s'avérer complexe d'entreprendre la prise de conscience sur ses références culturelles par soi-même, considérant qu'elles sont souvent intériorisées et inconscientes. Dans les résultats, les intervenantes soulèvent que le travail d'équipe permet d'accompagner cette mise à distance par rapport à leurs référents culturels. En se référant à la consultante transculturelle ou à des collègues possédant une autre identité

culturelle, les intervenantes rapportent pouvoir faire émerger davantage leurs images guides, qui sont d'ailleurs un moyen proposé par Cohen-Émérique (1993). En effet, comme les images guides sont des modèles de comportements qui prévalent au sein d'une société, l'émergence de ces images permet aux intervenantes d'adapter leurs attitudes à l'égard des familles issues de l'immigration.

Par ailleurs, dans nos résultats, le travail d'équipe apparaît comme un espace de discussion sur les décisions d'intervention. En effet, si certaines méthodes de travail peuvent s'avérer être ethnocentriques, les collègues peuvent faire ressortir les dissonances. De cette manière, le travail d'équipe pourrait permettre de créer une ouverture à l'autre en explorant les préjugés et l'ethnocentrisme qui pourraient prendre place dans l'intervention. Ces résultats convergent avec ce qu'Abdallah-Preteille (1985) explique où, la décentration n'est pas de rejeter ses références culturelles, mais bien de les reconnaître et apprendre à les relativiser à celles des autres.

4.2.2 La confrontation des valeurs

Pour identifier les zones culturellement sensibles chez les intervenantes, l'analyse de la décentration fait ressortir que les principales valeurs en confrontation sont le rapport aux relations hommes-femmes et la proximité des membres de la famille élargie à la famille immédiate.

4.2.2.1 Le rapport dans les relations hommes-femmes. La section 4.1 met de l'avant que l'individu (*ontosystème*) au sein des familles issues de l'immigration est interdépendant aux autres *ontosystèmes* du *microsystème*. Toutefois, au sein d'un modèle individualiste-égalitaire, l'individu est perçu comme un être à part entière, pour laquelle l'autonomie et l'égalité sont de mises (Legault *et al.*, 2008), indépendant de son *microsystème*. Cette distinction crée un décalage dans la perception des intervenantes sur l'attribution des rôles. Dans le contexte collectif-communautaire attribué aux familles issues de l'immigration pouvant vivre des VBH, les rôles attribués aux individus sont déterminés par le patriarcat et sont différenciés selon les genres (Legault *et al.*, 2008). Cette distribution de rôles selon les genres est perçue par les intervenantes comme une inégalité entre les hommes et les femmes. En effet, en contexte de VBH, le système de règles familiales concerne majoritairement les femmes, et les comportements attendus sont différents de ceux attendus pour les hommes. Nos résultats montrent que les intervenantes réagissent à cette inégalité entre hommes et femmes, notamment par rapport à ce qui est attendu des adolescentes.

Ce rapport perçu comme inégalitaire peut confronter les intervenantes dans leur identité. Cohen-Émerique (1993) rapporte que la présence d'une inégalité de genre peut représenter une menace identitaire puisque les droits des femmes restent encore fragiles et conflictuels au Québec, malgré les transformations sociales survenues depuis 1993. De plus, comme l'intervention en contexte de DPJ/PJ tend à privilégier l'autonomie et l'émancipation des jeunes (Chiasson *et al.*, 2000), la différence entre les rôles de la femme

et de l'homme dans une situation de VBH peut apparaître comme menaçante pour les intervenantes dans leur identité (Cohen-Émérique, 1993). C'est dans cette menace qu'une zone culturellement sensible peut apparaître chez les intervenantes.

4.2.2.2 La présence de la famille élargie au sein du *microsystème*. Legault *et al.* (2008), présentent que les membres du modèle collectif-communautaire possèdent une forte identification les uns aux autres, incluant autant la famille immédiate qu'élargie. Cette caractéristique du système de la famille génère un enjeu pour les intervenantes puisque la collaboration de l'entourage ne peut pas être sollicitée comme un facteur de protection (CCSMTL, 2015; Dessureault et Démosthène, 2016). En effet, comme la perte de l'honneur atteint tous les *ontosystèmes* à l'intérieur du *microsystème*, plus il y a d'individus dans ce niveau, plus le nombre d'agresseurs potentiel est élevé, augmentant ainsi le risque de violence. Dans nos résultats, ce constat s'exprime par le fait que les intervenantes doivent revoir les facteurs de risque et les facteurs de protection s'appliquant dans cette situation. Ainsi, dans le cadre des DPJ/PJ, la famille élargie est moins perçue comme un facteur de protection, mais plutôt comme un facteur de risque. Ce décalage dans leurs connaissances et les spécificités des VBH sort les intervenantes de leur zone de confort, considérant que les facteurs de risque ressortent de manière plus importante que les facteurs de protection. Nous nous questionnions même sur quels sont les facteurs de protection en contexte de VBH et il s'avérait intéressant de s'y attarder dans une recherche subséquente.

4.2.3 Les zones culturellement sensibles : s'adapter à des interventions différentielles

Les deux zones culturellement sensibles identifiées dans l'analyse, les rôles hommes-femmes et le potentiel d'agresseurs multiples, mettent de l'avant que le décalage entre les valeurs de l'intervenante et celles des familles issues de l'immigration peut générer d'abord un déséquilibre au sein de la famille, tel qu'élaboré en 4.1, et ensuite, un inconfort dans l'intervention. Cet inconfort permet de dénoter le travail réflexif des intervenantes sur les limites de leurs manières habituelles d'intervenir. En effet, la compréhension du système de la famille issue de l'immigration (étape 1) permet aux intervenantes de prendre conscience des spécificités liées aux VBH qui sont par la suite, confrontées à leurs propres valeurs. L'inconfort ressenti souligne donc que les intervenantes prennent conscience du décalage et une fois ce constat fait, les intervenantes peuvent s'adapter aux enjeux émergents **dans** l'intervention. Cette étape peut cependant s'avérer complexe. C'est à ce moment que le travail d'équipe, plus particulièrement auprès de la consultante transculturelle, peut soutenir la mise à distance de ses références culturelles et l'éloigner de son ethnocentrisme.

Malgré les zones culturellement sensibles, toutes les intervenantes ont montré le souci d'intervenir le plus adéquatement possible pour répondre aux mandats qui leur sont conférés. Cette volonté de s'adapter les amène à entrer en négociation et en médiation auprès des familles.

4.3 La négociation et la médiation : la rencontre interculturelle

L'étape de négociation et de médiation révèle qu'un déséquilibre est vécu chez les intervenantes. En effet, les intervenantes perçoivent un plus grand nombre de risques dans les situations de VBH, ce qui engendre une gestion accrue de leur part. À l'intersection entre la compréhension de l'autre et la décentration des intervenantes, l'analyse de la négociation vise à comprendre :

[L]'espace de compromis et de résolution de conflits où on cherche à trouver un terrain d'entente [...] qui respectent à la fois l'intégrité de l'immigrant et de ses valeurs fondamentales, le mandat institutionnel de l'intervenant et les postulats non négociables de la société d'accueil. (Rachédi et Legault, 2008, p.128)

Telle que rapportée par Cohen-Émérique (1993, 2000), la négociation ne peut débuter que par la présence de tous les partis. Comme nous avons uniquement le discours des intervenantes, c'est à travers le regard des intervenantes qu'on amorce l'analyse de la négociation. Pour la prochaine section, les outils déployés par les DPJ/PJ, le déséquilibre dans l'intervention et l'appropriation des trois savoirs sont abordés.

4.3.1 Les outils d'intervention des DPJ/PJ en contexte de VBH

D'abord, le premier outil d'intervention en protection de la jeunesse rapportée par les intervenantes est la LPJ. Développée à l'intérieur d'un modèle individualiste-égalitaire, la LPJ doit être adaptée pour les populations issues de l'immigration qui s'ancrent dans un modèle collectif-communautaire (Chiasson-Lavoie et Roc, 2000). Selon les intervenantes, ceci est d'autant plus vrai puisque les VBH ne sont pas spécifiquement nommés dans les motifs de compromission de la LPJ. Nos résultats suggèrent que les intervenantes sont appelées à lire la situation de VBH en fonction des motifs de

compromission prévus par la loi quant à la sécurité et le développement des enfants. Ces caractéristiques sont perçues par les intervenantes à un moment précis du processus d'intervention, selon leur mandat et leur service d'appartenance.

Plusieurs auteurs avaient soulevé la pertinence de développer un outil d'intervention dans le cadre des VBH (Chouakri, 2016; Harper *et al.*, 2014). Le développement de la Grille d'indicateurs de risque répond à ce besoin. Selon nos résultats, celle-ci, basée sur les caractéristiques définies par la littérature, soit la dimension collective, les comportements sexuels et sociaux attendus des filles et des femmes et les formes de violence, semble être appréciée par les intervenantes puisqu'elle permet de questionner l'ensemble des éléments définissant les VBH. Jusqu'alors, peu de recherches abordaient l'application de la Grille dans le milieu de l'intervention. Comme rapporté dans nos résultats, la Grille permet de créer un espace de discussion entre les intervenantes. Dans une situation où une mécompréhension subsiste entre les intervenantes, la Grille permet d'ouvrir le dialogue sur les caractéristiques qui sont lues différemment par les intervenantes impliquées. Par ailleurs, les intervenantes rapportent la pertinence d'utiliser la Grille avec les partenaires externes puisqu'elle permet d'avoir des références communes.

Le troisième outil répertorié par les intervenantes est le guide d'intervention, monté et présenté par les DPJ/PJ. L'intervention en contexte de VBH peut générer un inconfort chez les intervenantes, que ce soit dans la confrontation de leurs valeurs ou dans

l'application d'une intervention différentielle. Cet inconfort peut générer un déséquilibre qui selon Gendreau (2001) peut ébranler la sécurité chez l'intervenante. Le guide offre « des moyens concrets d'intervention et, par le fait même, à se bâtir une sécurité » (Gendreau, 2001). C'est dans cette optique que, selon nos résultats, le guide est perçu comme offrant une structure et encadre les interventions à privilégier en situation de VBH, augmentait le sentiment de sécurité chez les intervenantes.

4.3.2 L'intervention en contexte de VBH : une gestion de risque

Nous avons mentionné précédemment que les intervenantes percevaient leurs interventions de manière différente par rapport à d'autres cas signalés en contexte de protection de la jeunesse. Cette intervention différentielle semble générer chez les intervenantes une perception plus élevée du risque à gérer dans les cas de VBH. Dans la littérature, peu d'informations concernent la prise en charge de cette gestion de risque. Ainsi, pour la prochaine section, nous baserons notre analyse principalement sur les résultats obtenus par les entrevues avec les intervenantes. Pour ce faire, nous avons découpé en deux facteurs les éléments qui semblent influencer la gestion de risque chez les intervenantes : la représentation de l'affaire Shafia et le mandat associé au service auquel appartient l'intervenante.

Selon nos résultats, l'affaire Shafia semble faire cas de figure pour les situations de VBH au sein des DPJ/PJ. Cette affaire et les cas répertoriés par le CSF (2013) démontrent que les formes de VBH peuvent être d'une très grande violence. La possibilité

que de telles violences surviennent semble paralyser certaines intervenantes. La peur d'omettre un élément permettant de dépister adéquatement le risque associé à une situation de VBH est grande chez les intervenantes. Ce sentiment peut susciter chez les intervenantes une sensibilité accrue par rapport aux cas de VBH qui peut même aller jusqu'à une hypervigilance. Ainsi, la représentation de l'affaire Shafia par les intervenantes semble alimenter leur perception des risques encourus en situation de VBH.

Le deuxième facteur pouvant influencer la perception des risques chez les intervenantes est le moment d'intervention dans le processus en DPJ/PJ. Dépendamment de leur service d'appartenance (Réception et Traitement des Signalements, Évaluation, Orientation, Application des Mesures ou Révision), les intervenantes n'ont pas le même mandat et le même délai pour effectuer leurs interventions. Dans les services de DPJ relatifs à l'évaluation et à l'orientation des cas, le travail des intervenantes est circonscrit dans le temps, c'est-à-dire qu'une fois l'identification des éléments qui détermineront les mesures à appliquer, les intervenantes transfèrent les cas au service en Application des Mesures (Gouvernement du Québec, 2018). L'intervention se poursuit ensuite avec les intervenantes de l'Application des Mesures qui seront présentes jusqu'à ce que les motifs de compromission soient résorbés au sein de la famille (Gouvernement du Québec, 2018). Selon les intervenantes, le service auquel elles appartiennent a un impact sur leur perception de la gestion du risque. En effet, les intervenantes dans les services de DPJ sont plus délimitées dans le temps, ce qui peut faire augmenter le stress lié aux risques, puisqu'elles doivent répondre à des délais plus courts pour les gérer. Ainsi, un stress

différent peut être alors ressenti selon les intervenantes, le service et le moment d'intervention.

4.3.3 La consolidation de la négociation grâce à l'appropriation des trois savoirs professionnels

En situation de VBH, la gestion de risques rencontrée à l'étape de la négociation peut positionner certaines intervenantes dans une situation de déséquilibre. À l'orée de ce déséquilibre, des émotions de stress, d'inconfort et même d'insécurité peuvent être vécues par les intervenantes. Afin de répondre au mandat de leur institution tout en respectant l'intégrité des familles auprès de qui elles oeuvrent, les intervenantes, qui incarnent leur premier outil de travail (Rachédi et Legault, 2008), s'adaptent à ce déséquilibre en développant de nouveaux savoirs pour renforcer leur intervention. Ainsi, les intervenantes contrebalancent le déséquilibre qu'elles vivent dans la démarche interculturelle par le développement de leurs *savoir*, *savoir-être* et *savoir-faire*.

Lorsqu'une intervenante est appelée à travailler en contexte de VBH, selon notre analyse, son *savoir*, son *savoir-être* et son *savoir-faire* peuvent se développer pour répondre aux besoins de la situation d'intervention en suivant le rythme des trois étapes de l'intervention, et ce, grâce aux ressources et aux moyens déployés par les DPJ/PJ. Ainsi, le *savoir* présent à l'étape de la compréhension de l'autre, est soutenu par les formations offertes par les DPJ/PJ qui facilitent l'accès aux connaissances sur les VBH pour les intervenantes. Selon Rachédi et Legault (2008), ces connaissances répondent à

leur désir d'en savoir plus pour envisager avec plus de sécurité et de compétence leurs interventions futures. Le *savoir-être*, quant à lui, est développé davantage à l'étape de la décentration où la prise de conscience sur les références culturelles favorise la disponibilité et l'ouverture à l'autre. Le travail d'équipe permet ici aux intervenantes de s'étayer dans l'exploration de leurs zones culturellement sensibles afin de réduire l'ethnocentrisme pouvant émerger en contexte d'intervention interculturelle. Pour terminer, la loi, la Grille d'indicateurs de risque de VBH ainsi que le guide d'intervention sont autant d'outils déployés aux DPJ/PJ pour appuyer le *savoir-faire* des intervenantes en contexte de VBH.

Selon le mandat de leur service et leur niveau d'expérience en contexte interculturel et de VBH, les intervenantes vont s'approprier différemment les différents savoirs liés à l'intervention en contexte de VBH. Le fruit de nos analyses nous amène à observer que plus les acquis du *savoir*, du *savoir-être* et du *savoir-faire* sont développés par l'intervenante puis imbriqués les uns aux autres, plus le sentiment de compétence de l'intervenante devient important dans la rencontre interculturelle. En effet, selon nos résultats, nous remarquons que l'acquisition de ces savoirs semble se renforcer à chaque intervention en situation de VBH, ce qui contribue à développer le sentiment de sécurité chez l'intervenante (Gendreau, 2001). Ainsi, nous supposons qu'un effet synergique s'active chez les intervenantes lorsque tous les savoirs spécifiques aux VBH ont été acquis et sont utilisés de concert (Renou, 2005). En contrepartie, si l'un des savoirs est moins développé, l'intervenante tend à ressentir un plus grand déséquilibre. Toutefois,

considérant que chaque savoir est soutenu par un ou plusieurs ressources et moyens développés par les DPJ/PJ, il serait possible de renforcer le développement du savoir moins maîtrisé par l'utilisation de la ressource ou de l'outil spécifique associé à ce type de savoir.

En résumé, dans ce chapitre, nous avons analysé la démarche d'intervention interculturelle des intervenantes au travers trois étapes : la compréhension de l'autre, la décentration et la négociation et médiation. Le contenu de chacune de ces étapes a été détaillé en regard des ressources et des outils déployés par les DPJ/PJ, du vécu des intervenantes puis de l'interprétation de ces éléments à partir de la littérature. Cela nous a permis de soulever qu'autant les familles issues de l'immigration que les intervenantes peuvent vivre un déséquilibre en contexte de VBH. Pour les intervenantes, leur *savoir*, leur *savoir-être* et leur *savoir-faire* s'avèrent essentiels dans l'étape de la négociation pour être en mesure de s'adapter aux enjeux de l'intervention différentielle à l'intérieur d'une situation de VBH.

Conclusion

Ce mémoire a exploré l'intervention en contexte interculturel des intervenantes des DPJ/PJ oeuvrant auprès des familles issues de l'immigration pouvant vivre des situations de VBH. La recherche avait trois objectifs : explorer la compréhension des intervenantes sur les VBH, analyser leurs zones culturellement sensibles dans l'intervention auprès des familles issues de l'immigration et examiner la rencontre interculturelle. Pour mieux comprendre la démarche réalisée par les intervenantes en contexte de VBH, les modèles théoriques de l'intervention interculturelle et écosystémique ont été appliqués. Dans une méthodologie de type qualitative exploratoire, quatre groupes de discussion ont été formés puis rencontrés et des entrevues semi-dirigées auprès de sept intervenantes ont été effectuées. À partir de thèmes sur leurs connaissances sur les VBH et leur expérience d'intervention dans le contexte de cette réalité, nous avons exploré la démarche d'intervention vécue par les intervenantes.

À partir de nos résultats, nous dressons le portrait de l'intervention interculturelle des intervenantes en contexte de VBH. La littérature comme les résultats d'analyse de ce mémoire nous amènent à affirmer que dans un contexte de VBH, les familles répondent davantage à un modèle collectif-communautaire qui conceptualise différemment l'honneur, le rapport de l'individu à sa famille ainsi que les relations entre la famille immédiate et élargie. Les intervenantes doivent donc prendre conscience de cette

différence pour être à l'écoute du système de la famille. Cette phase de compréhension constitue la première étape de l'intervention interculturelle des intervenantes.

Les pratiques professionnelles des intervenantes des DPJ/PJ tendent à favoriser des interventions issues d'un modèle individualiste-égalitaire. La comparaison entre le modèle individualiste-égalitaire des intervenantes au modèle collectif-communautaire des familles issues de l'immigration pouvant vivre des VBH fait émerger des zones culturellement sensibles chez les intervenantes. Cette considération de ces zones culturellement sensibles nécessite de la part des intervenantes d'utiliser une intervention différentielle, ce qui remet en perspective les acquis théoriques et pratiques des intervenantes. Cette prise de conscience correspond à la décentration, deuxième étape de l'intervention interculturelle, où l'intervenante doit prendre du recul face à son système de référence avant de poursuivre l'intervention.

Une fois que l'intervenante a pris conscience de l'écart existant entre sa conception plus individualiste du monde versus la conception plus collectiviste qu'en ont les familles, elle doit parvenir à mettre en place de nouvelles habitudes d'intervention qui prennent en considération cet écart puisqu'elle devra le négocier dans son intervention, ce qui correspond également à la troisième et dernière étape du processus d'intervention interculturelle. Or, la négociation de cet écart nécessite des changements dans la manière de mener l'intervention, et ces changements peuvent sortir les intervenantes de leur zone de confort. À cet égard, elles mentionnent ressentir plus d'insécurité et d'inconfort et

affirment faire preuve de vigilance accrue lorsqu'elles sont appelées à intervenir auprès de familles en situation soupçonnée de VBH. Ces sentiments d'insécurité et d'inconfort, cette « peur de l'échapper et que les filles en meurent » découlant directement des suites de l'affaire Shafia alimente leur perception que les situations de VBH génèrent des risques élevés pour les familles affectées. Par conséquent, elles ont l'impression de devoir investir plus de temps et d'énergie afin de gérer ce risque élevé. Cette perception augmente la lourdeur et la complexité associées à ce type d'intervention et contribue à nourrir les sentiments d'insécurité et d'inconfort.

À ces défis d'intervention s'ajoute un enjeu de temps. En effet, les enjeux liés à l'honneur ne sont pas toujours visibles dans les systèmes des familles issues de l'immigration pouvant vivre des VBH, tout simplement parce que la dynamique de chaque famille évolue au fil du temps. Cependant, chaque intervenante à la DPJ travaille au sein de services spécifiques qui n'ont pas les mêmes mandats et ne surviennent pas au même moment. Il est donc logique que chaque service ait sa propre lecture de la dynamique familiale. Or, quand les enjeux d'honneur sont visibles pour les intervenantes d'un service et qu'ils ne le sont plus dans le service subséquent, le décalage issu des différentes lectures de la situation peut générer un stress supplémentaire chez les intervenantes, qui ne comprennent pas pourquoi elles sont seules à percevoir l'intensité du risque.

Comment les intervenantes parviennent-elles à gérer la complexité émanant de tous ces défis d'intervention en contexte de VBH? L'appropriation des savoirs

professionnels sur le plan du *savoir* (connaissances théoriques), du *savoir-être* (attitudes) et du *savoir-faire* (manière d'intervenir) se révèle centrale dans l'intervention en contexte interculturel que vivent les intervenantes. La maîtrise de ces savoirs, par l'utilisation des ressources et outils offerts par les DPJ/PJ ou par l'expérience professionnelle en situation de VBH, favorise l'adaptation des intervenantes à une réalité qui leur est différente tout en leur permettant de remplir les mandats qui leur sont conférés par la LPJ.

Par le biais de notre analyse et de la réponse à la question de recherche, ce mémoire a contribué à l'avancement des connaissances sur les VBH. Misant sur l'approfondissement théorique des VBH, les recherches jusqu'alors orientaient leur regard sur les éléments définitionnels et les outils d'intervention. Par sa perspective plus pratique, ce mémoire contribue à la poursuite des connaissances sur VBH en s'intéressant au point de vue des intervenantes travaillant auprès de personnes pouvant vivre de telles situations. Plus spécifiquement, l'utilisation des modèles de l'intervention interculturelle et écosystémique permet d'adopter une perspective interculturelle systémique à l'analyse de l'intervention en contexte de VBH. Cette perspective est une bonification au champ psychoéducatif puisque l'exploration de l'intervention en contexte interculturel effectuée par les intervenantes reflète l'établissement de la démarche adaptative mise en place pour contrer le déséquilibre vécu.

L'analyse des résultats de ce mémoire explore chaque étape de l'intervention pour dresser un portrait global de l'intervention en contexte interculturel réalisée par les

intervenantes. Dans une perspective d'accroître les connaissances sur la complexité de l'intervention en situation de VBH, il s'avérait intéressant d'adresser plus spécifiquement chacune de ces étapes dans une étude subséquente. En ce qui concerne la première étape, la compréhension du système de l'autre, nous avons établi que le système de règles était généré se centralisant autour des comportements sexuels et sociaux des femmes et des jeunes filles. Il serait intéressant de questionner de manière plus approfondie ce système de règles et d'explorer les sujets plus récurrents menant à des VBH. Ensuite, l'exploration de l'étape de décentration permet de soulever qu'un déséquilibre sur le plan culturel peut être vécu par les intervenantes à l'intérieur de l'intervention en contexte interculturel. Par conséquent, ce déséquilibre pourrait être analysé dans une étude subséquente en regard de la démarche adaptative développée par Renou (2005). Finalement, notre analyse sur la négociation impliquait uniquement la perception des intervenantes. La perception des familles issues de l'immigration sur la rencontre interculturelle pourrait faire l'objet d'une étude future.

L'analyse des données a été menée sur les intervenantes de plusieurs services au sein des DPJ/PJ du CCSMTL. Nous avons réussi à rejoindre un grand nombre d'intervenantes nous permettant d'atteindre la saturation empirique. Toutefois, nous devons malgré tout soulever l'absence de certains services, dont le volet hébergement, des DPJ/PJ du CCSMTL dans notre échantillon, ce qui constitue une limite à notre diversification interne. De plus, une autre limite à notre étude est l'origine ethnique de la chercheure. Issue d'une société individualiste-égalitaire, l'auteure de ce mémoire porte un

bagage identitaire et culturel pouvant influencer autant l'interprétation des données que l'analyse du corpus. Le soutien obtenu par les membres de l'équipe de recherche d'origines ethniques variées a permis de réduire l'impact de l'influence culturelle dans l'analyse.

Pour terminer, ce mémoire présente une richesse de données par l'obtention d'un accès privilégié à des intervenantes ayant travaillé dans un contexte de VBH au sein des DPJ/PJ du CCSMTL, ce qui se révèle être rare. Par ailleurs, l'originalité tenue par la perspective d'analyse prise dans ce mémoire permet d'acquérir un nouveau regard sur l'intervention interculturelle et la pertinence de son utilisation dans un contexte interculturel.

Références

- Abdallah-Preteuille, M. (1985). Pédagogie interculturelle : Bilan et perspectives. Dans C. Canet (dir.), *L'interculturel en éducation et en sciences humaines* (Vol.1, p. 25-32). Toulouse, France : Université de Toulouse – Le Mirail.
- Abou, S. (1988). L'insertion des immigrés, une approche conceptuelle. Dans P.J. Simon et I. Simon-Barouh (dir.), *Les étrangers dans la ville : Le regard des sciences sociales* (p. 126-138). Paris, France : L'Harmattan.
- Akpinar, A. (2003). The honour/shame complex revisited: Violence against women in the migration context. *Women's Studies International Forum*, 26. doi:10.1016/s0277-5395(03)00103-1
- Alizadeh, V., Hylander, I., Kocturk, T., et Törnkvist, L. (2011). Counselling young immigrant women worried about problems related to the protection of 'family honour' – From the perspective of midwives and counsellors at youth health clinics. *Scandinavian Journal of Caring Sciences*, 24. doi:10.1111/j.1471-6712.2009.00681.x
- Ambrosino, R., Shuttlesworth, G., Heffernan, J., et Ambrosino, R. (2012). *Social work and social welfare : an introduction*. Belmont, CA : Brooks/Cole Cengage Learning.
- Anadón, M., et Guillemette, F. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive ? *Recherches qualitatives*, 5, 26-37.
- Assemblée nationale. (2016, juin). *Projet de loi n° 59 : Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes*. Repéré à <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-59-41-1.html>
- Attané, I. (2006). Les « femmes manquantes » en Asie. Dans C. Okrent (dir.), *Le livre noir de la condition des femmes*. Paris, France : XO Editions.
- Baker, N. V., Gregware P. R., et Cassidy, M. A. (1999). Family killing fields : honor rationales in the murder of women. *Violence Against Women*, 5(2), 164-184. doi:10.1177/107780129952005

- Begikhani, N. (2005). Honour-based violence among the Kurds : The case of Iraqi Kurdistan. Dans L. Welchman, et S. Hossain (dir.), « 'Honour » : *Crimes, paradigms, and violence against women* (p. 209-229). New York, NY : Zed Books.
- Bond, J. (2014). Honour as familial value. Dans A. K. Gill, C. Strange, et K. Roberts (dir.), *'Honour' killing et violence – Theory, policy et practice* (p. 89 – 107). New York, NY: Palgrave Macmillan.
- Boubnan, H. (2012). L'identité culturelle des adolescents immigrées musulmanes sous la *Loi sur la Protection de la jeunesse, Défi Jeunesse – Revue professionnelle du Conseil multidisciplinaire*, 19(1), 12-17.
- Bouclier d'Athéna – Services Familiaux. (2015). *Grille d'indicateurs de risqué de violence basée sur l'honneur et fiche d'accompagnement*. Québec, QC : Secrétariat à la condition féminine du Québec.
- Bouclier d'Athéna – Services Familiaux. (2017). Violences basées sur l'honneur. Repéré à <http://formationvbh.com/>
- Caffaro, F., Ferraris, F., et Schmidt, S. (2014). Gender differences in the perception of honour killing in individualist versus collectivistic cultures : comparison between Italy and Turkey. *Sex Roles*, 71, 296-318. doi:10.1007/s11199-014-0413-5
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal. (2015). *Guide d'évaluation et d'intervention en situation de violences basées sur l'honneur (VBH)*. Westmount : Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw.
- Chiasson-Lavoie, M., et Roc, M.- L. (2000). La pratique interculturelle auprès des jeunes en difficulté. Dans G. Legault (dir.), *L'intervention interculturelle* (1^{ère} éd., p.221-242). Montréal, QC : Gaëtan Morin Éditeur.
- Chouakri, Y. (2016). Les besoins en matière de violences basées sur l'honneur : aspects communs et différences entre Montréal et les autres régions du Québec. *Les Cahiers de PV – Antenne sur la victimologie*, 10, 63-66.
- Cihangir, S. (2013). Gender specific honor codes and cultural change. *Group Processes et Intergroup Relations*, 16(3), 319-333. doi:10.1177/1368430212463453
- Cohen-Émerique, M. (1993). L'approche interculturelle dans le processus d'aide. *Santé mentale au Québec*, 18(1), 71-91.

- Cohen-Émerique, M. (2000). L'approche interculturelle auprès des migrants. Dans G. Legault (dir.), *L'intervention interculturelle* (1^{ère} ed., p. 161-185). Montréal, QC : Gaëtan Morin Éditeur.
- Conseil du Statut de la Femme. (2013). *Les crimes d'honneur : de l'indignation à l'action*. Québec, QC : Gouvernement du Québec.
- Cooney, M. (2014). Death by family : honor violence as punishment. *Punishment et Society*, 16(4), 406-427. doi:10.1177/1462474514539537
- Coskun, C., Zoroglu, S., et Ghaziuddin, N. (2012). Suicide rates among turkish and american youth : a cross-cultural comparison. *Archives of Suicide Research*, 16(1), 59-72. doi:10.1080/13811118.2012.640612
- Cresswell, J. W. (2013). *Qualitative Inquiry and Research Design: Choosing Among Five Approaches*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Crook, Z. (2009). Honor, shame and social status revisited. *Journal of Biblical Literature*, 128(3), 591-611. Repéré à <http://jstor.org/stable/25610205>
- Deslauriers, J.-P., et Kérisit, M. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière, R. Mayer, et A.P. Pirès (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p.85-111). Boucherville, QC : Gaëtan Morin Éditeur.
- Dessureault, S., et Démosthène, F. (2016). La pratique clinique au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. *Les Cahiers de PV – Antenne sur la victimologie*, 10, 42-44.
- Dézy, M., Battaglini, A., et Bastien, R. (2007). *Mesure de l'intensité nécessaire à l'intervention auprès des jeunes immigrants et de leur famille: Centre jeunesse de Montréal et Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw*. Montréal : Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal.
- Dogan, R. (2014). The profiles of victims, perpetrators, and unfounded beliefs in honor killings in Turkey. *Homicide Studies*, 18(4), 389-416. doi:10.1177/1088767914538637
- Douki, S., Nacef, F., Belhadj, A., Bouasker, A., et Ghachem, R. (2003). Violence against women in Arab and Islamic countries. *Archives of Women's Mental Health*, 6, 165-171. doi:10.1007/s00737-003-0170-x
- Eid, P. (2007). La rapport entre genre et ethnicité dans les constructions identitaires de la

deuxième génération d'origine arabe au Québec. Dans M. Potvin, et N. Venel (dir.), *La deuxième génération issue de l'immigration – une comparaison France-Québec* (p. 215-235). Montréal, QC : Éditions Athéna.

Eisner, M., et Ghuneim, L. (2013). Honor killing attitudes amongst adolescents in Amman, Jordan. *Aggressive Behavior*, 39(5), 405-417. doi :10.1002/ab.21485

Elakkary, S., Franke, B., Shokri, D., Hartwig, S., Tsokos, M., et Püschel, K. (2014). Honor crimes : review and proposed definition. *Forensic Science, Medicine, and Pathology*, 10, 76-82. doi:10.1007/s12024-013-9455-1

Eshareturi, C., Lyle, C., et Morgan, A. (2014). Policy responses to honor-based violence : a cultural or national problem ? *Journal of Aggression, Maltreatment et Trauma*, 23(4), 369-382. doi:10.1080/10926771.2014.892048

Faqir, F. (2001). Intrafamily femicide in defence of honour: The case of Jordan. *Third World Quarterly*, 22(1), 65-82.

Fiske, A. P., et Ray, T. S. (2015). *Virtuous Violence*. Cambridge, UK : Cambridge University press.

Fondation SURGIR (2012). *Combattre les crimes commis au nom de l'honneur en Europe : Manuel à l'usage des politiques, des institutions et de la société civile*. Rapport écrit.

Fonds des Nations Unies pour la population. (2000). *État de la population mondiale 2000 : Vivre ensemble, dans des mondes séparés : Hommes et Femmes à une époque de changements*. New York, NY : Fonds des Nations Unies pour la population. Repéré à http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/swp2000_fre.pdf

Fortin, F., et Gagnon, J. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives* (2^e éd.). Montréal, QC : Chenelières Éducation.

Gauthier, B. (dir.). (2009). *Recherche sociale – De la problématique à la collecte des données* (5^e éd.). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.

Gendreau, G. (dir.). (2001). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative*. Longueuil, QC : Béliveau Éditeur.

Geoffrion, P. (2009). Le groupe de discussion. Dans Gauthier, B (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (5^e éd., p. 391-414). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.

- Gill, A. K. (2013). Feminist reflections on researching so-called 'honour' killings. *Feminist Legal Studies*, 21, 241-261. doi:10.1007/s10691-013-9249-6
- Gill, A. K. (2014). Introduction : " Honour" and " Honour" Based Violence : Challenging Common Assumption. Dans A.K. Gill, C. Strange, et K. Roberts (dir.), "*Honour" Killing et Violence : Theory, Policy and Practice* (p. 1-23). London, UK : Palgrave MacMillan.
- Gill, A. K., Begikhani, B., et Gill, H. (2012). 'Honour'-based violence in Kurdish communities. *Women's Studies International Forum*, 35, 75-85. doi:10.1016/j.wsif.2012.02.001
- Gill, A. K., et Brah, A. (2014). Interrogating cultural narratives about 'honour'-based violence. *European Journal of Women's Studies*, 21(1), 72-86. doi:10.1177/1350506813510424
- Gouvernement du Québec. (2013). *Cadre de référence pour une pratique rigoureuse de l'intervention en réadaptation auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en CSSS et en CJ – Programmes-services Jeunes en difficultés*. Québec, QC : Ministère de la Santé et des Services sociaux. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-839-02W.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2018). Intervention du DPJ à la suite d'un signalement. Repéré à <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-et-soutien/intervention-du-dpj-a-la-suite-d-un-signalement/>
- Harper, É., Vallée, C.-A., et Tomasso, L. (2014). *Exploration des besoins et des pratiques prometteuses en lien avec la violence basée sur l'honneur*. Rapport écrit.
- Jimenez, E., et Cousineau, M.-M. (2016). L'état encore embryonnaire de la recherche sur les violences basées sur l'honneur au Québec et le besoin d'une approche interculturelle pour mieux comprendre et intervenir auprès des victimes. *Les Cahiers de PV – Antenne sur la victimologie*, 10, 11-16.
- Jimenez, E., Cousineau, M.-M., Tanguay, E.-M., et Arcand, J. (2017). Les violences basées sur l'honneur au Canada et au Québec. Renforcement des lois afin de venir en aide aux victimes. *Criminologie*, 50(2), 145-166. Récupéré de <https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/2017-v50-n2-crimino03239/1041702ar.pdf>
- Juth, N., Tännsjö, T., Hansson, S.-O., et Lynöe, N. (2013). Honour-related threats and human rights : a qualitative study of Swedish healthcare providers' attitudes towards young women requesting a virginity certificate or hymen reconstruction. *The*

European Journal of Contraception and Reproductive Health Care, 18, 451-459.
doi:10.3109/13625187.2013.837443

- Kamateros, M., et Nahabedian, S. (2016). Violence basée sur l'honneur : mythe ou réalité ? *Les Cahiers de PV – Antenne sur la victimologie*, 10, 45-53.
- Kulczycki, A., et Windle, S. (2011). Honor killings in Middle East and North Africa: A systematic review of the literature. *Violence Against Women*, 17(11), 1442-1464.
doi:10.1177/1077801211434127
- Lacroix, J.-L. (1990). *L'individu, sa famille et son réseau : Les thérapies familiales systémiques*. Paris, France : ESF Sciences humaines.
- Laperrière, A. (1997). Les critères de scientificité des méthodes qualitatives. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière, R. Mayer, et A.P. Pirès (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 365-389). Boucherville, QC : Gaétan Morin Éditeur.
- Lee, M. R. (2011). Reconsidering culture and homicide. *Homicide Studies: An Interdisciplinary et International Journal*, 15(4), 319-340.
doi:10.1177/1088767911424542
- Legault, G., Bourque, R., et Roy, G. (2008). Une grille des valeurs et des croyances appliquée à des difficultés d'intervention. Dans G. Legault, et L. Rachédi (dir.), *L'intervention interculturelle* (2^e éd., p. 198-227). Montréal, QC : Gaétan Morin.
- Legault, G., et Fronteau, J. (2008). Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés. Dans G. Legault, et L. Rachédi (dir.), *L'intervention interculturelle* (2^e éd., p. 43-66). Montréal, QC : Gaétan Morin.
- Malhamé, Y. (2010). *Conflits intergénérationnels au sein de familles immigrantes : L'expérience d'une approche médiation familiale et interculturelle dans un contexte de protection de la jeunesse*. Mémoire de maîtrise. Montréal : École de service social, Université de Montréal.
- Marshall, C., et Rossman, G.B. (1989). *Designing Qualitative Research*. Newbury Park, CA : Sage Publications.
- Mayer, R., et Deslauriers, J.-P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative – L'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques, et D. Turcotte (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (p. 159-190). Boucherville, QC : Gaétan Morin Éditeur.

- Meetoo, V., et Mirza, H. S. (2007). "There is nothing 'honourable' about honour killings" : Gender, violence and the limits of multiculturalism. *Women's Studies International Forum*, 30, 187-200. doi:10.1016/j.wsif.2007.03.001
- Merry, S. E. (2009). *Gender Violence : A Cultural Perspective*. Oxford, UK : Blackwell Publishing.
- Moen, T. (2006). Reflections on the narrative research approach. *International Journal of Qualitative Methods*, 5(4), 56-69.
- Organisation des Nations Unies – Femmes. (2011). End Violence Against Women Now – Centre virtuel de connaissance pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. Repéré à <http://www.endvawnow.org/fr/articles/731-definition-des-crimes-dhonneur-.html>
- Paillé, P., et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e éd.). France : Armand Colin.
- Parlement du Canada. (2015, 18 juin). *Résumé législatif du projet de loi S-7 : Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres loi en conséquence*. Repéré à http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/LegislativeSummarier/bills_ls.asp?ls=S7etMode=1etParl=41etSes=2etsource=library_prbetLanguage=F
- Payton, J. (2014). 'Honor,' collectivity, and agnation: Emerging risk factors in 'honor'-based violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(16), 2863-2883. doi:10.1177/0886260514527171
- Pirès, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupard, L.-H. Groulx, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière, R. Mayer, et A.P. Pirès (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113-169). Boucherville, QC : Gaétan Morin Éditeur.
- Rachédi, L., et Legault, G. (2008). Le modèle interculturel systémique. Dans G. Legault, et L. Rachédi (dir.), *L'intervention interculturelle* (2^e éd., p. 122-142). Montréal, QC : Gaétan Morin.
- Renou, M. (2005). *Psychoéducation – une conception, une méthode*. Montréal, QC : Béliveau Éditeur
- Rexvid, D., et Schlytter, A. (2012). Heroes, hymen and honour: a study of the character of attitude change among male youth with their roots in an honour-based context. *Review of European Studies*, 4(2), 22-32. doi:10.5539/res.v4n2p22

- Roberts, K.A, Cambell, G., et Lloyd, G. (2014). *Honor-Based Violence – Policing and Prevention*. New York : Taylor et Francis Group.
- Rodriguez Mosquera, P.M. (2013). In the name of honor: on virtue, reputation and violence. *Group Processes et Intergroup Relations*, 16(3), 271-278. doi:10.1177/1368430212472590
- Rodriguez Mosquera, P. M., Fischer, A. H., Manstead, A. S., et Zaalberg, R. (2008). Attack, disapproval, or withdrawal? The role of honour in anger and shame responses to being insulted. *Cognition and Emotion*, 22(8), 1471-1498. doi:10.1080/02699930701822272
- Savoie-Zajc, L. (2009). L’entrevue semi-dirigée. Dans Gauthier, B (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (5^e éd., pp. 337-360). Québec, QC : Presses de l’Université du Québec.
- Schlytter, A., et Linell, H. (2010). Girls with honor-related problem in a comparative perspective. *International Journal of Social Welfare*, 19(2), 152-161. doi:10.1111/j.1468-2397.2009.00651.x
- Schnapper, D. (1991). *La France de l’intégration*. Paris, France : Gallimard.
- Sedem, M., et Ferrer-Wreder, L. (2014). Fear of the Loss of Honor : Implications of Honor-Based Violence for the Development of Youth and Their Families. *Child et Youth Care Forum*, 44(2), 225-237. doi:10.1007/s10566-014-9279-5
- Sen, P. (2005). “Crimes of honour” : Value and meaning. Dans L. Welchman, et S. Hossain (dir.), *“Honour” : Crimes, paradigms and violence against women* (pp. 42-63). Londres : Zed Books.
- Siddiqui, H. (2005). ‘There is no ‘honour’ in domestic violence, only shame!’ Women’s struggles against ‘honour’ crimes in the UK. Dans L. Welchman, et S. Hossain (dir.), *“Honour” : Crimes, paradigms and violence against women* (pp. 263-281). Londres : Zed Books.
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, (2014). *Les violences basées sur l’honneur Comprendre pour agir - Synthèse Journées de réflexion des 23 et 24 avril 2014*. Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC) UQÀM. Colloque. (Avril 2014). Journées de réflexion, les violences basées sur l’honneur. Document inédit.

- Vandello, J. A., et Cohen, D. (2003). When believing is seeing : Sustaining norms of violence in cultures of honor. Dans M. Schaller, et C. S. Crandall (dir.), *The psychological foundations of culture* (pp. 281-304). doi:10.4324/97814106089
- Welchman, L., et Hossain, S. (2005). *'Honour' : Crimes, Paradigms, and Violence Against Women*. London, UK : Zed Books Ltd.
- Wikström, E., et Ghazinour, M. (2010). Swedish experience of sheltered housing and conflicting theories in use with special regards to honour related violence (HRV). *European Journal of Social Work*, 13(2), 245-259. doi:10.1080/13691451003690981

Appendice A.

Grille d'entrevue pour les groupes de discussion auprès des intervenantes

**Projet de recherche Violences basées sur l'honneur
UQTR, UdeM, et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Guide d'entrevue individuelle auprès des intervenantes du CIUSSSS,
volet centre Jeunesse**

Animation : _____

Présence : _____

Introduction **20 min**

- **Distribution de la feuille signalétique**
- **Présentation des chercheuses**
- **Tour de table**
 - Nom
 - Poste occupé à la DPJ
 - Expérience en intervention (durée à la DPJ)
 - Expérience ou non en contexte VBH
- **Explication des consignes**
 - Durée 2 heures
 - Trois axes : Définition, enjeux d'intervention et vécu
 - Respect de la confidentialité
 - Remplir la fiche signalétique et y ajouter vos commentaires à la fin de la rencontre
 - Se nomme à chaque prise de parole
 - Recrutement d'intervenantes pour entrevues individuelles
- **Contexte et résumé de la recherche**
 - Affaire Shafia
 - Changement de loi
 - Formations données par les CJ – par Suzanne Dessureault

Discussion **1 h 30**

Axe 1 : Définition des VBH

- Comment définissez-vous le phénomène des VBH ?
- Comment faites-vous pour repérer un cas de VBH (indices) ?
- Qu'est-ce que l'honneur pour vous et quel rôle joue-t-il dans ces situations ?
- Quels types de VBH rencontrez-vous ?

Axe 2 : Enjeux en intervention/contexte de VBH

- Comment intervenez-vous en situation de VBH (procédures) ?
- Quels sont les principaux défis dans cette problématique ?

- Identifier la problématique
- Gestion du risque
- Soutien clinique transculturel
- Réseau : famille proche, famille éloignée, entourage, personnes significatives
- Perception des garçons et famille québécoise
- Quels approches et moyens utilisez-vous pour soutenir vos interventions en contexte de VBH ?
 - Outils ? Guides et grille d'indicateurs ?
 - Formations ?
 - Approche de l'intervention interculturelle ?
 - Différence entre l'approche en violence conjugale ou familiale ?
- Quels sont les éléments qui facilitent l'intervention ?
 - Différences d'intervention, moyens développés pour rendre l'intervention plus facile
- Comment les articles de lois viennent-ils vous appuyer ou non dans vos interventions ?
 - Enjeux article 38 – contrôle excessif – été 2016
 - Enjeux article 45.2 – Lorsqu'il n'y a pas de compromission, il peut désormais y avoir une référence sans informer les parents dès 14 ans.
- Si vous pouviez changer quelque chose dans le protocole d'intervention actuel, que changeriez-vous ? Pourquoi ?
 - Qu'est-ce qui rendrait votre travail plus facile en situation de VBH ? Pourquoi ?

Axe 3 : Vécu et perception des intervenantes sur le phénomène

- Selon vous, comment les VBH en viennent-elles à se développer au sein d'une famille ?
 - Quels sont les déclencheurs
- Lorsque vous devez intervenir en situation de VBH, qu'est-ce que ça vous fait vivre ?
 - Qu'est-ce qui vous chamboule le plus ?
 - Choc culturel (confrontation des valeurs, etc.)
 - Contexte migratoire
- Depuis que vous avez eu des formations, est-ce que votre perception du phénomène des VBH a changé ?
 - Comment ? (Perceptions de la victime, de la famille, de l'agresseur)
 - Comment ça s'est répercuté dans votre pratique ?

Conclusion

10 min

- Est-ce que vous avez côtoyé d'autres types de VBH, comme excision, infibulation, test de virginité, reconstruction de l'hymen, etc..
- En bref, est-ce que vous vous sentez assez outillé dans l'intervention ?
 - Y a-t-il des éléments que nous n'avons pas abordés et dont vous aimeriez discuter ?
- Remerciements
- Disponibilité pour répondre à d'autres questions s'il y a lieu

Appendice B.
Grille d'entrevue individuelle auprès des intervenantes

The table is extremely faint and blurry, making the content illegible. It appears to be a grid with multiple rows and columns, possibly containing questions or topics for an interview. The text within the cells is not readable.

**Projet de recherche Violences basées sur l'honneur
UQTR, UdeM, et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Guide d'entrevues individuelles auprès des intervenant-(e)-s œuvrant au CIUSSSS,
volet centre Jeunesse**

Consignes

10 min

- Présentation de la chercheuse et de la recherche
 - Objectif général : Identifier les difficultés et les défis liés à l'intervention auprès d'une clientèle ethnoculturelle en contexte de violences basées sur l'honneur
 - Objectifs spécifiques :
 - Explorer la compréhension des intervenants sur la problématique
 - Analyser le processus d'intervention auprès des familles
 - Proposer des pratiques d'intervention pour soutenir les familles
- Explication de la nécessité d'enregistrer la rencontre
- Départ du magnétophone
 - Nommer la date et le nom de la personne rencontrée
- Expliquer et remplir le formulaire de consentement
- Consignes
- Durée 1h30 – 2h
- 3 axes :
 - Trajectoire professionnelle de l'intervenant,
 - Expérience d'intervention en contexte de VBH et
 - Vécu expérientiel en contexte d'intervention en situation de VBH.
- Respect de la confidentialité

Entrevue

1 h 30

❖ Axe 1 : Trajectoire professionnelle de l'intervenant (30 min)

- Pour mieux vous connaître, parlez-moi de votre parcours professionnel ?
 - Formation
 - Emplois
 - Expérience avec les VBH
 - Intérêt de travailler
 - En intervention auprès des jeunes
 - En situation de VBH (motivations)

❖ Axe 2 : Expérience d'intervention en contexte de VBH (30 min)

- Afin de me permettre de mieux connaître l'intervention en VBH en contexte de protection de la jeunesse, pouvez-vous me raconter un cas marquant de VBH où vous étiez l'intervenant responsable au dossier ?
 - Trajectoire migratoire/l'histoire de cette famille ?
 - Étapes avant de rencontrer la famille ?

- Début de l'intervention auprès de la jeune et ensuite auprès de la famille ?
 - Détails de la première rencontre
 - Personnes rencontrées lors des entrevues individuelles
 - Lien de confiance
- Réactions des différents membres de la famille à l'intervention ?
 - Jeune concernée, parents, fratrie, autres selon histoire
- Articles de loi et outils d'intervention utilisés dans la stratégie d'intervention ?
- Façon de mesurer le niveau de risque pendant l'intervention ?
- Conclusion de l'intervention (comment l'intervention s'est-elle terminée) ?
- Tout au long de l'intervention
 - Collaboration avec la jeune concernée ?
 - Collaboration avec les parents ?
- Collaboration avec les partenaires impliqués pendant l'intervention ?
 - École, personnel juridique
 - Organismes communautaires et autres

❖ **Axe 3 : Vécu expérientiel en contexte d'intervention en situation de VBH (30 min)**

- Principaux défis rencontrés dans l'intervention en situation de VBH ?
 - Craintes ?
 - Éléments de malaise durant l'intervention ?
 - Valeurs confrontées ?
 - Réussite ou un beau moment de l'intervention ?
- Que pensez-vous du protocole d'intervention mis sur pied pour les cas de VBH ?
 - Opinion sur la grille d'indicateurs de risque
 - Opinion sur le soutien à l'intervenant
 - Besoins pour faciliter votre travail dans ce dossier

❖ **Conclusion 5 min**

- Retour sur l'entrevue
 - Est-ce qu'il y a des éléments dont nous n'avons pas discuté et que vous aimeriez soulever ?
- Remerciements
- Disponibilité pour répondre à d'autres questions s'il y a lieu

Appendice C.

Grille d'entrevue individuelle auprès de la consultante transculturelle

**Projet de recherche Violences basées sur l'honneur
UQTR, UdeM, et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Guide d'entrevue individuelle auprès d'une consultante transculturelle
du CIUSSSS, volet centre Jeunesse**

Consignes

10 min

- Présentation de la chercheuse et de la recherche
 - Objectif général : Identifier les difficultés et les défis liés à l'intervention auprès d'une clientèle ethnoculturelle en contexte de violences basées sur l'honneur
 - Objectifs spécifiques :
 - Explorer la compréhension des intervenants sur la problématique
 - Analyser le processus d'intervention auprès des familles
 - Proposer des pratiques d'intervention pour soutenir les familles
- Explication de la nécessité d'enregistrer la rencontre
- Départ du magnétophone
 - Nommer la date et le nom de la personne rencontrée
- Expliquer et remplir le formulaire de consentement
- Consignes
- Durée 1h30 – 2h
- 3 axes :
 - Trajectoire professionnelle
 - Expérience de soutien à l'intervention en contexte de VBH en tant que consultante transculturelle
 - Vécu expérientiel en contexte d'intervention en situation de VBH.
- Respect de la confidentialité

Entrevue

1 h 30

❖ Axe 1 : Trajectoire professionnelle de l'intervenant (25 min)

- Pour mieux vous connaître, parlez-moi de votre parcours professionnel ?
 - Formation et emplois
 - Expérience avec l'intervention interculturelle et avec les VBH
 - Intérêt de travailler
 - En intervention auprès des jeunes et les familles en contexte d'immigration
 - En situation de VBH (motivations)
- Pouvez-vous m'expliquer en quoi consiste votre poste de consultante transculturelle ?
 - Tâches
 - Importance de votre rôle au sein de la DPJ ?

- Quelles qualités doivent posséder les consultants transculturels ?

❖ **Axe 2 : Expérience de soutien à l'intervention en contexte de VBH (40 min)**

- Quels sont les principaux défis et spécificités associés au rôle de consultant transculturel ?
 - Quels sont les moyens que vous utilisez afin de soutenir le travail des intervenants qui composent avec des cas de VBH ?
 - Quelles sont les lacunes (besoins) qui sont comblées par le rôle d'un consultant transculturel ?
 - Réseau : famille proche, famille éloignée, entourage, personnes significatives
 - Comment vous êtes perçue/accueillie par les familles ?
 - Partenariat et collaboration
- Quels types d'intervention préconisez-vous lorsqu'un intervenant vous consulte à propos d'un dossier VBH ?
 - Quels types de demandes vous sont le plus souvent acheminés ?
 - Approche de l'intervention interculturelle ?
- Selon ce qui ressort des focus group, il semble que votre rôle de consultante transculturelle représente un élément central du soutien aux intervenants impliqués dans les dossiers VBH. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?
- Pouvez-vous me raconter un cas marquant de VBH où on a sollicité vos services en soutien à l'intervention ?
 - Récit du cas depuis de début de votre implication jusqu'à la fin
 - Les principaux défis rencontrés
 - Une réussite lors de cette intervention

❖ **Axe 3 : Vécu expérientiel d'intervention en contexte de VBH (25 min)**

- Pouvez-vous me parler de votre ressenti lorsque vous participez à une intervention en situation de VBH ?
 - Éléments de malaise ou de craintes fréquemment rencontrés lors des interventions ?
 - Valeurs confrontées ?
 - Stratégie personnelle pour composer avec la « lourdeur » des cas de votre caseload
 - Ressenti des intervenants : sa perception des malaise ou craintes les plus fréquemment mentionnés, les valeurs confrontées, les stratégies utilisées dont elle a connaissance – son avis sur ces stratégies
- Que pensez-vous du protocole d'intervention mis sur pied pour les cas de VBH ?
 - Opinion sur la grille d'indicateurs de risque
 - Éléments qui faciliteraient votre travail
 - Si vous pouviez changer quelque chose dans le protocole d'intervention actuel, que changeriez-vous ? Pourquoi ?

❖ Conclusion **5 min**

- Retour sur l'entrevue
 - Est-ce qu'il y a des éléments dont nous n'avons pas discuté et que vous aimeriez soulever ?
- Remerciements
- Disponibilité pour répondre à d'autres questions s'il y a lieu

Appendice D.
Formulaire de consentement pour les entrevues individuelles



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES PARTICIPANTS AUX ENTREVUES INDIVIDUELLES INTERVENANTS DPJ

**Comprendre les pratiques d'intervention interculturelle auprès des filles et leurs familles
en contexte de violences commises au nom de l'honneur au Québec**

Équipe de recherche

Chercheuse principale : Estibaliz Jimenez, Ph. D. criminologie
Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières
(819) 376-5011, 4007 / estibaliz.jimenez@uqtr.ca

Co-chercheure : Marie-Marthe Cousineau, Ph. D. criminologie, professeure titulaire
École de criminologie, Université de Montréal
(514) 343-7322 / mm.cousineau@umontreal.ca

Coordonnatrice : Danielle Pelland, T.S., Cand. Ph. D. Sciences humaines appliquées
Université de Montréal
(514) 601-6251 / daniellepelland.ts@icloud.com

Membres collaboratrices :

Ghayda Hassan, professeure Psychologie, Université du Québec à Montréal

Bilkis Vissandjée, professeure Sciences infirmières, Université de Montréal

Jo-Anne Wemmers, professeure Criminologie, Université de Montréal

Assistantes de recherche :

Eve Marie Tanguay, Candidate à la maîtrise, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Joelle Arcand, Candidate à la maîtrise, École de travail social, Université du Québec à Montréal

Alison Pellerin, Candidate à la maîtrise, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Organismes subventionnaires : FRQSC, FIR-UQTR et CRSH

Bonjour,

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique de participer à une entrevue individuelle sur les enjeux et les défis de l'intervention en contexte de violences basées sur l'honneur (VBH). Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

1. Description du projet et de ses objectifs

Ce projet de recherche de grande envergure vise à mieux adapter l'intervention interculturelle auprès des victimes en contexte de violences basées sur l'honneur (VBH) au Québec. Pour y arriver, l'objectif principal de ce projet est de mieux comprendre les trajectoires de vie et le processus de construction identitaire des filles et des femmes issues de l'immigration et de leur famille. Cet objectif général se découpe en 4 objectifs spécifiques :

- Connaître les transitions de vie et le processus d'immigration et d'intégration au pays d'accueil des victimes et de leur famille ;
- Identifier les processus de victimisation et les formes de violence que les filles et les femmes sont susceptibles de subir dans un tel contexte ;
- Mettre en évidence les besoins spécifiques, le processus de recherche d'aide et de recours aux services et au réseau de soutien et d'intervention utilisé par les filles et leur famille ;
- Documenter les difficultés et les défis reliés à l'intervention auprès d'une clientèle ethnoculturelle dans un cadre de VBH.

Nous sommes donc à la recherche d'intervenants motivés à nous partager leur expérience d'intervention en contexte de VBH afin de nous donner leur point de vue sur leurs pratiques et sur les difficultés auxquelles ils font face dans ce genre de situation.

2. Nature et durée de votre participation

Dans le contexte de ce projet, vous êtes sollicité afin de participer à une entrevue individuelle dont le thème se centrera sur les enjeux et les défis de l'intervention en contexte de violences basées sur l'honneur. La rencontre durera approximativement entre 1 heure et 2 heures, et se tiendra sur votre lieu de travail. Avec votre permission, le contenu des propos échangés sera enregistré sur un dictaphone.

3. Avantages liés à la participation

Votre participation vous permettra de discuter de votre expérience en lien avec les VBH tout en permettant de faire avancer les connaissances sur le sujet et sur l'intervention en protection de la jeunesse, afin de mettre en lumière des pratiques novatrices favorisant un soutien optimal des jeunes filles issues de l'immigration vivant en situation de VBH.

4. Risques et inconvénients liés à la participation au groupe de discussion

Il se peut que les questions posées vous amènent à aborder certains problèmes que vous vivez ou avez vécus et qui sont difficiles. Si vous ressentez un malaise ou de l'anxiété, vous êtes encouragé à en parler avec la chercheuse. Elle pourra vous diriger vers des ressources appropriées.

5. Confidentialité des données de recherche

Tous les renseignements recueillis seront traités de manière confidentielle. Les membres de l'équipe de recherche doivent signer un formulaire d'engagement à la confidentialité, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à ne divulguer vos réponses à personne. Un code vous sera attribué et seules la chercheuse principale, Estibaliz Jimenez, et les membres de l'équipe de recherche auront la liste correspondante. Les renseignements seront conservés dans un ordinateur privé protégé par mot de passe et seulement accessible aux chercheurs. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée, c'est-à-dire qu'il ne sera pas possible de savoir qui a dit quoi. Les renseignements, y compris les enregistrements audio, seront détruits sept ans après la fin du projet de recherche.

Il est possible que nous devions permettre l'accès aux dossiers de recherche au comité d'éthique de la recherche du Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire et aux organismes subventionnaires de la recherche à des fins de vérification ou de gestion de la recherche. Tous adhèrent à une politique de stricte confidentialité.

6. Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser un membre de l'équipe de recherche verbalement ; toutes les données vous concernant seront détruites.

7. Indemnité compensatoire

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue pour votre participation à cette recherche.

8. Restitution des résultats de recherche

Soulignons que vous ne pourrez pas obtenir vos résultats individuels. Par contre, si vous souhaitez obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche, veuillez indiquer une adresse sécuritaire ou un courriel électronique où nous pourrions vous le faire parvenir :

9. Des questions sur le projet ?

Pour toutes questions additionnelles sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec la coordonnatrice du projet, soit Danielle Pelland au (514) 601-6251 ou à l'adresse courriel suivante : daniellepelland.ts@icloud.com. Vous pouvez également rejoindre la chercheuse principale, Estibaliz Jimenez au (819) 376-5011, 4007.

Si vous souhaitez vous renseigner sur vos droits ou pour formuler toute plainte, vous pouvez contacter le commissaire local aux plaines et à la qualité des services de l'établissement au numéro suivant : (514) 593-3600.

10. Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

11. Consentement à la recherche

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose, comme présentés dans le présent

formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom et nom du participant en lettres
moulées

Signature

Date

12. Engagement des chercheuses et membres de l'équipe de recherche

Je, soussigné(e) certifie

- (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire ;
- (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard ;
- (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus ;
- (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

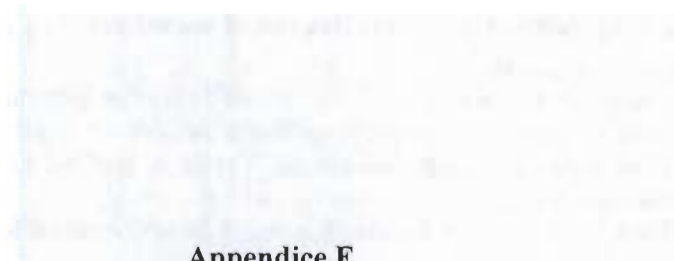
Prénom et nom de la chercheuse

Rôle dans la recherche

Signature de la chercheuse

Date

Date de la version du présent formulaire : 17 juillet 2017



Appendice E.

Formulaire de consentement pour les groupes de discussion



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT POUR LES PARTICIPANTS AUX GROUPES DE DISCUSSION CADRES ET INTERVENANTES

**Comprendre les pratiques d'intervention interculturelle auprès des filles et leurs familles
en contexte de violences commises au nom de l'honneur au Québec**

Équipe de recherche

Chercheuse principale : Estibaliz Jimenez, Ph. D. criminologie
Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières
(819) 376-5011, 4007 / estibaliz.jimenez@uqtr.ca

Co-chercheuse : Marie-Marthe Cousineau, Ph. D. criminologie, professeure titulaire
École de criminologie, Université de Montréal
(514) 343-7322 / mm.cousineau@umontreal.ca

Coordonnatrice : Danielle Pelland, T.S., Cand. Ph. D. Sciences humaines appliquées
Université de Montréal
(514) 601-6251 / daniellepelland.ts@icloud.com

Membres collaboratrices :

Ghayda Hassan, professeure Psychologie, Université du Québec à Montréal

Bilkis Vissandjée, professeure Sciences infirmières, Université de Montréal

Jo-Anne Wemmers, professeure Criminologie, Université de Montréal

Assistantes de recherche :

Eve Marie Tanguay, Candidate à la maîtrise, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Joelle Arcand, Candidate à la maîtrise, École de travail social, Université du Québec à Montréal

Julia Wahba, Candidate à la maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal

Organismes subventionnaires : FRQSC, FIR-UQTR et CRSH

Bonjour,

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique de participer à un groupe de discussion sur les enjeux et les défis de l'intervention en contexte de violences basées sur l'honneur (VBH). Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

1. Description du projet et de ses objectifs

Ce projet de recherche de grande envergure vise à mieux adapter l'intervention interculturelle auprès des victimes en contexte de violences basées sur l'honneur (VBH) au Québec. Pour y arriver, l'objectif principal de ce projet est de mieux comprendre les trajectoires de vie et le processus de construction identitaire des filles et des femmes issues de l'immigration et de leur famille. Cet objectif général se découpe en 4 objectifs spécifiques :

- Connaître les transitions de vie et le processus d'immigration et d'intégration au pays d'accueil des victimes et de leur famille ;
- Identifier les processus de victimisation et les formes de violence que les filles et les femmes sont susceptibles de subir dans un tel contexte ;
- Mettre en évidence les besoins spécifiques, le processus de recherche d'aide et de recours aux services et au réseau de soutien et d'intervention utilisé par les filles et leur famille ;
- Documenter les difficultés et les défis reliés à l'intervention auprès d'une clientèle ethnoculturelle dans un cadre de VBH.

Nous sommes donc à la recherche d'intervenants motivés à nous partager leur expérience d'intervention en contexte de VBH afin de nous donner leur point de vue sur leurs pratiques et sur les difficultés auxquelles ils font face dans ce genre de situation.

2. Nature et durée de votre participation

Dans le contexte de ce projet, vous êtes sollicité afin de participer à un groupe de discussion composé d'environ 8 personnes, dont le thème de la discussion principale se centrera sur les enjeux et les défis de l'intervention en contexte de violences basées sur l'honneur. La rencontre durera approximativement entre 1 heure et 2 heures, et se tiendra sur votre lieu de travail. Avec votre permission, le contenu des propos échangés sera enregistré sur un dictaphone.

3. Avantages liés à la participation

Votre participation vous permettra de discuter de votre expérience en lien avec les VBH tout en permettant de faire avancer les connaissances sur le sujet et sur l'intervention en protection de la jeunesse, afin de mettre en lumière des pratiques novatrices favorisant un soutien optimal des jeunes filles issues de l'immigration vivant en situation de VBH.

4. Risques et inconvénients liés à la participation au groupe de discussion

Il se peut que les questions posées vous amènent à aborder certains problèmes que vous vivez ou avez vécus et qui sont difficiles. Si vous ressentez un malaise ou de l'anxiété, vous êtes encouragé à en parler avec la chercheuse. Elle pourra vous diriger vers des ressources appropriées.

5. Confidentialité des données de recherche

Tous les renseignements recueillis seront traités de manière confidentielle. Les membres de l'équipe de recherche doivent signer un formulaire d'engagement à la confidentialité, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à ne divulguer vos réponses à personne. Un code vous sera attribué et seules la chercheuse principale, Estibaliz Jimenez, et les membres de l'équipe de recherche auront la liste correspondante. Les renseignements seront conservés dans un ordinateur privé protégé par mot de passe et seulement accessible aux chercheurs. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée, c'est-à-dire qu'il ne sera pas possible de savoir qui a dit quoi. Les renseignements, y compris les enregistrements audio, seront détruits sept ans après la fin du projet de recherche.

Il est possible que nous devions permettre l'accès aux dossiers de recherche au comité d'éthique de la recherche du Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire et aux organismes subventionnaires de la recherche à des fins de vérification ou de gestion de la recherche. Tous adhèrent à une politique de stricte confidentialité.

6. Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser un membre de l'équipe de recherche verbalement ; toutes les données vous concernant seront détruites.

7. Indemnité compensatoire

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue pour votre participation à cette recherche.

8. Restitution des résultats de recherche

Soulignons que vous ne pourrez pas obtenir vos résultats individuels. Par contre, si vous souhaitez obtenir un résumé écrit des résultats généraux de la recherche, veuillez indiquer une adresse sécuritaire ou un courriel électronique où nous pourrions vous le faire parvenir :

9. Des questions sur le projet ?

Pour toutes questions additionnelles sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec la coordonnatrice du projet, soit Danielle Pelland au (514) 601-6251 ou à l'adresse courriel suivante : daniellepelland.ts@icloud.com. Vous pouvez également rejoindre la chercheuse principale, Estibaliz Jimenez au (819) 376-5011, 4007.

Si vous souhaitez vous renseigner sur vos droits ou pour formuler toute plainte, vous pouvez contacter le commissaire local aux plaines et à la qualité des services de l'établissement au numéro suivant : (514) 593-3600.

10. Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

11. Consentement à la recherche

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose, comme présentés dans le présent

formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom et nom du participant en lettres
moulées

Signature

Date

12. Engagement des chercheurs et membres de l'équipe de recherche

Je, soussigné(e) certifie

- (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire ;
- (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard ;
- (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus ;
- (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom et nom de la chercheure

Rôle dans la recherche

Signature de la chercheure

Date

Date de la version du présent formulaire : 6 février 2017